

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

# *Le Prix Courant*

Page(s) manquante(s)



LE

**"Golden Syrup"**

Marque "CROWN"

Est insurpassable comme **Sirop de Table**.  
 Il est fait au Canada avec le Blé d'Inde le plus fin et le plus choisi. Mis en canistres, il est à l'abri de toutes les impuretés de l'air et, par conséquent, le plus sain et le plus hygiénique.

	PAR CAISSE
Boîtes 2 lbs., 2 doz. par caisse.....	\$1.95
" 5 " 1 " " " .....	2.40
" 10 " 1/2 " " " .....	2.35
" 20 " 1/4 " " " .....	2.25
(Les boîtes de 5, 10 et 20 lbs. ont une anse en fil métallique.)	
Barils.....	21
Demi-barils.....	3
Quarts de baril.....	31
Soaux, 3 1/2 lbs. chacun.....	\$1.40
" 25 " " " " .....	1.00
Fret payé sur 5 caisses et plus à toutes les stations de chemin de fer à l'Est de North Bay.	

**EDWARDSBURG STARCH CO., LIMITED**

**ETABLIE EN 1858.**

3 rue Front Est,  
 TORONTO, ONT.

Usines :  
 CARDINAL, ONT.

164 rue St-Jacques,  
 MONTREAL, P. Q.

# Confitures, Gelées, Marmelades

ALEX. CAIRNS & SONS, PAISLEY, ECOSSE

Ce nom sur une jarre, un verre ou un pot de Confitures, de Gelée ou de Marmelade signifie que vous fournissez à vos clients le meilleur article que l'argent et l'expérience puissent produire. Un ordre d'essai vous convaincra.

## CONFITURES

Bocaux en Verre Patentés de 1 lb.  
Caisses, 2 doz.

Plum - - - -	\$1 80
Blackberry - - -	1 90
Damson - - - -	1 90
Gooseberry - - -	1 90
Apricot - - - -	2 10
Assorted - - - -	2 10
Red Currant - - -	2 10
Strawberry - - -	2 10
Greengage - - - -	2 20
Raspberry and Red Currant	2 20
Black Currant - - -	2 30
Raspberry - - - -	2 30
Strawberry, caisses, 12 btes de 7 lbs	11 00
Raspberry, caisses, 12 btes de 7 lbs.	11 25

## GELEES

Pots de Porcelaine de 1 lb.  
Caisses, 4 doz.

Apple - - - -	\$1 90
Gooseberry - - - -	1 90
Plum - - - -	1 90
BRAMBLE - - - -	2 00
DAMSON - - - -	2 00

Bocaux Patentés en Verre de 1 lb.  
Caisses, 2 doz.

Black Currant - - -	\$2 80
Red Currant - - - -	2 80

## MARMELADES

Bocaux Patentés en Verre de 1 lb.  
Caisses, 2 doz.

Scotch Orange - - -	\$1 75
Home Made Orange - - -	2 20
Tangerine - - - -	2 20
Apricot - - - -	2 30
Fig and Lemon - - -	2 30
Ginger - - - -	2 30
Ginger and Pineapple - - -	2 30
Green Fig - - - -	2 30
Green Fig and Ginger - - -	2 30
Pineapple - - - -	2 30
Scotch Orange, en boîtes de 7 lbs., 12 boîtes par caisse - - -	7 00

F.O.B. Montréal.

Net 30 jours.

Pas d'escompte.

En lots de 5 Caisses ou plus, 5 p.c. d'escompte sur les prix ci-dessus.

# HUDON, HEBERT & Cie

AGENTS

Limitée

## MONTREAL

La maison ayant la direction la plus libérale au Canada.

## Bon Conseil :

Ne tardez pas à commander entièrement ce qui vous est nécessaire en **Fruits** et **Légumes** pour la Saison.

## Meilleur Conseil :

Faites-le maintenant.

## Le Meilleur Conseil :

Tenez-vous-en aux **Meilleures** Marques, qui sont: "**Canada First**," "**Little Chief**," "**Log Cabin**," "**Horseshoe**," "**Kent**," "**Auto**," "**Lynnvalley**," "**Maple Leaf**," "**Lion**," "**Thistle**," "**Grand River**," "**White Rose**," etc.

Vos dévoués,

# Canadian Cannery, LIMITED

# D. RATTRAY & SONS

*IMPORTATEURS*

**Raisins de Valence**

**Raisins de Californie**

**Raisins de Corinthe**

**Noix de Grenoble Mayette**

**Amandes de Tarragone**

**Avelines de Sicile**

**Bureaux à**

**QUEBEC**

**MONTREAL**

**OTTAWA.**

## AUX EDITEURS ET IMPRIMEURS

Nous fabriquons ce qu'il y a de tout à fait supérieur en fait de

**Caractères d'Imprimerie**  
**Filets Laiton en Feuillard**  
**Filets en Laiton coupés sur mesure**  
**Filets en Laiton pour diviser les colonnes**  
**Cercles en Laiton**  
**Points de conduit en Laiton.**  
**Coins arrondis en Laiton**  
**Interlignes et Cadrats en Laiton**

**Galées en Laiton**  
**Bordures en Métal**  
**Accessoires en Métal coupés sur mesure**  
**Interlignes et Cadrats**  
**Points de conduit en métal**  
**Espaces et Cadrats, 6 à 48 points**  
**Coins en Métal, etc.**

Vieux filets à diviser les colonnes retapés et rendus aussi bons que des neufs, moyennant une faible dépense.

Nous vous prions de remarquer que nous ne faisons partie d'aucun Trust, ni d'aucune Combinaison et que nous pouvons tourner à votre grand profit toute transaction avec nous.

Un exemplaire de notre Catalogue vous sera fourni volontiers sur demande.

### PHILADELPHIA PRINTERS' SUPPLY CO.

Fabrique de

Caractères et de Matériel d'Imprimerie de Haute Qualité.

Propriétaires  
**PENN TYPE FOUNDRY.**

39 Neuvième Rue Nord.  
**PHILADELPHIE**

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)  
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50  
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00 PAR AN.  
UNION POSTALE - - Frs 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de :

"LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

## L'INSPECTION DES BANQUES

Il fallait s'attendre, après la découverte de graves irrégularités de gestion à la banque d'Ontario, à voir revenir sur l'eau la question de l'inspection des Banques.

Il est très facile de dire que l'inspection des banques par des inspecteurs spéciaux serait une garantie pour le public, mais il est plus difficile de montrer en quoi cette inspection pourrait mettre fin aux abus qui, à de rares reprises, ont causé la ruine de banques incorporées.

Les banques ont leurs propres inspecteurs qui, généralement, font leur devoir d'une manière honnête, irréprochable et, dans les banques bien administrées, toute inspection étrangère est pour le moins superflue.

Les cas de détournements, de malversations dans les banques sont heureusement l'exception, et les détournements, les malversations dans une banque où les directeurs dirigent réellement ne peuvent être poussés assez loin ni durer assez longtemps pour compromettre l'existence même de la banque et, par conséquent, les fonds des déposants.

Comme nous le voyons en passant, tous ceux qui réclament l'inspection officielle des banques se montrent animés d'une tendresse vraiment touchante pour les déposants. Dans l'espèce nous ferons remarquer que les déposants de la banque d'Ontario ne perdront pas un sou. Malgré tout c'est à leur profit qu'on réclame la nouvelle inspection officielle qui devra mettre fin aux abus de toute sorte.

Les compagnies d'assurance sont inspectées officiellement, elles le sont aux Etats-Unis comme au Canada, et pas plus que les inspecteurs n'ont pu empêcher les abus.

En Australie existait déjà l'inspection officielle des banques, il y a une quinzaine d'années, alors que les banques fermaient leurs portes, pour ainsi dire, presque l'autre.

L'inspection officielle, on le voit, ne

supprime pas les abus; pas plus, d'ailleurs, que les lois pour la répression des crimes n'ont aboli la criminalité.

Admettons pour un moment que le législateur se rende aux vœux de ceux qui demandent au gouvernement de faire inspecter les banques, comme il fait inspecter les compagnies d'assurance.

Combien faudra-t-il d'inspecteurs pour vérifier les écritures, les titres, l'encaisse, etc... des 35 banques incorporées et de leurs centaines de succursales. Quelle armée de budgetivores cela faudrait-il pas pour contrôler, vérifier, examiner et disséquer les opérations qui, dans chaque banque, nécessitent le travail de nombreux employés? Evidemment, ces inspecteurs devront être des hommes compétents et, comme tous les hommes compétents, ils devront avoir un traitement en rapport avec leurs capacités. Or, il arrivera ceci, que, dans le but apparent de faire inspecter les banques pour éviter des pertes au public, on demandera au public des sacrifices plus grands à la banque que les pertes qu'il pourrait éventuellement subir.

Supposons toujours que des inspecteurs soient nommés. La banque X... par exemple, vient d'être inspectée, elle ne le sera de nouveau que dans un délai éloigné, un an peut-être. Dans l'intervalle ne faudra-t-il pas s'en rapporter à la surveillance et à l'honnêteté de la banque? A quoi bon alors ce contrôle intermittent qui perd toute valeur du fait même qu'entre deux inspections, un adroit coquin ou un spéculateur malheureux aurait tout le temps voulu de ruiner la banque, s'il n'avait pour le maintenir dans le droit chemin et les directeurs et les inspecteurs non officiels.

Il n'y a rien, absolument rien, dans cette démarche d'inspection officielle des banques, que le désir de faire croire au public que ceux qui lancent ou plutôt ressassent cette idée, sont les véritables amis du peuple. Peu leur importe à ces amis du peuple que ceux dont ils semblent prendre les intérêts s'imaginent

que leurs fonds ne sont pas en sûreté dans les banques, tant que le gouvernement n'exerce pas, au moyen de ses inspecteurs, un contrôle rigoureux sur leurs opérations.

Nos banques peuvent très bien se passer de ce contrôle, sans que le public ait rien à craindre de la solidité de nos institutions financières. L'intérêt des directeurs et des actionnaires est la meilleure sauvegarde des déposants.

Comme nous le disions plus haut, il faut à la tête des banques des directeurs qui dirigent et non des directeurs qui se laissent diriger ou passent simplement la main à leurs subordonnés. Avec des directeurs effectifs, prudents, probes et d'une réputation sans tache et des officiers irréprochables, l'argent des déposants repose en toute sécurité dans les banques et les actionnaires n'ont pas à redouter les surprises désagréables. Il est donc du devoir, en même temps que de l'intérêt des actionnaires, de ne mettre à la tête des banques pour les diriger que des hommes de devoir et d'honneur.

## LA FERMETURE DE BONNE HEURE

Nous publions d'autre part les considérants du jugement annulant le règlement de la Cité de Montréal relatif à la fermeture des magasins de détail à certaine heure, à certains jours de la semaine.

Nous n'avons pas l'intention d'interpréter le jugement très élaboré rendu par la Cour Supérieure, mais de revenir sur le principe même de la question de la fermeture à bonne heure comme nous l'avons déjà fait dès le début de l'agitation en faveur du règlement et avant même que ce règlement ait été adopté par le Conseil Municipal.

Le principe de la fermeture des magasins de bonne heure, à certains jours de la semaine, est excellent en soi, en ce sens qu'il permet aussi bien aux patrons qu'aux employés de prendre quelque re-

pos, quelque honnête distraction de temps à autre, autant au profit de l'esprit que du corps. Un peu de liberté sied bien à tout le monde, et le commerçant, comme le commis, qui travaille jusqu'au moment où le sommeil le réclame ne jouit guère de l'existence; il ne peut guère consacrer à sa famille, à l'éducation de ses enfants la part de temps qui leur revient. Le marchand et l'employé mariés ont d'autres devoirs à remplir que ceux qui les retiennent au magasin et ce n'est vraiment pas trop que d'y consacrer, en dehors du dimanche, deux ou trois soirées par semaine.

Voilà ce que les marchands devraient comprendre, sans qu'une loi ou un règlement dût les forcer à prendre un repos auquel les commis prétendent pour eux-mêmes. Le règlement qui les contraignait à fermer leurs établissements est annulé; il était ultra vires selon le jugement rendu par la Cour, mais la législation peut être modifiée et une loi pourrait sans doute être demandée et obtenue qui ferait ce qu'un règlement n'a pu faire.

Nous croyons, comme nous l'avons dit à différentes reprises dans ces colonnes, qu'il serait préférable pour les marchands de s'entendre entre eux et d'accorder de leur plein gré à leurs employés ce qu'ils ne cessent de réclamer, c'est-à-dire quelques heures de repos et de liberté par semaine.

Pour leur donner satisfaction, nous sommes certains qu'il ne serait pas nécessaire de fermer les magasins le soir. Si, par exemple, on leur proposait de leur donner congé à tour de rôle dans un même établissement, un ou deux soirs par semaine, les commis ne réclameraient pas la fermeture des magasins, puisqu'ils obtiendraient les mêmes résultats que ceux qu'ils recherchent dans la fermeture.

C'est moins la fermeture des magasins que demandent les commis que du repos et de la liberté. Qu'on le leur accorde et nous ne croyons pas nous tromper en pensant qu'il ne sera plus question d'attenter à la liberté des patrons en les forçant à fermer leurs magasins malgré eux à des heures et à des jours qui ne leur conviennent pas.

## GAZ ET ELECTRICITE

On connaît maintenant les conditions auxquelles la Montreal Light, Heat and Power Co. serait disposée à traiter avec la Ville de Montréal pour la fourniture du Gaz et de l'Electricité.

Les prétentions de cette Compagnie sont exorbitantes à première vue; mais, en y réfléchissant, on se demande si elle-même n'est pas dans l'obligation de demander des taux élevés et d'obtenir la franchise exclusive qu'elle réclame pour une aussi longue période.

La Compagnie porte la peine de sa tache originelle. Elle est née avec un capital d'arrosage qui ne lui permet pas de soumissionner à des conditions aussi avantageuses qu'une Compagnie dont le capital serait en rapport avec son entreprise. Pour pouvoir payer à ses actionnaires des dividendes raisonnables, la M. L. H. & P. Co. est dans la nécessité de faire payer plus cher ses services que ne le ferait une compagnie ayant une installation nouvelle, moderne, ne mettant pas d'"eau" dans son capital.

Partant, tout en vendant moins cher le gaz et l'électricité aux consommateurs, une compagnie qui n'aurait pas les défauts de la M. L. H. & P. Co. pourrait distribuer à ses actionnaires des dividendes satisfaisants et payer un bon prix pour les privilèges que lui accorderait la Ville.

Nous savons par l'expérience de nombre d'autres villes que nous payons beaucoup trop cher notre gaz et notre éclairage électrique et que nous les paierions trop cher encore si les nouveaux taux offerts par la Compagnie étaient acceptés par le Conseil Municipal.

Du fait que la M. L. H. & P. Co. peut, en vertu de sa charte, continuer son exploitation après les délais de son contrat avec la Ville, il ne s'ensuit pas qu'on ne puisse pas faire appel à d'autres soumissionnaires. La Ville n'est pas livrée à la merci de cette compagnie. D'autres compagnies peuvent également obtenir les pouvoirs nécessaires pour distribuer le gaz et l'électricité dans Montréal. Au besoin, la Ville peut-elle même entrer en ligne, si des conditions suffisamment avantageuses ne sont pas offertes aux contribuables. La Législature de Québec ne peut se montrer toujours intraitable.

## ASSOCIATION DES MARCHANDS-DETAILLEURS

### Section de Montréal

Il y a eu le 6 courant une assemblée générale de la Section de Montréal, de l'Association des Marchands-détailliers du Canada, sous la présidence de M. J. G. Watson. Parmi la nombreuse assistance, on remarquait MM. W. U. Boivin, Z. Arcand, A. Lacombe, président de l'Association des Epiciers de Montréal, Jean Lamoureux, président de l'Association des Bouchers de Montréal, A. Rouleau, J. O. Gareau, J. A. Labonté, T. Oakes, F. Fillion, président de l'Association des Pharmaciens; J. A. Beaudry, secrétaire de l'Association des Marchands-Détailliers; O. Normandin, C. Desjardins, A. Laurendeau, P. Daoust, J. E. Lemieux, A. Le-compte, etc., etc.

Après l'expédition des affaires de routine, on aborda immédiatement la question "brûlante" du jour, c'est-à-dire le contrat entre la ville de Montréal et la

M. L. H. & P. Co. Plusieurs des membres entre autres MM. W. U. Boivin, O. Normandin, Fillion, etc., prirent part à la discussion et se déclarèrent contre l'adoption d'un contrat tel que proposé actuellement et, par un vote unanime, fut décidé de convoquer une assemblée spéciale, devant avoir lieu au commencement de la semaine prochaine, de tous les marchands de Montréal, membres ou non de l'Association. Avis sera donné par lettre, ainsi que par la voie des journaux, du jour et de l'endroit où devra avoir lieu cette assemblée.

Nous croyons savoir que cette assemblée ne sera que le prélude d'autres assemblées de protestation convoquées dans le même but.

On ne saurait trop encourager les marchands à se rendre en masse à cette assemblée où sera discutée une question qui les touche de très près.

\* \* \*

La succursale de Montréal de l'Association des Marchands-Détailliers du Canada, incorporée, a adopté mardi, à une assemblée, l'importante résolution suivante, au sujet des négociations de la ville avec la "Montreal Light, Heat & Power Co.":

"Attendu que l'éclairage au gaz ou à l'électricité est une des premières nécessités pour les citoyens de Montréal;

"Attendu qu'il est de l'intérêt des citoyens que cette nécessité leur soit fournie au plus bas prix possible;

"Attendu que toute somme d'argent perçue par la Ville de Montréal sur cette nécessité constitue une taxe indirecte sur une partie seulement des citoyens;

"Attendu que cette taxe indirecte atteint principalement les marchands-détailliers appartenant aux différentes branches du commerce, qui, pour accomplir le devoir du public, sont obligés de tenir leurs établissements ouverts tous les soirs;

"Attendu que tout contrat exclusif pour cette nécessité aura pour effet d'empêcher les citoyens de bénéficier de toutes les inventions, qui sont appelées à survenir et à réduire le prix de l'éclairage;

"Attendu que les marchands-détailliers sont déjà ceux qui contribuent le plus fort montant des taxes d'affaires et d'abattoirs;

"Qu'il soit résolu que la Succursale de Montréal de l'Association des Marchands-Détailliers du Canada, incorporée, propose à l'adoption de tout contrat avec la Ville de Montréal et la "Montreal Light, Heat & Power Company", suggéré par la majorité de la Commission de l'Eclairage; que les officiers exécutifs soient autorisés à faire les démarches nécessaires pour protéger les droits et les intérêts des citoyens et des marchands-détailliers."

J. A. Beaudry, secrétaire

## Ne Pensez pas

**QUE PARCE QUE** nous vendons des Thés, des Cafés et des Epices, nous ne donnons pas aussi bonne valeur que les maisons qui ne font qu'une seule de ces lignes ; nous faisons aussi bien que la meilleure dans chaque ligne et mieux que beaucoup d'entre elles. Nous ne demandons qu'une chance de le prouver. Si ce sont des marchandises de qualité, nous les avons ; c'est notre spécialité.

**CAFÉS.**—Nous les choisissons avec le plus grand soin, les rôtissons avec une machine à gaz la plus parfaite et nous donnons toujours la même qualité.— Nos Cafés sont purs, riches en arôme, délicieux.

**LE CAFÉ DE MADAME HUOT**, la perle des CAFÉS.—N'a pas son égal parmi ceux dont l'emballage est similaire.

**Canistres 1 lb.....32c.      Canistres 2 lbs.....62c.**

**LE CAFE CONDOR.**—Canistres de fantaisie, qualité de choix, emballage attrayant.....la doz. **\$2.50**

Nos Blends en vrac (loose) sont des valeurs étonnantes.

**MD**—Liqueur riche et rare..... **35c**

**CONDOR**—Liqueur fine et savoureuse..... **30c**

**OLD CROW**—Liqueur de choix, incomparable à **25c.**

Nous donnons une Canistres de fantaisie et payons le fret sur toute commande d'essai de 50 lbs.

**THÉS.**—Si vous ne vendez pas les CONDOR de 18c à 42½c, vous n'avez pas les meilleurs. Dans toutes les lignes nous avons le plus fort stock et le plus grand assortiment. 125 différentes qualités et sortes.

### Demandez nos Echantillons, Ça Paie!

#### Ex Vapeur ATHENIAN:

**100** Hf.—Chests **CONDOR XXXX** Japon..... **21½c**

**257** Hf.—Chests Thé Japon, la belle valeur de l'année, à..... **20 c**

#### Ex Vapeurs TRAUTEUFEL et MARKSBURG:

**100** Hf.—Chests Thé Vert de Ceylan Hyson No. 1, liqueur extra choix à..... **18½c**

**100** Hf.—Chests Thé Vert de Ceylan Yg. Hyson, liqueur choix à..... **18½c**

**100** Hf.—Chests Thé Vert de Ceylan Yg. Hyson, liqueur extra choix à..... **20 c**

**300** Hf.—Chests Thé Japonais bon commun, un de nos anciens achats à..... **13 c**

**1000** Boîtes de 25 lbs. Ceylan noir pck. S., à..... **13 c**

**Cette ligne remplace les Packling Congou ; leur est supérieure sur  
— tous les points. —**

**La Cie. E. D. Marceau, Limitée.**

**Montreal.**

## REELECTION DE M. J. S. N. DOUGALL

A l'assemblée trimestrielle de la Dominion Commercial Travellers' Mutual Benefit Society, qui a eu lieu au local de l'Association, samedi dernier après-midi, la nomination des officiers pour l'année suivante a eu pour résultat la réélection de M. Dougall comme président, de l'échevin Jas. Robinson comme vice-président et de M. Chas. Gurd comme trésorier.

Les cinq membres suivants ont été nommés fidéli-commissaires : R. E. Matthews, J. H. Ferns, J. W. Rousseau, J. E. Wright, et A. Birks. Ce choix ayant été unanime, la société se dispensera de la nécessité et des dépenses d'une élection entre candidats. Un vote de remerciement a été offert à M. Richard Booth, le vice-président sortant, qui a été un des membres les plus enthousiastes de l'association et qui a employé beaucoup de temps et d'énergie dans ses intérêts.

Le président, M. J. S. N. Dougall, dans ses remarques, rappela le fait que cette année, la société célébrait son 21<sup>ème</sup> anniversaire et que durant ce temps, plus de \$200,000 ont été payées en indemnités, pour cause de décès. Le surplus actuel de plus de \$14,000 a été plus fort que jamais; le nombre des membres est également en augmentation. La date de l'assemblée annuelle a été fixée à la veille du jour de l'assemblée annuelle de l'association mère.

Parmi les personnes qui prirent la parole à cette assemblée, étaient : MM. Alex. McA. Murphy, David Watson, Max Murdoch, Richard Booth et l'échevin Robinson.

## DE LA MANIÈRE DE SERVIR LES CLIENTS

Pour bien servir un client, il faut d'abord s'intéresser aux marchandises, prendre à coeur les intérêts de leur propriétaire, être toujours prêt à bien accueillir un client et, ce faisant, éviter toute familiarité, quand même la personne en question serait une connaissance ou un ami. Une certaine dignité mitigée est ce qui conduit à la confiance en affaires. Informez-vous de la manière la plus affable possible de ce que le visiteur désire, sans faire de commentaires et sans prolonger la conversation.

Cherchez exactement l'article demandé, ou celui qui s'en rapproche le plus parmi les marchandises du magasin; c'est à ce moment qu'une occasion vous est offerte de déployer votre talent de vendeur, dit "Boot and Shoe Recorder".

C'est là que le commis peut parler de l'économie offerte par des marchandises du même genre à des prix plus élevés, ou de la convenance plus parfaite d'autres formes ou d'autres sortes de mar-

chandises. En faisant des suggestions de ce genre, il est bon de les appuyer de comparaisons autant que possible. Si vous n'avez pas l'article demandé, n'essayez pas de jeter de la poudre aux yeux ou de lui en substituer un autre. Soyez franc, admettez le fait et montrez-vous surpris et désappointé de n'avoir pas exactement ce qui est demandé. Offrez à la place quelque article convenable.

Dans aucune circonstance, le commis ne devrait blâmer ou critiquer la marchandise qu'il n'a pas, ou le fabricant de cette marchandise.

En offrant des marchandises, il est bon de faire ressortir leurs avantages particuliers et il ne faut jamais contredire un client ou un acheteur en perspective, ni discuter avec lui. Ayez toujours présent à la mémoire ce vieil adage: "Cherchez à convaincre un homme malgré lui, il sera toujours de la même opinion". Une vente bien faite et en termes agréables est le premier pas vers le succès. Après cela, le commis devrait attirer l'attention de l'acheteur sur son besoin possible de tel ou tel autre article dans d'autres départements. Offrez toutes les facilités dont vous disposez, comme livraison, transport, etc.

Ne promettez jamais une chose que votre maison ne puisse faire; très souvent ces promesses de la part de commis ont abouti à des discussions et à du mécontentement, ce qui a coûté au marchand la perte de clients et une perte d'argent. Le commis s'aperçoit aussi que le client désappointé de la sorte est plus difficile à servir et à satisfaire dans la suite.

Évitez autant que possible les ordres spéciaux. Le commis qui vend pour \$50 de marchandises du stock est plus précieux pour le marchand que celui qui prend pour \$200 de commandes d'articles spéciaux; en effet les commandes d'articles spéciaux sont toujours exécutés plus ou moins bien, quelle que soit l'attention qu'on y apporte et l'accumulation annuelle des laissés pour compte devient un embarras au moment de l'inventaire.

Évitez de donner des garanties et, lorsque vous y êtes forcé, faites-le avec prudence. Souvenez-vous que la marchandise qui est sortie du magasin est sujette à être malmenée par son possesseur et que l'acheteur qui a l'habitude de se plaindre, ne le reconnaît jamais. Quand une plainte vous est faite, écoutez-la patiemment et tranquillement, évitez la discussion, même si vous savez que le plaignant demande quelque chose qui n'est pas légitime.

Rappelez-vous que ce client est venu pour obtenir quelque chose de vous. Soyez calme et, quoi que vous fassiez dans un cas semblable, faites-le d'une manière aussi agréable que possible. Il n'est personne d'aussi mécontent qu'un plaignant qui n'a pas obtenu satisfaction,

n'oubliez pas qu'un homme à l'esprit est a des amis et qu'il peut les détourner de votre magasin; en raison même de sa bassesse de caractère, il peut les pousser à ne plus vous patronner.

Quand vous changez des marchandises, essayez toujours de remplacer celles qui vous sont rendues par d'autres exactement du même genre; car peu importe la valeur que vous donnez en retour, si l'article n'est pas exactement semblable à celui qui vous est rendu, le client en fait une affaire de confiance et fait part à ses amis des méthodes employées dans votre maison.

Voilà quelques-unes des nombreuses choses à apprendre pour être un bon vendeur. Ne les perdez pas de vue, agissez en conséquence et vous rendrez service à vous-même, à votre patron et à son commerce, et vos efforts ne passeront pas inaperçus. Votre avancement est aussi certain que l'insuccès de quelque autre commis.

C'est de cette manière que des commis deviennent marchands. De cette manière, vous pouvez vous attirer le respect et le succès au lieu du désappointement et de l'insuccès qui sont le lot de vos collègues qui n'ont jamais su ce que c'était que de bien servir un client.

## JUGEMENT RENDU SUR LE RÈGLEMENT RELATIF A LA FERMETURE DE BONNE HEURE

J. P. Bauvais et al, Demandsurs, vs. la Cité de Montréal, Défenderesse.

Ce jugement est une procédure destinée à rendre nul le règlement No 328, connu sous le nom de règlement concernant la fermeture de bonne heure. Ce règlement aurait été passé en vertu des stipulations de la loi 57 Vict., chap. 50, et de la loi 4 Ed. VII, chap. 29. Les termes du règlement, en ce qui concerne la question, sont les suivants :

Section 1. — Les magasins, dans la cité de Montréal, seront fermés à sept heures du soir, les mercredi et jeudi de chaque semaine durant tous le cours de l'année, à l'exception des jours mentionnés dans les sections 2 et 3, et les dits magasins devront rester fermés jusqu'à cinq heures du matin le lendemain.

(Suivent les stipulations exceptant certaines semaines à l'approche des jours de fête.)

Section 4. — Le mot "magasin" désigne tout établissement ou lieu où des marchandises sont exposées ou offertes en vente au détail seulement."

Vient ensuite un certain nombre d'exceptions se rapportant aux magasins où sont vendus des articles particuliers, tels que le tabac, fruits, légumes, journaux, etc.

Section 8. — Toute personne qui sera trouvée coupable devant deux juges de par fraction à quelqu'une des dispositions du présent règlement sera passible d'une

# Une Serie de Gagnants.

L'Épicier qui débute dans le commerce d'Automne avec ses rayons et son magasin bien approvisionnés de conserves de première qualité sortira gagnant, avant le Printemps, contre son rival qui s'est contenté de marchandises ordinaires.

La ménagère trouve bientôt quelles sont les marques auxquelles elle peut se fier, et elle le dit à ses voisines; les affaires en profitent, non-seulement dans les conserves, mais dans les lignes générales également.

Voilà **LE SECRET DE NOTRE SUCCES.**

Nous avons reconnu les droits du consommateur, et avec notre MARQUE OLD HOMESTEAD, nous avons mis sur le marché les conserves absolument les plus fines qui aient jamais été offertes au commerce au Canada. Le consommateur a fait le reste. Voici quelques-uns de nos articles principaux :

Blé-d'Inde Old Homestead  
 Pois Old Homestead  
 Tomates Old Homestead  
 Fèves Old Homestead  
 Fraises Old Homestead  
 Framboises Old Homestead

C'est le dessus du panier sous tous les rapports. Les étiquettes mêmes suffisent à persuader un client de les essayer. Un essai signifie toujours un renouvellement de commandes.

Vous devriez certainement mettre en stock LA MARQUE OLD HOMESTEAD. Demandez à votre marchand de gros de vous envoyer un petit nombre de caisses, pour débiter. S'il ne peut pas vous en fournir, écrivez-nous directement.

## The Old Homestead Canning Co.

Adresse Télégraphique  
 "Homestead"  
 Codes. A.B.C. 4ème édition.

PICTON, ONT.

de n'excédant pas \$40 pour chaque offense, et à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois."

Les poursuites pour infraction au présent règlement seront régies par la partie 58 du Code Criminel, 1892, relative aux convictions sommaires."

Le statut sur lequel s'appuie ce règlement, 57 Vict. chap. 50, sec. 1, est le suivant :

"10—Dans chaque cité ou ville, le Conseil Municipal peut faire, amender et abolir des règlements ordonnant que pendant la totalité ou une partie quelconque de l'année, des magasins d'une ou de plusieurs catégories situés dans la municipalité, soient fermés ou demeurent fermés chaque jour, ou un jour quelconque de la semaine, après le temps et les heures fixés et déterminés dans ce but, par le dit règlement; mais le temps et les heures ainsi fixés et déterminés par un tel règlement ne doivent pas être plus tôt que sept heures du soir, ni plus tard que sept heures du matin."

Cette loi ne prévoit pas de sanction, et a été considérée comme impérative pour cette raison. Il a été pourvu à cette déféction par le statut 4 Ed. VII, chap. 29, qui prévoit la pénalité édictée maintenant par le règlement cité plus haut. Ce règlement porte la date du 20 Février 1905.

En mars 1905, les demandeurs attaquèrent le règlement, prétendant qu'ils sont épiciers ayant deux magasins, dans l'un desquels ils vendent aussi des fruits, des confiseries, des cigares et des liqueurs; qu'ils ont une licence d'épiciers pour cette dernière vente, accordée par le gouvernement provincial; ils citèrent alors le règlement en entier. Les demandeurs donnent alors les raisons suivantes pour la nullité du règlement :

10.—Parce que l'acte 57 Vict., chap. 50, n'était pas de la compétence de la législature provinciale; il constitue un empiétement sur les droits du pouvoir fédéral et émet des lois concernant le négoce et le commerce.

Parce que le statut 4 Ed. VII, prévoyant la pénalité, est accessoire au premier acte et est également ultra vires.

Parce que le règlement en question n'est pas autorisé par le dit acte.

Parce que le dit règlement est une infraction à la liberté individuelle et à la liberté du commerce.

Parce que le dit règlement est injuste, tyrannique et partial.

Parce que le dit règlement viole les droits acquis par les demandeurs, en raison de leur licence de vendre des liqueurs, et rend plus mauvaise la position des demandeurs.

La réponse de la défenderesse nie la légalité des propositions des demandeurs et affirme la validité du règlement. La preuve a été faite et il a été établi que le commerce des demandeurs a subi un tort considérable par suite de la mise en vigueur du règlement, au profit de commerçants voisins qui vendaient seulement des fruits, du tabac et des liqueurs. Il a aussi été établi que la seule raison de la législature et du règlement était un mouvement de la part des commis

marchands, afin d'être libres un certain nombre de soirs par semaine.

En dehors du statut mentionné plus haut, il a été soutenu que les municipalités exercent sous la loi commune une juridiction étendue, connue comme pouvoir de la police, et dans le cas de la Cité de Montréal, ce pouvoir est spécialement conféré par sa charte, No. 140. Nous avons donc à rechercher si ce règlement est juste et justifié comme exercice des pouvoirs de la police sous la loi commune ou sous la section 140 de la charte; si le statut 57 Vict., chap. 50 est hors de la compétence de la législature de Québec; si le statut étant valide, il suffit à justifier le règlement.

Considérons d'abord la question de savoir si le règlement pourrait être justifié comme un exercice des pouvoirs de la police.

4 Gladstone Comm. p. 162 donne la définition suivante de ce pouvoir :

"La juste réglementation de l'ordre intérieur du royaume, par lequel les habitants de l'état, comme membres d'une famille bien dirigée, sont obligés de conformer leur conduite générale aux règles de la propriété, du bon voisinage et des bonnes manières, et d'être bienséants, industrieux et inoffensifs dans leurs situations respectives."

Les précédents créés aux Etats-Unis ont une valeur particulière dans une question de cette nature, car la division du pouvoir législatif dans ce pays est semblable à la nôtre. Cooley dit à la page 829, sur la limitation constitutionnelle :

"La police de l'état, dans un sens étendu, comprend son système tout entier de réglementation interne, par lequel l'état cherche non seulement à maintenir l'ordre public et à empêcher les offenses contre l'état, mais aussi à établir pour les relations de citoyen à citoyen, ces règles de bonnes manières et de bon voisinage qui sont calculées de manière à empêcher un conflit de droits et à assurer à chacun la jouissance ininterrompue de ce qui lui appartient en propre, autant que cela est raisonnablement compatible avec une semblable jouissance de droits pour autrui."

Brown J., dans *Lawton vs Steele*, 152 U. S., page 133, dit :

Il est généralement admis de comprendre dans cette définition, tout ce qui est essentiel à la sûreté, à la santé et à la morale publiques et de justifier par des procédures sommaires la destruction de tout ce qui peut être regardé comme nuisance publique. D'après ce pouvoir, on a admis que l'état peut ordonner la destruction d'une maison tombant en ruine, ou mettant autrement en danger la vie des passants; la démolition de constructions menacées d'être incendiées; l'abatage d'animaux malades, la prohibition de constructions en bois dans les cités, la réglementation des chemins de fers et d'autres moyens de transport du public; les enterrements dans les cimetières, la restriction de certains commerces répréhensibles à certaines localités; la vaccination obligatoire des enfants; la réclusion des fous et d'autres personnes atteintes de maladies contagieuses; l'entrave

au vagabondage, à la mendicité et à l'ignorance habituelle; la suppression de publications obscènes et de maisons mal famées; la prohibition des maisons de jeu et des établissements où sont vendues des liqueurs enivrantes.

Voyez Cooley, page 837, dans une note où il cite le jugement de la Cour Suprême dans un acte concernant les magasins à départerments.

"Robinson J. Afin de maintenir que la législation des caractères de l'acte en question est une mesure de police, les tribunaux doivent pouvoir voir que sa mise en vigueur, dans un certain degré, tend à la prévention d'une offense ou d'un mal manifeste ou a pour but la conservation de la santé, de la morale, ou du bien être public. Si on ne peut pas désigner un tel objet, mais si cette législation n'est qu'une simple contrefaçon de contrôle public sous le nom d'un acte fait pour régulariser les affaires, le commerce, etc., par lequel la liberté et les droits à la propriété des citoyens sont enfreints, la Cour annulera cet acte, comme non justifié."

Une législature qui prétendrait simplement au droit de diriger les entreprises privées des citoyens et de leur indiquer le chemin qu'ils doivent suivre, ou serait une tentative à restreindre ou à entraver le droit à exercer une profession ou une occupation reconnue par les lois, profession qu'ils peuvent choisir sans réglementation déraisonnable et sans être molestés, a toujours été condamnée dans tous les gouvernements libres.

Il est réellement inutile de dire que le règlement maintenant en question, proposant comme il le fait de rendre les individus qui vendent leurs propres marchandises, dans leur propre magasin, après sept heures du soir, coupables d'une offense punissable d'emprisonnement, n'est pas justifié comme mesure de police. "*Sic utere tuo ut alienum non laedas.*" Dans cette maxime sont trouvées la source et la mesure de la législation policière.

Nous en arrivons maintenant à la question de savoir si l'acte sur lequel on s'est basé est pas de la compétence de la législature locale. Cela peut être, soit parce qu'il ne tombe pas dans les limites des pouvoirs conférés à la législature, soit parce qu'il empiète sur les pouvoirs donnés au parlement, par l'acte B. N. A. En considérant cette question, il faut comprendre que le parlement a un pouvoir universel et qu'un sujet de législation est sous certains rapports, être de la juridiction parlementaire, et sous d'autres, il peut être de la compétence des législatures. Les paragraphes de la section 92 de l'acte B. N. A. qui énumèrent les pouvoirs des législatures, pouvant avoir quelque application au présent sont :

8—Institutions municipales dans la province.

13—Droits civils et propriété dans la province.

16—En général, toutes les questions de nature simplement locale ou privée dans la province.

**Lignes procurant un commerce profitable, retenant la clientèle.**

**Lignes qui par elles-mêmes, par leur apparence nette, par leur qualité tout évidente, commanderont l'attention de vos clients et inciteront la demande.**

Voilà les lignes profitables à tenir, car leur vente se fait avec le minimum de dépenses et elles produisent ainsi le maximum de profits. Nous n'avons été satisfaits que quand nous avons pu dire, comme nous le disons aujourd'hui, que les marchandises Ozo sont aussi bonnes que les meilleures, sous tous les rapports, partout, en tout temps. Chaque département est sous la direction d'un expert, le meilleur que nous ayons pu trouver, et nous avons été en Angleterre, en France et aux Etats-Unis à la recherche d'hommes expérimentés et ayant une réputation dans leur ligne.

Nos paquets et nos étiquettes sont aussi appropriés, aussi nets et aussi attrayants que possible.

Si vous ne tenez pas déjà une ligne de nos produits, donnez un ordre pour nos marchandises la prochaine fois que vous ferez un achat chez votre marchand de gros. Notre garantie vous protège contre les pertes et vous y gagnerez une augmentation de clientèle et de meilleurs profits.

**The OZO CO., Limited**

**MONTREAL**

De ces trois paragraphes, le numéro 8 peut être rejeté immédiatement comme inapplicable. Il est clair que l'acte en question n'a aucun rapport avec les institutions municipales, à moins qu'il ne concerne l'exercice d'un pouvoir de la police, dont l'exécution a été d'habitude confiée à des agences municipales. Mais nous avons vu plus haut que l'acte n'est pas justifié comme exercice d'un tel pouvoir. Il faut aussi remarquer que bien que l'établissement et la définition de l'offense soient confiés aux conseils municipaux, la pénalité est telle qu'elle tombe sous le coup de la juridiction criminelle ordinaire des provinces.

L'acte concerne-t-il la propriété et les droits civils dans les provinces? Pour répondre dans la négative, je n'ai qu'à citer le jugement du Conseil Privé dans le cas de *Russell vs la Reine*, L. R. 7 A. P. P., 829 (Canada Temperance Act) cité et approuvé par la même Cour, dans le cas de *Hodge vs the Queen* (Ontario Liquor License Act). L'Acte de Tempérance du Canada a donné, par un vote populaire, le droit aux comtés de tout le Dominion de prohiber le trafic des liqueurs et a fait de la violation de l'acte une offense criminelle de la compétence du parlement du Dominion. Comme il a été soutenu que cette législation était une violation de la juridiction législative concernant la propriété et les droits civils, la remarque suivante a été faite en rendant le jugement :

“Des lois de cette nature, faites pour sauvegarder la santé, l'ordre et la morale publiques et qui soumettent ceux qui y contreviennent à une procédure criminelle et à une pénalité, concernent les préjudices publics plutôt que les droits civils. Elles sont d'une nature qui les soumet à l'autorité générale qu'a le parlement pour faire des lois pour l'ordre et le bon gouvernement du Canada et une relation directe avec la loi criminelle qui est une des classes de sujets énumérés, assignés exclusivement au parlement du Canada.

Peu de lois, s'il en est, pourraient être faites par le Parlement, pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, qui n'affecteraient pas de quelque manière incidente, la propriété et les droits civils; on ne pouvait pas avoir l'intention, quand on a assuré aux provinces une autorité législative exclusive sur le sujet de propriété et de droits civils, d'exclure le parlement de l'exercice de ce pouvoir général, chaque fois qu'une telle intervention incidente en résulterait. La nature et le caractère véritable de la législature dans le cas particulier en discussion, doivent être déterminés, afin de reconnaître exactement les classes de sujets auxquelles ils appartiennent réellement.

Quelle est donc la nature de la législature que nous avons devant nous?.. Nous avons vu que ce n'est pas une législature de police, dans tout sens dans lequel cette expression a été comprise jusqu'ici. Cependant, elle restreint la liberté quant à l'action et à la propriété. Elle avait pour but d'autoriser les conseils municipaux à faire une ordonnance défendant aux individus engagés dans le

commerce, de continuer à travailler après sept heures du soir les privant ainsi du droits constitutionnels élémentaires et les soumettant à une pénalité criminelle en cas de désobéissance. Le but de la loi, autant qu'on en peut juger par les preuves de la cause, était d'assurer du repos aux commis marchands; et pour empêcher les petits magasins tenus avec l'assistance du propriétaire et de sa famille d'obtenir un avantage en restant ouverts pendant que les autres étaient fermés, ces magasins encouraient une pénalité. Cette législation n'est-elle pas d'une nature simplement locale ou privée dans la province? Ce règlement a été promulgué uniquement pour la province, et bien entendu ne prétend pas avoir d'effet dans toute autre province. Pour juger de sa nature, nous ne devons pas prendre le règlement qui a été passé, mais nous devrions le considérer comme la législation la plus extravagante qui puisse avoir été convertie par lui. Tout “magasin” peut être fermé à sept heures du soir. Ce mot comprendrait, sans aucun doute, toute construction où il se fait un commerce, que ce soit un commerce de gros ou un commerce de détail. Il comprendrait les boulangeries et d'autres genres de commerce qui doivent rester ouverts la nuit. Mais cela n'est pas tout. Nous devons considérer le statut par rapport à la nature du pouvoir qu'il prétend exercer. Il est vrai qu'il ne prétend s'adresser qu'aux magasins; mais il assume le droit de contrôler les heures pendant lesquelles un commerce de gros ou de détail peut être fait dans la province de Québec.

Ce Statut n'aurait-il pas bien pu comprendre également les manufactures de toute description, les raffineries de sucre, les télégraphes et téléphones, le chargement et le déchargement des navires, le trafic des chemins de fer, les ponts, etc.? Il n'est pas difficile de voir comment le commerce serait affecté par une législation de ce genre, même pendant les heures mentionnées dans le présent statut. Mais si le droit de fixer des heures d'affaires existe dans la législation locale, il doit en découler le droit de fixer n'importe quelles heures que l'on voudra, et de détruire ainsi le commerce. Je sais que le droit de taxer a souvent été maintenu où le droit de prohiber était admis ne pas exister, bien que le droit de taxer puisse être exercé à un point tel qu'il amène une prohibition pratique. Mais dans ces cas, le droit de taxer était clair et il devait se concilier avec le droit de prohiber. Mais ici, la question se pose: Doit-on considérer comme ayant une nature simplement locale ou privée, un pouvoir qui ne dérive pas d'une transmission expresse, qui nécessairement affecte le commerce et pourrait être employé de manière à le détruire, particulièrement quand ce pouvoir ne s'appuie pas sur le maintien de la paix, de l'ordre ou du bon gouvernement? Je ne le pense pas.

Je ne désire pas qu'on comprenne que je dise que, parce que l'exercice du pouvoir permettant de fermer les maisons d'affaires et certaines Leures affecterait le commerce et les affaires, qu'il est pour cela incompatible

avec l'autorité du parlement fédéral, pour régler le commerce et les affaires. Une telle opinion serait contre l'autorité aussi bien que contre la raison. Tout ce que je dis, est que lorsqu'un tel pouvoir ne dépend pas d'un pouvoir conféré spécialement à la législature, on ne peut pas admettre à la légère qu'il existe. Ainsi, dans le cas de *Hodge vs la Reine* (Ontario Liquor License Act) le commerce et les affaires ont été, sans nul doute, affectés incidemment. L'acte d'Ontario a été maintenu, Leurs Seigneuries remarquant (9 App. Cases page 131): “Leurs Seigneuries considèrent que les pouvoirs destinés à être dévolus par l'acte en question, quand il s'agit de propriété, doivent faire des règlements de la nature de règlements de police ou municipaux, d'un caractère purement local, pour la bonne direction des tavernes, etc., licenciées pour la vente des liqueurs au détail et ces règlements sont calculés pour maintenir dans les municipalités la paix et le bonheur publics et pour réprimer l'ivresse, la conduite désordonnée et tapageuse. Comme tel, on ne peut pas dire qu'il intervienne dans la réglementation générale des affaires et du commerce, réglementation qui appartient au parlement du Dominion... La Législature semble être seule indiquée sur les sections 8, 15, 16 de la section 92

Je suis donc d'opinion que le statut en question n'étant pas fondé sur un pouvoir spécifique de la législation et affectant les affaires et le commerce, comme le fait a lieu, sans aucun doute, ne doit pas être considéré comme une chose d'intérêt simplement local et privé dans la province. Les remarques ci-dessus s'appliquent avec autant de force à l'acte de la sous section 37 de la section 91 de l'acte B.N.A., comme contrevenant à la législation et donnant au parlement seul la juridiction sur les lois et les procédures criminelles. Dans le passage cité ci-dessus, du jugement du conseil privé dans le cas de *Russell vs la Reine*, Leurs Seigneuries ont dit que les stipulations de l'Acte Scott imposant une amende et un emprisonnement (semblables à ceux du présent cas) pour violation de cet acte, étaient l'exercice d'un pouvoir accordé spécialement au parlement pour les sections mentionnées ci-dessus. Il n'est pas douteux que la législature peut sanctionner sa législation par l'imposition d'une amende et d'un emprisonnement. Mais peut-elle dépasser les limites spécifiées par la juridiction et déclarer qu'un acte qui était auparavant parfaitement légal et dans le droit est une offense criminelle; et maintenant son droit à agir ainsi sous le prétexte que sa mise en vigueur était limitée à la province de Québec? Je suis d'opinion que la question n'était pas de la compétence de la législature.

Supposant qu'il soit de la compétence de la législature, autorise-t-il le règlement fondé sur lui? Nous avons déjà vu que le règlement doit être maintenu ou abrogé par le statut. Le statut prétend donner le droit de passer un règlement pour la fin d'une ou de plusieurs catégories de

Il est clair que ce langage ne donne pas le pouvoir de fermer tous les magasins. Si on le jugeait à propos, on peut seulement répondre qu'on n'a qu'à employer un langage approprié, pour faire comprendre ce qu'elle voulait dire et je n'ai pas l'intention de détourner les mots de leur sens ordinaire pour arriver à une conclusion que je peux me figurer que la législation avait probablement en vue. Si donc la législation n'a pas voulu dire que tous les magasins devraient être fermés ; si, par exemple, elle n'a pas voulu dire qu'un marchand de gros qui se trouve le soir avec un acheteur de campagne quittant la ville par un train de nuit et qui lui vend des marchandises, peut être envoyé en prison pour deux mois comme criminel, comment peut-on déterminer ce que la législation a voulu dire ? Qui peut opposer à cela la ou les catégories en question ? Sont ce les magasins de nouveautés, les épiceries, les quincailleries ? des magasins dans une rue et non dans une autre rue ; des magasins tenus par des Juifs, ou des Syriens ou des Chinois ? N'y aurait-il pas plutôt une disposition à conclure que la législation n'a pas désigné de classe particulière de commerçants qui devrait être soumise à l'acte et il est clair que si le Conseil doit être restreint à l'autorité qui lui est conférée par le statut, il n'a aucune autorité du tout, et son règlement est nul.

Mais on dit que le statut était une délégation au conseil pour légiférer en la matière. Cela même ne peut pas être maintenu, par ce

que la législation ne visait pas tous les magasins et n'a pas indiqué ceux qu'elle visait. La Cour ne peut pas déterminer si la législation avait l'intention de comprendre des classes de magasins ou tous les magasins que le règlement frappe. Toutefois, il est clair que la législature n'a pas légiféré dans le sens du règlement. Si le règlement est valide, c'est comme législation du conseil municipal agissant d'après une autorité qui lui a été accordée par la législature. On a beaucoup parlé dernièrement du pouvoir de la législature à déléguer ses pouvoirs par des lois. Je trouve un article dans Lefroy sur le pouvoir législatif au Canada, dans lequel le droit de la législature à déléguer le pouvoir de légiférer est représenté comme provenant de la décision du Conseil privé dans le cas de Hodgen vs. la Reine. Toutefois la proposition qui est en tête de l'article (No. 63) est beaucoup plus étroite et est d'accord avec le jugement du Conseil privé dans ce cas :

“ 63 — Dans le champ et dans les limites des sujets mentionnés dans la section 92 de l'Acte B. N. A., les législatures provinciales sont suprêmes et ont la même autorité que le Parlement Impérial ou que le Parlement du Dominion auraient dans des circonstances semblables, pour confier à une institution ou à un corps municipal de sa propre création, l'autorité de faire des règlements concernant les sujets spécifiés dans le décret ayant pour objet de mettre ce décret en vigueur.” Il est

possible que quelques remarques des juges en rendant le jugement soient susceptibles d'être interprétées comme donnant à la législature le pouvoir général de déléguer ses fonctions à une autre Cour ; mais le Conseil privé a dit et redit que le langage des membres de la Cour doit être interprété par rapport au cas en mains et ne peut pas s'appliquer à un cas reposant sur des faits différents.

La même question avait été portée auparavant devant le Conseil privé dans le cas de la Reine vs Burah, 3 App. Cases 903. La question dans ce cas, concerne un statut qui autorisait le lieutenant gouverneur à décider si certaine législation devrait être ou n'être pas appliquée à un certain territoire et aussi à quelle époque elle devrait être mise en vigueur. Ce statut fut attaqué comme délégation de pouvoir législatif et cette manière de voir a été admise par la Cour inférieure Leurs Seigneuries, en infirmant, dirent :

“ Mais Leurs Seigneuries sont d'opinion que la doctrine de la majorité de la Cour est erronée et qu'elle s'appuie sur un point de vue faux des pouvoirs de la législation indienne. La législature indienne a des pouvoirs expressément limités par l'acte du parlement impérial qui l'a créée et, bien entendu, elle ne peut rien faire au-delà des limites qui circonscrivent ses pouvoirs ; mais quand elle agit dans ces limites, ce n'est pas, dans quelque sens qu'on le prenne, un agent ou un délégué du parlement impérial, mais elle est et

# MORUE DÉSOSSÉE

## CHEBUCTO

Empaquetée en boîtes de 20 et 40 livres, en briques de 1 et 2 livres.

## POISSONS ETUVÉS :

Morue, en boîtes de 100 et 50 livres,

Merlan, (Pollock) en boîtes de 100 et 50 livres.

EMPAQUETES PAR

Halifax Fish Company, Limited

a été créée pour avoir des pleins pouvoirs de législation aussi étendus et de la même nature que ceux du parlement lui-même (ce qui est précisément identique à ce que la même Cour avait dit de notre législature dans le cas de Hodge vs la Reine.)

.....Leurs Seigneuries conviennent que le gouvernement général en Conseil (la législation indienne) ne pouvait, par aucune sorte de loi créer dans l'Inde un nouveau pouvoir législatif et créer dans l'Inde une autorité législative générale et en armer un nouveau pouvoir législatif qui n'était ni créé ni autorisé par l'acte du Conseil. Rien de ce genre, d'après l'opinion de Leurs Seigneuries, n'a été fait ou n'a été tenté dans le présent cas. Ce qui a été fait est ceci : Le gouvernement général en conseil a résolu au cours ordinaire de la législation, d'enlever à la juridiction des Cours et offices ordinaires un district particulier et de le placer sous la juridiction de nouvelles Cours ou offices, à nommer par le lieutenant-gouverneur du Bengale et devant être responsables envers lui; laissant au lieutenant-gouverneur le soin de dire à quel moment ce changement devrait avoir lieu et lui permettant aussi, non pas de faire les lois qui lui plairaient pour ce district ou pour un autre, mais d'appliquer par notification publique, à ce district d'autres lois qui déjà étaient, ou auraient pu être mises en force, de temps à autre par une autorité législative appropriée, dans les autres territoires soumis à son gouvernement"..... Leurs Seigneuries pensent qu'il est fallacieux de parler des pouvoirs ainsi conférés au lieutenant-gouverneur (si grands qu'ils soient, sans aucun doute) comme si, lorsqu'ils sont exercés, l'efficacité des actes faits doublerait ces pouvoirs, et serait due à tout autre autorité législative que celle du gouvernement général en conseil.

L'effet de ces deux décisions est que ce n'est pas une délégation de pouvoirs législatifs, quand les lois ont été promulguées, qui peut laisser les détails de l'administration de ces lois et de l'organisation des rouages fonctionnant dans ce but, à un corps municipal et qu'une législature a la compétence nécessaire pour passer une loi qui sera mise en vigueur conditionnellement, cela dépend de l'action d'une cour ou d'une personne autorisée à exercer son pouvoir discrétionnaire.

Mais combien différent est le cas actuel. Notre législature n'a jamais déclaré qu'il convenait que toutes les maisons d'affaires ou une quelconque d'entre elles devraient être fermées à certaines heures de la journée. Si le statut a quelque signification, il veut dire que les conseils municipaux devront considérer s'il est nécessaire d'avoir une loi et, s'ils se décident dans l'affirmative, ils peuvent passer un règlement et organiser son exécution. D'où viendra l'efficacité de cette loi? . . . Ce ne sera certainement pas de la législature. Celle-ci n'a jamais rien décidé à ce sujet. C'est purement et simplement les conseils municipaux qui ont été invités à faire une loi criminelle. Aucune autorité n'a soutenu que la législature puisse faire

cela et mon opinion est qu'elle ne le peut pas.

Supposons pour un moment que le règlement puisse s'appuyer sur la section 140 de la charte, comme règlement de police. On a toujours soutenu que les Cours peuvent exercer une surveillance raisonnable sur l'action des municipalités. J'admets qu'une Cour dans ce pays n'a aucun droit à mettre en question la sagesse et la justice d'une action législative, mais cela ne s'applique pas complètement à l'action municipale qui est grandement administrative. Les Cours d'Angleterre, plus fréquemment encore celles des États-Unis et souvent celles du Canada ont aboli des ordonnances municipales, comme déraisonnables et injustes.

Une considération de la preuve dans cette cause ne laisse aucun doute qu'il n'y avait pas de motif ou de raison justes pour passer le règlement en question; que c'était un empiètement, sans aucune justification, sur la liberté individuelle; que ce règlement était injuste et tyrannique dans son exécution; que, comme il a été dit par le juge Robinson, de la Cour Suprême des États-Unis, dans un cas dont nous avons parlé plus haut, comme ce règlement n'avait pour objet ni la conservation de la santé publique, de la morale, de la sûreté ou du bien être, mais était seulement un empiètement sur la liberté individuelle, sous prétexte de réglementer le commerce, c'est un règlement que les Cours doivent annuler comme non-justifié.

Le statut a été déclaré *ultra vires*; le règlement annulé et la défenderesse condamnée à payer les frais.

#### L'ORDRE INDEPENDANT DES FORESTIERS

A la fin du mois dernier a eu lieu à Montréal, une assemblée de membres de l'Ordre Indépendant des Forestiers, sous la présidence de l'ex-chef suprême, M. Victor Morin. Étaient venus spécialement le Grand-Maître Suprême, Dr Oronhyatekha; le Suprême Avisaieur, Hon. Elliott Stevenson et le Secrétaire Suprême, M. Mathieson.

Le Dr Oronhyatekha a rappelé que l'O. I. F. venait de subir l'examen de la Commission d'Enquête sur les Compagnies d'Assurances. Il pense que la Commission Royale recommandera une table de taux quelconque pour toutes les Sociétés mutuelles du Canada; il s'en félicite, pourvu que les taux ne soient pas les mêmes que ceux des compagnies ordinaires d'assurance sur la vie qui ont des dividendes à payer à leurs actionnaires.

Il compare entre elles plusieurs tables, ainsi que les taux d'assurance à certains âges et il déclare que les taux les plus bas sont encore trop élevés, car ils ne tiennent pas compte des polices abandonnées dont les profits, au lieu de s'accumuler, sont partagés dans les compagnies ordinaires entre les actionnaires.

Il n'en est pas de même dans l'O. I. F. qui fait profiter ses membres des dividendes, ce qui réduit le coût de l'assurance. L'O. I. F. peut également demander un taux moindre que les compagnies ordinaires qui ont à tenir compte, dans le calcul de la prime, des valeurs de rachats. Pourquoi l'O. I. F. serait-il obligé de faire entrer dans le montant de la prime un élément dont elle n'a pas besoin.

En un mot, la conclusion du Dr Oronhyatekha est que les tables de taux à exiger de l'O. I. F. devraient être plus basses que celles exigées des compagnies ordinaires d'assurance sur la vie. C'est ce qu'il a fait ressortir devant la Commission Royale. On avait prédit qu'aux anciens taux prélevés, l'Ordre serait en déconfiture en 1905, un Actuaire, M. King, avait établi des calculs pour démontrer, or la réalité est que le surplus accumulé des primes des membres payant les anciens taux s'élevait en 1905 à \$5,813,408 sur un surplus de \$9,709,538.

Quant aux dépenses de l'Ordre qu'on a critiquées, elles sont de \$2.35 par \$1,000, alors que pour les compagnies d'assurance ordinaires Canadiennes elles sont de \$14.13 par \$1,000. C'est une réponse suffisante à l'accusation que l'O. I. F. est une institution coûteuse.

#### DECES

Le 4 de ce mois est décédée à Montréal, à l'âge de 36 ans, Mme Bella Wener, épouse de M. Harry Wener, président de la Montreal Waterproof Clothing Co., Ltd.

Nous offrons à M. Harry Wener nos sincères condoléances dans le deuil qui le frappe.

#### LE CHLORAGE DE LA LAINE

Le chlorage de la laine est une opération industrielle pratiquée en teinture, en impression; mais on n'avait pas jusqu'ici recherché d'une façon systématique les effets produits par cette opération. MM. Léo Vignon et J. Melard viennent de constater que la laine soumise, dans certaines conditions à l'action du chlore, acquiert des propriétés nouvelles; elle perd de son élasticité et sa ténacité sont généralement diminuées. La laine se mouille et se teint plus facilement en donnant des nuances plus foncées et plus brillantes; enfin elle est devenue sensiblement plus tréçissable. Il ne paraît pas y avoir de combinaison directe de la laine et du chlore, mais ce dernier agent doit se porter sur la substance organique en donnant naissance à de l'acide chlorhydrique, à des phénomènes d'oxydation, etc., qui modifient la molécule chimique et lui communiquent ses nouvelles propriétés.

**Quand vous voulez avoir  
une Epreuve Concluante**

sur une Farine Patentée de haute catégorie, faites-vous  
à vous-même ces questions :

- Est-elle supérieure pour l'usage des Boulangers et de la Ménagère?
- Peut-on s'y fier dans la mise au four?
- Augmente-t-elle votre clientèle et vos profits?

A en juger par ces épreuves—

**LA FARINE "THREE STARS"**

qui est produite par les méthodes les plus récentes et les plus perfectionnées de la meunerie moderne, au moyen du Blé dur du Manitoba le plus choisi, n'a pas d'égale pour le **Commerce des Boulangers** et les usages généraux de la **Ménagère**.

Elle fait le Pain et la Pâtisserie du plus haut choix, avec le moins de trouble et la plus grande économie.

**Western Canada Flour  
Mills Co., Ltd.**

Moullins à WINNIPEG GODERICH et BRANDON

Bureau à Montreal : - Edifice du Board of Trade.

**Il y a là un bon profit  
pour les Epiciers.**

Cela paie de tenir le meilleur article — et surtout quand le meilleur article est un article bien connu, bien annoncé, comme . . .

**« Le »  
Sel Windsor**

Donnez à vos clients du **Sel Windsor** et voyez combien plus vous en vendez que de tout autre. Le meilleur article de vente est celui qui rapporte les plus gros profits. . . . .

**Jambon et Lard Fumé de Choix**

MARQUE

**"CORONA"**

La Marque Universellement Favorite.

Saveur Délicieuse.

Traitement au Sucre (Sugar Cure)

Très Spécial.

Une fois Goûtés, Toujours en Demande.

Envoyez un Ordre d'Essai.

Département des Provisions.

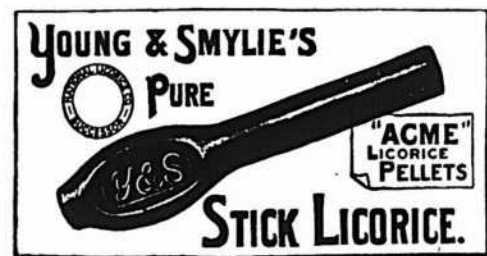
Beurre de Choix, Œufs, Volailles, Etc.

**Montreal Packing Co.,  
Limited.**

MONTREAL, Canada

**NATIONAL LICORICE CO.**

BROOKLYN, N. Y.



REMÈDE DU BON VIEUX TEMPS  
POUR LA TOUX ET LE RHUME

Seuls manufacturiers des spécialités de réglisse vendues précédemment par les sus-nommés, y compris les célèbres

— Marques de **REGLISSE PURE EN BATON**—

Y. & S. Scudder et M. & R. Acme Licorice Pellets, M. & R. Wafers, en sacs de 5 cents, Losanges, etc., etc., et la Réglisse Flexible.

Dépôt à Montréal : 13, 15, 17, 19 Rue Ste-Thérèse.

LISTE DE PRIX ET CATALOGUE ILLUSTRE SUR DEMANDE.

# Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

## REVUE DES MARCHES

### COMMERCE

Les affaires ont été actives pendant la semaine écoulée; les livraisons du commerce de gros sont poussées activement dans toutes les lignes en prévision de la fermeture, maintenant très prochaine de la navigation.

Les paiements, quoique un peu lents à la ville, sont généralement considérés comme satisfaisants, surtout à la campagne.

### FINANCES

Aux États-Unis les élections sont terminées et la victoire de Hughes, à New-York, a certainement satisfait le monde des affaires et de la finance. La victoire n'a pas été si brillante que la bourse ait cru devoir manifester sa satisfaction de la défaite de Hearst par une de ces hausses retentissantes. La vérité est que la bourse de New-York, au lendemain des élections, a conservé sa lourdeur. Ce qui pèse sur le marché actuellement, c'est la crainte d'une élévation à 7 p. c. du taux d'escompte de la banque d'Angleterre, au moment où le mouvement des récoltes demande des fonds à l'intérieur. La difficulté de se procurer des fonds à bon marché au dehors peut contraindre les banques à faire rentrer les prêts ou à élever les taux de prêts à demande à un point qui paralyserait les transactions et peut-être amènerait une liquidation sérieuse.

La bourse de Montréal est également lourde. Il s'est vendu, hier, mercredi, 1795 actions Detroit United à la suite du rejet de sa demande de franchise; cette valeur a perdu 13-4 point dans la semaine, après avoir perdu 4 points entiers.

L'action São Paulo a gagné 161-2 points; on s'attend à une augmentation de dividende en raison des recettes et d'une amélioration dans les taux du change au Brésil.

Voici les différences survenues depuis notre dernière revue:

**Gains:**—São Paulo (com.), 161-2; Toronto Ry., 1-2; Mexican L. H. & P., 13-8; Rio de Janeiro P. & L., 51-4; Auto Ry Signal, 20; Nova Scotia Steel (com.), 2; Windsor Hôtel, 5.

**Pertes:**—Detroit United Ry., 13-4; Montreal Street, 21-8; Mackay (com.), 3-4; Montreal Telegraph, 2; Richelieu

## NEW YORK CENTRAL

AND

## HUDSON RIVER, R. R.

Les Trains quittent la gare Windsor comme suit;

7.50 A.M. tous les jours, excepté le dimanche. Pour tous les points des Montagnes Adirondacks, Malone, Utica, Syracuse, Rochester,

7.00 P.M. tous les jours. Buffalo, Albany, New York et tous les points au Sud.

7.50 a.m. excepté le dim. Train local

10.20 a.m. excepté le dim. pour Chateauguay, Beau-

5.10 p.m. excepté le dim. harnois, et

7.00 p.m. tous les jours Valleyfield

8.15 a.m. Dim. seulement.

Pour billets, horaires, accommodation de charrs Pullman, et toutes informations, adressez-vous au bureau de la ville, 130 rue Saint-Jacques.

H. J. HEBERT, F. E. BARBOUR,  
Agent local pour la vente des billets. Agent général.



## LA REGION DU

# LAC ST. JEAN

20 000,000 acres d'excellentes terres à 20c l'acre. Un pays abondant en bon bois et en excellente Eau à 190 Milles seulement d'un des plus beaux ports de mer de l'Amérique. Un pays pour les Industries de toutes sortes, rempli de pouvoirs d'Eau Beau Climat et communications faciles.

Pour renseignements et le guide du colon du lac St-Jean, s'adresser à

## RENE DUPONT,

Agent de colonisation.

Chemin de fer de Québec et du lac St-Jean, rue St André, QUEBEC, Canada.

## Alphonse Leduc Marchand de Grains

Successesseur de et de Produits.

Leduc & Dao:st EN Gros et à Commission

Spécialité: Beurre, Fromage, Œufs et Patates

Avances libérales faites sur consignations.

Correspondance sollicitée.

1217 ET 1219 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

& Ontario, 1-2; Dominion Coal (com.), 13-8; Dominion Iron & Steel (com.), 3-4; Dominion Iron & Steel (préf.), 1-8; Lake of the Woods (com.), 8; Ogilvie Flour Mills, 1-2.

Nous donnons la cote de la dernière transaction pour chacune des valeurs ci-après:

### Chemins de fer

Can. Pac. Ry.	175 1/2
Daluth S. S. & A. Ry. [préf.]	20
Duluth S. S. & A. Ry. [préf.]	40 1/2
Minn. St. Paul & Soo [com.]	153
Minn. St-Paul & Soo [préf.]	170 1/2

### Tramways

Detroit United Ry.	89 1/2
Halifax Electric Transit	100
Hamilton Electric Ry.	92
Havana Electric Ry. [com.]	46 1/2
Havana Electric [préf.]	89
Illinois Traction [préf.]	91
Montreal Street Ry.	254 1/2
Ohio Traction	29
Sao Paulo [com.]	145 1/2
Sao Paulo [préf.]	137
St. John Railway	106 1/2
Toledo Railways	31
Toronto Railway	115 1/2
Tri-City [préf.]	95
Trinidad Railway	86 1/2
Twin City Rapid Transit [ex-div.]	111
West India Electric [com.]	7
Winnipeg Electric Street Railway [com.]	170
Winnipeg Electric Ry. [préf.]	116

### Télégraphes, etc.

Bell Telephone	115
Mackay [ord.]	72 1/2
Mackay [préf.]	69
Montreal Telegraph	24

### Divers

Can. North West Land [com.]	500
Can. North West Land [préf.]	294
Mexican Light & Power	21 1/2
Montreal L. H. & P. [ex-div.]	57
Montreal Loan and Mortgage	178
Richelieu & Ontario Nav.	87
Rio de Janeiro P. & L.	11
Windsor Hotel [ex-div.]	11

### Valeurs Industrielles

Auto Ry. Signal	100
Canadian Converters	100
Canadian General Electric	100
B. C. Parkers [com.]	100
B. C. Parkers [préf.]	100
Dominion Coal [com.]	100
Dom. Coal [préf.]	100
Dom. Textile [préf.]	100
Dom. Iron & Steel [com.]	100
Dom. Iron & Steel [préf.]	100
International Coal [com.]	100
Intercolonial Coal [préf.]	100
Lake of the Woods [com.]	100
Lake of the Woods [préf.]	100
Laurentide Pulp [com.]	100
Laurentide Pulp [préf.]	100
Montreal Coal	100
Montreal Cotton	100
Montreal Steel Works [com.]	100
Montreal Steel Works [préf.]	100

Montreal Steel [nou.] . . . . .	108
Nova Scotia Steel [com.] . . . . .	68
Nova Scotia Steel [préf.] . . . . .	121
Ogilvie Flour Mills [com.] . . . . .	180
Ogilvie Flour Mills [préf.] . . . . .	124 1/2

**Bons et obligations**

Bell Telephone . . . . .	106 1/2
Cable . . . . .	96 1/2
Detroit United . . . . .	99 1/2
Dominion Textile, D. . . . .	92 1/2
Dominion Textile, C. . . . .	92
Dominion Textile, B. . . . .	92
Dominion Textile, A. . . . .	92
Dominion Textile [fractions] . . . . .	105
Dominion Coal . . . . .	99 1/2
Dominion Cotton . . . . .	97
Dominion Iron & Steel . . . . .	82 1/4
Halifax Traction . . . . .	103 1/2
Havana Electric . . . . .	93
Intercolonial Coal . . . . .	95
Lake of the Woods . . . . .	113
Laurentide Pulp . . . . .	108 1/4
Mexican Electric L. & P. . . . .	77 1/2
Mexican Electric . . . . .	75 1/2
Montreal Light, Heat & Power . . . . .	101
Montreal Steel Works . . . . .	105
Montreal Street Railway . . . . .	102 1/2
Nova Scotia Steel . . . . .	109 1/4
Ogilvie Flour Mills . . . . .	117 1/4
Price Bros. . . . .	104 1/2
Rio de Janeiro P. & L. . . . .	75
Sao Paulo . . . . .	95 1/4
St. John Railway . . . . .	104 1/2
Winnipeg Electric Street Ry. . . . .	106

**REVUE GENERALE**

**EPICERIES**

Le commerce est toujours actif; la demande pour l'approvisionnement est forte et les expéditions ne se ralentissent pas.

A noter également une bonne demande en pois, fèves blanches, lards, viandes fumées et saindoux pour les chaudières.

Nous noterons, comme changements de prix, une avance sur les pommes évaporées, sur les raisins de Corinthe nettoyés et sur les saindoux composés.

**SUCRES**

Bonne demande, marché faible.  
Nous cotons:

Extra granulé . . . sac 100 lbs. . . . .	4.25
Extra granulé . . . . . baril . . . . .	4.30
Extra granulé . . . . . 1-2 baril . . . . .	4.45
Extra ground . . . . . baril . . . . .	4.70
Extra ground . . . . . bte 50 lbs. . . . .	4.90
Extra ground . . . . . 1-2 bte 25 lbs. . . . .	5.00
No 1 Yellow . . . . . baril . . . . .	3.90
No 1 Yellow, sac 100 lbs. met . . . . .	3.85
No 2 Yellow . . . . . baril . . . . .	4.00
No 2 Yellow . . . . . baril . . . . .	4.10
Powdered . . . . . baril . . . . .	4.50
Powdered . . . . . bte 50 lbs. . . . .	4.60
Pa-Lumps . . . . . bte . . . . .	4.85
Pa-Lumps . . . . . 1-2 bte . . . . .	4.95
Sucres bruts cristallisés . . . . . 0.00	3.50
Sucres bruts non cristallisés . . . . . 0.00	3.25

**SIROPS**

Nous cotons:

Preparation . . . . . lb. . . . .	0.02 1/2	0.03 1/2
Preparation s. 25 lbs. le seau . . . . .	1.00	
Preparation s. 38 lbs. le seau . . . . .	1.40	

**MELASSES**

Marché tranquille, prix soutenus.  
**Le gal.**

Barade choix . . . . . tonne . . . . .	0.30
Barade . . . . . tierce et quart . . . . .	0.32 1/2
Barade . . . . . deml qt. . . . .	0.33 1/2
Barade, fancy . . . . . tonne . . . . .	0.35

**UNE GROSSE EPARGNE**



Littéralement les Livres de Coupons d'Allison coûtent moins que rien. Avec eux toute erreur est impossible, ce qui économise un grand nombre de fois le prix auquel nous les vendons. Par conséquent en économisant un montant bien plus considérable que celui que vous payez pour ces livrets, non seulement ils vous coûtent moins que rien, mais encore vous recevez une grosse PRIME

avec chaque livret que vous achetez.  
**Si un client desire Acheter a Credit** pour un montant de \$10.00, donnez-lui un livret à coupons de Allison de \$10.00, chargez lui ce montant et tout est dit. Mettez le système en opération sans plus tarder.

**Plus de Livres de Fournisseurs Plus d'entrées à faire Plus de Temps Perdu Plus de différends Plus d'erreurs**

Il y a d'autres livres de coupons; mais pour quoi ne pas prendre le meilleur? Laissez nous vous envoyer un échantillon gratuit.  
Fabriqués par

**ALLISON COUPON CO. - Indianapolis, Ind.**  
En vente à la Librairie Beauchemin, Ltée, Montréal  
Seul Agent pour la Province de Québec.

**Vernis de haut grade** Médaille d'Or Paris 1900.

Poli Diamond, Noir Peerless, Boulevard Russet, Noir et Tan Eureka, Liquide et Pâte combinés "VIT" en Noir et Tan.

Manufacturés au Canada.

Demandez nos prix.

**American Dressing Co. MONTREAL.**

**INTERCOLONIAL RAILWAY**

**EXPRESS MARITIME**

ENTRE

**MONTREAL**

ET LES

**PROVINCES MARITIMES**

Départ de Montréal à MIDI, le Samedi excepté.

Pour tous renseignements s'adresser aux agents des billets ou à

**H. A. PRICE,**

Assistant Agent-Général des Passagers.

**141, rue St-Jacques, MONTREAL.**

**GLUCOSE**

Nous cotons sans changement:

Baril, par 100 lbs. . . . .	3.05
Quarts, par 100 lbs. . . . .	3.20
1-2 Quart, par 100 lbs. . . . .	3.35

**THES**

Bonne demande et prix fermes, sans changements. On nous confirme que les Siftings sont très rares sur place et qu'il est à peu près certain que le marché ne pourra en être de nouveau approvisionné cette saison.

**EPICES PURES, GRAINES ET SEL**

Bonne demande pour les épices; les prix sont sans changement.

Nous cotons:

Allspice, moulu . . . . . lb. . . . .	0.12	0.17
Anis . . . . . " . . . . .	0.09	0.10
Canary Seed . . . . . " . . . . .	0.04 1/2	0.05
Cannelle, moulue . . . . . " . . . . .	0.15	0.18
Cannelle en mattes . . . . . " . . . . .	0.13	0.15
Clous de girofle moulu . . . . . " . . . . .	0.18	0.23
Clous de girofle rond . . . . . " . . . . .	0.20	0.22
Crème de tartre . . . . . " . . . . .	0.20	0.24
Gingembre moulu . . . . . " . . . . .	0.13	0.16
Gingembre en racine . . . . . " . . . . .	0.15	0.25
Macis moulu . . . . . " . . . . .	0.75	0.80
Mixed Spice moulu . . . . . " . . . . .	0.17	0.22
Muscade blanche . . . . . " . . . . .	0.30	0.40
Muscade non blanchie . . . . . " . . . . .	0.30	0.60
Piments . . . . . " . . . . .	0.10	0.12
Piments [clous ronds] . . . . . " . . . . .	0.09	0.11
Poivre blanc rond . . . . . " . . . . .	0.22	0.24
Poivre blanc moulu . . . . . " . . . . .	0.23	0.26
Poivre noir rond . . . . . " . . . . .	0.16	0.18
Poivre noir moulu . . . . . " . . . . .	0.15	0.18
Poivre de Cayenne pur . . . . . " . . . . .	0.20	0.25
Whole Pickle Spice . . . . . " . . . . .	0.12	0.15
Sel fin . . . . . quart, 3 lbs. . . . .	2.75	
Sel fin . . . . . quart, 5 lbs. . . . .	2.65	
Sel fin . . . . . quart, 7 lbs. . . . .	2.55	
Sel fin . . . . . 1/2 sac, 56 lbs. . . . .	0.35	0.37 1/2
Sel fin . . . . . sac, 2 cwt. . . . .	1.20	1.25
Sel gros . . . . . sac . . . . .	0.45	0.50

**VINAIGRE**

Nous cotons:

Bollman, cruches paillées, 4 gall. imp. . . . . cruche . . . . .	2.25	2.30
Domestique, triple, cruches paillées, 4 gal. imp. cruche . . . . .	1.60	1.75
XX . . . . . le gall. . . . .	0.00	0.29
XXX . . . . . le gall. . . . .	0.00	0.25
100 grains . . . . . le gall. . . . .	0.00	0.28
118 grains [proof] . . . . . le gall. . . . .	0.00	0.32

**LEGUMES SECS**

Fèves de Lima . . . . . la lb. . . . .	0.07	0.08
Fèves blanches, le minot . . . . .	1.50	1.80
Fèves blanches . . . . . la lb. . . . .	0.02 1/2	0.03
Pois verts No 1, . . . . . la lb. . . . .	0.02 1/2	0.03
Pois à soupe No 1, jaunes, lb. . . . .	0.02	0.02 1/2
Pois fendus . . . . . sac . . . . .	0.00	2.70

**ORGE**

Nous cotons:

Orge mondé [pot], sacs . . . . .	1.95	2.05
Orge mondé [pot], barils . . . . .	4.10	4.25
Orge perlé [pearl], sacs . . . . .	3.50	3.60

**RIZ**

Nous cotons:

Riz importés.		
Riz Patna . . . . . la lb. . . . .	0.04 1/2	0.04 1/2
Riz Caroline . . . . . . . . . .	0.10	0.11
Riz coulu . . . . . . . . . .	0.04	0.06
Riz soufflé [puffed] caisse de 36 paquets de 2 pintes . . . . .		2.90
Riz soufflé [puffed] en barils de 30 lbs., la lb. . . . .	0.20	0.22
Riz décortiqués au Canada:		
Qualité B, suivant quantité et emballage . . . . .	3.25	3.55
Qualité CC, suivant quantité et emballage . . . . .	3.15	3.45

India Bright [sac de 250 lbs.]	0.00	3.70
Luster	0.00	3.87½
Polished Patna	0.00	3.90
Mandarin Patna	4.10	4.30
Impérial Glacé Patna	4.25	4.50
Japan glacé	0.00	4.50
Crystal Japan	0.00	4.87½
Snow Japan	0.00	5.00
Japan Ice Drips	0.00	5.12½

**FARINES ET PATES ALIMENTAIRES**

Nous cotons:

Farine d'avoine granulée sac	2.60	
Farine d'avoine Standard, sac	2.60	
Farine d'avoine fine . . . sac	2.60	
Farine d'avoine roulée, baril	5.00	
Farine d'avoine roulée, sac	2.40	
Farine de Sarrasin	2.40	2.60
Farine de blé-d'Inde ordinaire, sac	1.60	
Farine de blé-d'Inde [gold dust], sac	1.70	
Farine de blé-d'Inde [gold dust], baril	3.60	
Vermicelle, macaroni et spaghetti canadiens, en vrac, boîtes de 5 et 10 lbs., la lb.	0.04	
barils, de 75 lbs., la lb.	0.03½	
Vermicelle, macaroni, spaghetti, pâtes assorties: alphabet, chiffres, animaux; nouilles, coudes, importées en vrac, la lb.	0.06½	0.07
en paquets de 1 lb., la lb.	0.07½	0.09
Tapoca pearl, la lb.	0.07½	0.08
Tapoca seed	0.07	0.07½
Tapoca flake, la lb.	0.07	0.08
Sagou	0.05	0.06

**FRUITS SECS**

Bonne demande; prix très fermes avec tendance à la hausse pour la plupart des fruits.

Les avelines et les amandes de Tarragone de la nouvelle récolte sont maintenant en approvisionnement.

On cote à une avance de 1-2c. par lb. les Corinthe nettoyés en paquets de 1 lb. soit de 9 à 9 1-2c. aussi bien pour la marchandise en stock que pour celle à arriver.

Les pommes évaporées ont été également avancées de 1-2c. et la tendance est encore pour de plus hauts prix.

**Dattes et Figs**

Dattes en vrac	lb.	0.60	0.00
Dattes en paquets	lb.	0.00	0.00
Figs "Turkish", boîtes de 56 lbs.	lb.	0.00	0.04½
Figs "Turkish", boîtes de 28 lbs.	lb.	0.00	0.05½
Figs, Smyrne, bte 10 lbs., 3 cour.	lb.	0.08	0.08½
Figs, Smyrne, bte 10 lbs., 4 cour.	lb.	0.08½	0.09
Figs, Smyrne, bte 10 lbs., 5 cour.	lb.	0.09½	0.10
Figs, Smyrne, bte 30 lbs., 6 cour.	lb.	0.11	0.12
Figs, Smyrne, bte de 1 lb.	lb.	0.11	0.12
Figs fantaisie, bte de 56 paquets de 1 lb.	lb.	0.14	0.15
Figs fantaisie, bte de 28 paquets de 2 lbs.	lb.	0.14	0.15
Figs en matras, 33 lb. environ	matte	1.14	1.30

**Pruneaux**

Pruneaux Californie 30/40	lb.	0.69½	0.10
Pruneaux Californie 40/50	lb.	0.09	0.09½
Pruneaux Californie 50/60	lb.	0.08	0.18½
Pruneaux Californie 60/70	lb.	0.07½	0.07½
Pruneaux Californie 70/80	lb.	0.06½	0.07
Pruneaux Californie 80/90	lb.	0.06	0.06½
Pruneaux Californie 90/100	lb.	0.05½	0.05½
Pruneaux d'Orégon 30/40	lb.	0.00	0.09
Pruneaux d'Orégon 40/50	lb.	0.08	0.08½
Pruneaux d'Orégon 50/60	lb.	0.07	0.08

**The Uncle Sam Dressing Co.**

LANORAIE, . . . . MONTREAL.

Manufacturiers du . . . .  
**UNCLE SAM DRESSING**

Vernis à chaussures, contenant de l'huile, garanti ne pas brûler le cuir et lui donner un lustre brillant et durable.  
**Protectorine**—La meilleure graisse pour harnais, assouplit et conserve le cuir en le rendant à l'épreuve de l'eau.  
**Cirage Coon**—La meilleure combinaison de cirage à chaussures, conserve le cuir et lui donne un lustre parfait.

Ecrire pour Echantillons  
**A. ROBITAILLE & CIE,**  
Agents à Montreal.

Voulez-vous avoir satisfaction?

Essayez mes Vinaigres et Marinades  
**Thés - Cafés**

Ecrivez, Téléphonez ou Télégraphiez.

**LEON TANGUAY**  
Négociant en Gros  
197-199, rue St-Paul, MONTREAL

Tel: Bell Main 2881 et Marchands 869.

Il vaut son pesant  
d'Or pour les  
hommes d'Affaires,  
Notre Célèbre

**"GUIDE D'AFFAIRES"**

Satisfaction garantie, sinon  
**ARGENT REMBOURSE PROMPTEMENT.**

UNE MINE D'OR contenant les renseignements les plus précieux. Rien de peu de valeur là-dedans, sauf le prix.

ECRIVEZ A  
**The J. L. NICHOLS CO., Limited,**  
TORONTO, CANADA.

Le vendeur qui gagne le salaire le plus élevé est celui qui rapporte le plus. Ne vous encombrez pas d'un vendeur qui ne gagne jamais un bon salaire; il ne rapporte rien.

LES marchands qui désirent vendre à leurs clients un sirop pour les enfants, un sirop pur et ne contenant aucun narcotique dangereux tel que: Morphine et Opium, feraient bien de leur offrir le

**SIROP D'ANIS GAUVIN.**

**J. A. E. GAUVIN,**  
SEUL PROPRIETAIRE  
1286 Rue Ste Catherine, Montreal

Pruneaux d'Orégon 60/70	lb.	0.66½	0.07
Pruneaux d'Orégon 70/80	lb.	0.06	0.07
Pruneaux d'Orégon 80/90	lb.	0.05½	0.07
Pruneaux d'Orégon 90/100	lb.	0.05	0.07

**Raisins de Corinthe** lb. lb.

Corinthe Amalias	0.08	0.08½
Corinthe Provinciaux	0.08	0.08½
Corinthe Filiatras	0.08	0.08½
Corinthe Patras	0.08	0.08½
Corinthe Vostizzas	0.08	0.08½
Corinthe nettoyés . . . par lb.	0.09	0.09

**Raisins de Malaga** bte. bte.

Connoisseurs, Clusters . bte	5.25	5.50
Extra Dessert Clusters . bte	5.25	5.50
Royal Buckingham Clusters, bte	5.25	5.50

**Raisins Sultanas.** lb. lb.

Sultanas en paquets de 1 lb. [manquent]		
Sultanas en boîtes de 30 lbs. [manquent]		

**Raisins de Valence** lb. lb.

Valence fine off Stalk	0.82	0.92
Valence fine off Stalk.. 1-4 boîte	0.92	0.10
Valence Selected	0.09½	0.10
Valence Layers	0.10	0.10½

**Noix et Amandes** lb. lb.

Amandes Tarragone	0.15	0.16
Amandes Valence écalées	0.30	0.31
Avelines	0.14	0.14½
Noix Grenoble Mayette	0.13	0.15
Noix Marbot	0.12½	0.13½
Noix Grenoble écalées	0.00	0.00
Noix Bordeaux écalées	0.00	0.00
Noix du Brésil	0.19	0.20
Noix Pécans pelées, moyennes	0.18	0.19
Noix Pécans polis, Jumbo	0.22	0.23
Noix Pécans cassées . 1 lb.	0.27	0.28
Peanuts	0.07	0.12
Peanuts écalées	0.11	0.12

**Fruits évaporés**

Abricots	lb.	0.00	0.21½
Nectarines	lb.	0.15	0.21
Pêches	lb.	0.15	0.21½
Poires	lb.	0.15	0.21½
Pommes tranchées évaporées . btes de 50 lbs.	0.07½	0.08½	
boîtes de 25 lbs.	0.08½	0.08	
Pommes évaporées, caisse 40 lbs carton 2 lbs.	0.00	0.08	

**Pelures de fruits** lb. lb.

Citron	lb.	0.10	0.11
Orange	lb.	0.10	0.11
Citronnelle	lb.	0.18½	0.20

**CONSERVES ALIMENTAIRES**

**Conserves de Légumes**

Bonne demande. Prix bien tenus. Les empaqueteurs n'ont plus en stock de fèves vertes ni jaunes.

Nous cotons:

Asperges entières importées, suivant format	doz.	3.00	3.25
Asperges [Pointes] 2 lbs.	doz.	0.06	0.07
Baked Beans, sans sauce, 1 lb.	lb.	0.45	0.45
Baked Beans, sans sauce, 2 lbs.	lb.	0.70	0.70
Baked Beans, sans sauce, 3 lbs.	lb.	0.95	0.95
Baked Beans, avec sauce, 1 lb.	lb.	0.45	0.45
Baked Beans, avec sauce, 2 lbs.	lb.	0.75	0.75
Baked Beans, avec sauce . 3 lbs.	lb.	0.95	0.95
Blé-d'Inde	2 lbs. doz.	0.90	0.90
Blé-d'Inde en épis, gal.	gal.	4.50	4.50
Champignons	boîte	0.15	0.15
Citrouilles	3 lbs. doz.	0.50	0.50
Citrouilles	gal.	2.90	2.90
Épinards	2 lbs. doz.	1.40	1.40
Épinards	3 lbs. doz.	1.80	1.80
Épinards gallon	doz.	0.50	0.50
Haricots verts importés.	bte	0.13	0.13
Haricots verts canadiens	doz.	0.82	0.82
Haricots jaunes can.	doz.	0.82	0.82
Haricots Lima	2 lbs.	1.25	1.25
Okra, 3 lbs.	doz.	2.25	2.25

Petits pois frs., mi fins, bte	0.11	0.12
" " fins "	0.13	0.14
" " ext. fins "	0.15	0.16
" " surfins "	0.17	0.20
Pois canadiens [English garden]	2 lbs. doz.	0.82½ 0.85
Pois canadiens [Early June]	2 lbs. doz.	0.92½ 0.95
Pois canadiens [Sweet wrinkled]	2 lbs. doz.	0.95 0.97½
Pois canadiens [Fine French]	2 lbs. doz.	.... 1.25
Pois Simcoe [Petits Pois très fins]	1 lb. doz.	.... 1.00
Succotash	2 lbs. doz.	1.25 1.27½
Tomates, 1 gallon	doz.	3.50 3.52½
Tomates	3 lbs. doz.	1.15 1.17½
Tomates Royal	3 lbs. doz.	0.00 1.12½
Truffes	doz.	4.80 5.00

**Conserves de fruits**

Bonne demande. Les prix sont fermes. Les empaqueteurs déclarent qu'ils n'ont plus de stock en prunes Greengage et Damson et en pêches, dans toutes les sortes et variétés.

Nous cotons:

Ananas coupés en dés 1 1-2 lb.	0.00	1.60
Ananas entiers importés, 2-1-2 lbs.	2.40	2.50
Ananas tranchés [emp. Can.]	2 lbs. doz.	2.00 2.02½
Ananas râpés [emp. Can.]	2 lbs. doz.	2.10 2.12½
Ananas entiers [emp. Can.]	3 lbs. doz.	2.80 2.82½
Bleets	2 lbs. doz.	0.85 0.90
Bleets	gallon. doz.	.... 4.50
Cerises	2 lbs. doz.	1.55 2.22½
Fraises en sirop, 2 lbs. doz.	1.97½	2.00
Fraises [confitures]	2 lbs. doz.	2.12½ 2.15
Framboises	2 lbs. doz.	1.72½ 1.75
Framboises [solid pack]	gallon	8.50
Gadelles rouges [Standard]	gallon	6.00
Gadelles noires [Standard]	gallon	8.00
Groseilles	2 lbs. doz.	2.12½ 2.15
Mûres	2 lbs. doz.	1.75 1.77½
Pêches jaunes	2 lbs. doz.	1.87½ 1.90
Pêches jaunes	3 lbs. doz.	2.82½ 2.85
Pêches pelées	gallon	4.50
Poires [Flemish Beauty]	2 lbs. doz.	1.62½ 1.65
Poires [Flemish Beauty]	3 lbs. doz.	2.10 2.12½
Poires [Bartlett]	2½ lbs. doz.	2.15 2.17½
Poires	3 lbs. doz.	2.30 2.32½
Poires [pie peeled], gallon, doz	3.77½	3.80
Pommes	3 lbs. doz.	1.00 1.02½
Pommes	gallon. doz.	2.65 2.67½
Pommes vertes	2 lbs. doz.	1.25 1.27½
Pommes lombard	2 lbs. doz.	1.20 1.22½
Pommes lombard	gallon	3.40 3.42½
Pommes Greengage	2 lbs. doz.	1.25 1.27½
Pommes Greengage	gallon	3.70 3.72½
Rais noirs [solid pack], gall.	0.00	8.00
Rais rouges [solid pack], gall.	0.00	7.25
Rubarbe	2 lbs. doz.	1.15 1.17½
Rubarbe	3 lbs. doz.	1.90 1.92½
Rubarbe	gallon. doz.	2.62½ 2.65

**Conserves de viandes.**

mande tranquille; prix sans change-

Prix à la doz de boîtes

	Amér.	Canad.
Ed beef	1 lb.	1.70 1.40 1.50
Ed beef	2 lb.	3.20 2.50 2.60
Ed beef	6 lb.	10.50 7.50 7.65
Ed beef	14 lb.	24.00 17.50 0.09
Ed dé-		
ssé	1 lb	3.10 3.20
e désossée	1 lb	3.10 3.20

**Cocoa "Perfection"**  
Etiquette Feuille d'Erable

**Chocolat "Royal Navy"**  
**Chocolat "Queen's Desert"**  
**Chocolat "Cream Bar"**  
**Chocolat à Glacer**  
**Chocolat "Swiss Milk"**  
**Cafés en renom**

Reconnus pour leur pureté et leur excellence.

**The COWAN Co., TORONTO.**

COWAN

**LE "GUIDE D'AFFAIRES"**

EST ABSOLUMENT UNIQUE.

Rien de SEMBLABLE ou qui puisse lui ETRE COMPARE.

**OBTENEZ**

**RENSEIGNEMENTS COMPLETS ET GRATUITS**

DE

**The J. L. NICHOLS Co., Limited.**

TORONTO, CANADA.

Manufacture Française de Conserves Alimentaires



**34 VARIETES**

Corned Beef -  
Pâté de Lièvre -  
Tartine de Foie  
Gras - Pâté Veau  
et Jambon - Fèves  
au Lard (avec ou  
sans purée de to-  
mates) - Galantine  
de Dinde -

(Voir la suite la semaine prochaine)

**JULES GAILDRAUD,**  
1101, 1103, 1103½ Rue St-Valier, - - QUEBEC.

Robinson's

Patent Barley

Servez-vous du Robinson's Barley. Le meilleur aliment pour les Enfants et les Invalides. Spécialité pour la chaleur d'été. Gros échantillon gratis sur demande de

**FRANK MAGOR & CO. L.**  
403 Rue St-Paul MONTREAL.

Dinde rôtie	1½ lb	....	3.20
Dindes rôties	2 lb	....	3.50
English Brawn	2 lb	....	2.60
Lang. de boeuf	1½ lb	8.10	7.25 7.50
Lang. de boeuf	2 lb	9.50	7.80 8.00
Lang. de boeuf	2½ lb	12.25	8.35 8.75
Lunch Tongues	1 lb.	4.00	3.30 3.40
Lunch Tongues	2 lb	8.10	6.60 6.75
Oies désossées rôties	1½ lb	....	3.00
Pieds de cochon	1½ lb	0.00	.... 2.40
Pieds de cochon désossés	1 lb	1.85	.... 1.65
Poulets désossés	1 lb	....	3.10 3.20
Poulets rôtis	2 lb	....	3.50
Poulets [giblets]	2 lb	....	2.00
Pâtés foie gras			0.80 1.40
Sliced dried beef			3.40 3.00 3.25

**Conserves de poissons**

Bonne demande en saumons, harengs et sardines. Prix bien tenus.

Nous cotons:

Anchois à l'huile [suivant format]	doz.	1.60	4.50
Clams	1 lb	"	0.95 1.35
Crevettes [Shrimps] boîtes	1 lb	....	1.40
Crevettes (Shrimps) boîtes	2 lbs	....	2.60
Crevettes séchées	1½ lb.	2.75	2.90
Harengs marinés, imp.	"	0.00	1.00
Harengs aux Tom., imp.	"	1.20	1.50
Harengs kippered, imp.	"	1.25	1.60
Harengs Canadiens	"	0.95	1.00
Homards, bte plate	1 lb.	"	3.90 4.35
Homards, bte plate	½ lb.	"	2.00 2.50
Homards, bte haute	1 lb.	"	3.75 3.85
Huîtres	boîte 1 lb.	"	1.40 1.50
Huîtres	boîte 2 lb.	"	2.55 2.75
Maquereau			1.10 1.15
Maquereaux de Californie, épicier, btes ovales	doz.	0.00	2.40
Maquereaux de Californie, aux tomates btes ovales	"	0.00	2.40
Sardines canadiennes	cse	3.75	4.00
Sardines 1-4 importées	bte	0.08	0.25
Sardines 1-2 importées	bte	0.15	0.33
Saumon rouge Cohoes, Fraser River, boîte plate	"	0.00	1.40
Saumon rouge [Sockeye] boîte haute, 1 lb.	.... doz.	1.65	1.80
Saumon rouge [Sockeye] boîte plate, 1 lb.	.... doz.	1.90	1.95
Saumon rouge [Sockeye] boîte plate, 1-2 lb.	.... doz.	0.00	1.20
Saumon du printemps, boîte haute, 1 lb.	.... doz.	0.00	1.55
Saumon Humpback, 1 lb. doz.		1.00	1.10
Smelts [Eperlans] aux épices, bte ronde, 1-2 lb. doz.		0.90	1.00
Smelts à la moutarde, boîte ovale, 1-2 lb.	.... doz.	0.95	0.105
Smelts aux tomates, boîte ovale, 1-2 lb.	.... doz.	0.95	1.05

**LARDS ET JAMBONS**

Bonne demande; on achète pour l'approvisionnement des chantiers. Aucun changement de prix à noter cette semaine.

Nous cotons:

<b>Lards Américains.</b>		
Lard Jones 19/35 morceaux	[manque]	
Lard Woodlawn 36/45 morceaux		22.50
Lard Monarch, 16/30 morceaux		22.25
Lard Swift, 41/50 morceaux		23.75
Lard désossé 30/40 Armour		24.75
<b>Lards Canadiens.</b>		
Short Cut Mess, barrels		22.50 23.00
Short Cut Mess, tierces		33.00 34.00
Long Cut Heavy Mess		21.50
Long Cut Mess Clear		21.50

Long Cut heavy Mess, non désossé . . . . .	21.50
<b>Viandes fumées.</b>	
Lard fumé désossés . . . lb.	0.15 0.16
Lard fumé non désossé . lb.	0.15 0.16
Jambons . . . . . lb.	0.14 0.16

**SAINDOUX**

Très bonne demande. Une nouvelle avance de 1-8c. par lb. a été imposée cette semaine sur les saindoux composés.

Nous cotons:

Pur . . . . . en seaux . . . . .	2.60
Pur . . . . . en tinettes . . . . .	0.12½
Canistres de 10 lbs. . . . lb.	0.14
Canistres de 5 lbs. . . . lb.	0.14½
Canistres de 3 lbs. . . . lb.	0.14½
Composé . . . . . en seaux	1.95 2.00
Chaudières de 20 lbs. . . .	1.85 1.90
Canistres de 10 lbs. . . . lb.	0.10½
Canistres de 5 lbs. . . . lb.	0.10½
Canistres de 3 lbs. . . . lb.	0.10½

**POISSONS FUMES ET SALES**

Assez bonne demande. La morue arrive plus librement; les prix sont fermes; les prix des bords harengs Labrador sont également fermes. Les nouveaux arrivages de haddies ont été retardée par la tempête.

Anguilles salées . . . . lb.	0.07
Haddies, bte de 15 lbs. . lb.	0.07½
Harengs Labrador . . . . qrt.	5.50
Harengs Labrador . 1-2 qrt.	3.00
Harengs Scotia . . . . qrt.	5.00 5.25
Harengs Scotia . . 1-2 qrt.	2.75 3.00
Harengs fumés, [bloaters], Yarmouth . . . . . bte	1.25
Harengs fumés, [bloaters], St. John . . . . . bte	1.10
Harengs fumés en pqts., bte	0.12
Harengs Kippered . . . . bte	1.10
Maquereau No 1, . . . . seau	1.75
Morue Verte, No 2 . . . . qrt.	5.00 5.50
Morue Verte, No 1 . . . . qrt.	6.50 7.00
Morue Verte, large . . . . qrt.	5.50
Morue Etuvée, cse 100 lbs.	5.50
Morue Sèche, désossée, brl- ques . . . . . lb.	0.06 0.12½
Saumon Labrador . . . . qrt.	12.50 13.00
Saumon Labrador. 1-2 qrt.	6.75 7.00
Truite de mer . . . . 1-2 qrt.	5.50

**PETITS FROMAGES**

On vend les petits fromages d'environ 20 lbs. de 13 1-2 à 14c. la lb., comme la semaine dernière.

**BOUGIES**

Nous cotons:

Paraffine, 6 à la lb., de . . .	0.08½ 0.09
Paraffine, 12 à la lb., de . . .	0.08½ 0.09½
Stéarine, 14 oz. 6 et 12 . . .	0.12 0.12½
Stéarine, 16 oz. 6 et 12 . . .	0.13 0.14

**SODA A LAVER**

Nous cotons:

En sacs, les 100 lbs. . . . .	0.75
En 1-2 sacs, les 100 lbs. . . .	0.80
En 1-4 sacs, les 100 lbs. . . .	0.85
En barils de 112 lbs. . . . .	0.95

**RESINE**

Nous cotons:

Résine G. . . . . lb.	0.02½ 0.03
Résine Blanche . . . . lb.	0.03½ 0.04

**BALAIS**

Nous cotons:

Avec manches ordinaires.

4 cordes . . . . .	2.50 3.50
3 cordes . . . . .	1.95 2.40
2 cordes . . . . .	1.55 1.75

Avec manches Bambou.

3 cordes . . . . .	2.25 2.75
4 cordes . . . . .	2.75 3.75

**Ordonnez de bonne  
— heure —  
L'empaquetage a lieu**

**HARENGS  
LABRADOR  
de "DUFF"**

**Absolument les plus  
beaux harengs du La-  
brador qui aient jamais  
été expédiés au marché  
Canadien. Encaqués  
dans des barils spéciaux  
munis de . . . . .**

**CERCLES GALVANISÉS**

**En barils, demi-barils et  
seaux de 20-lbs. Vendus par  
les principaux Epiciers en  
Gros et Marchands de Pois-  
sons.**

Encaqués uniquement par

**The ATLANTIC FISH  
COMPANIES, Limited**

Bureau Principal:

**LUNENBURG, N. E., Can.**

Station Labrador Herring, Bay of  
Islands, Terre-Neuve.

AGENTS DE VENTE:

**A. H. Brittain & Co., Montréal**

**PLATS EN BOIS**

On cote au paquet.

Plats de 1 lb., paquet de 250. . .	0.35
Plats de 2 lbs., paquet de 250. . .	0.40
Plats de 3 lbs., paquet de 250. . .	0.50
Plats de 5 lbs., paquet de 250. . .	0.65
Plats de ¾ lb., paquet de 500. . .	0.65

**HUILE DE CASTOR**

On cote à la livre, de 8 3-4 cents à 9c., et en bouteilles, par doz: 1 oz., 35c.; 2 oz., 45c.; 3 oz., 60c.; 4 oz., 75c.; 1-4 de pinte, \$1; 1-2 pintes, \$1.50 et pintes, \$2.50.

**HUILE DE PETROLE**

Nous cotons sans changement.

Pratt's Astral Oil . . . . . le gal.	20
Silver Star . . . . . le gal.	15½
Standard Acme . . . . . le gal.	17

**GRAINS ET FARINES**

Les derniers avis télégraphiques contiennent comme suit les marchés d'Europe:

**Londres:—**

Blé en transit: plus facile.	
Blé dur d'hiver No 1 . . . . .	30 s 6 d
Blé du printemps:	
Manitoba No 1 du Nord . . . . .	29 s 9 d
Manitoba No 2 du Nord . . . . .	28 s 9 d
Maïs en transit: tranquille mais sou- tenu.	
Américain mélangé. . . . .	0 s 0 d
La Plata Jaune . . . . .	0 s 0 d

**Liverpool:—**

Blé disponible: tranquille.	
Blé du printemps:	
Manitoba No 1 du Nord . . . . .	6 s 5 d
Manitoba No 2 du Nord . . . . .	0 s 0 d
Manitoba No 3 du Nord . . . . .	0 s 0 d
Blé dur d'hiver No 2 . . . . .	5 s 11 d
Blé de l'Ouest No 2 . . . . .	5 s 11 d
Futur blé: tranquille.	
Décembre . . . . .	6 s 4 d
Mars . . . . .	6 s 5 d
Futur maïs: sans activité.	
Décembre . . . . .	4 s 4 d
Janvier . . . . .	4 s 1 d
Maïs disponible: tranquille.	
Américain mélangé, nouv. disponible . . . . .	4 s 4 d

**Paris:—**

Blé: à peine soutenu.	
Mars-juin . . . . .	23 1/2
Farine: sans activité.	
Mars-juin . . . . .	30 1/2

**Marché de Chicago**

Après la fermeture de la bourse, mardi, par suite des élections, la reprise des affaires s'est faite avec une liquidation sur le blé de décembre; les cours étaient faibles en clôture. Le blé d'Inde et l'avoine ont également baissé en sympathie avec le blé.

	Déc.	M.
Blé . . . . .	73 1/2	75
Blé-d'Inde . . . . .	42 1/2	45
Avoine . . . . .	34 1/2	35

**Marché de Montréal**

L'avoine est ferme sur place; les vages sont restreints par suite du manque de chars. On cote de 40 à 41c. l'avoine No 2. Peu d'affaires en avoine moulée, cotée de 52 à 53c., pas de transactions en pois No 2 que nous cotons nominale de 87 à 88c.; pas de transactions en sarrasin, cotés de 56 à 57c. le marché assez actif en blé-d'Inde cotés de 57 à 58c.

Les farines de blé sont fermes sur place; les cotes ci-dessous avec une bonne demande pour la consommation et l'exportation; actuellement, il ne s'agit pas de

rien à l'exportation, mais on exécute des ordres actériers.

Les prix des issues de blé sont toujours bien tenus avec une excellente demande et peu ou pas de stock.

Les farines d'avoine ont une demande modérée à prix stationnaires.

**Grains.**

Blé du Manitoba No 1 dur.	0.90	0.90½
Blé du Nord, No 1 . . . . .	0.88	0.88½
Avoine blanche No 2. . . . .	0.40	0.41
Avoine No 3. . . . .	0.39	0.40
Avoine No 4 . . . . .	0.38	0.39
Orge à moulée . . . . . 48 lbs.	0.52	0.53
Pois No 2 ordinaires . . . . .	0.87	0.88
Sarrasin . . . . . 48 lbs.	0.56	0.57
Blé d'Inde américains No 2 . . . . .	0.57	0.58

**Farines.**

Patente d'hiver . . . . . 2 sacs	4.10	4.25
Patente du Printemps 2 sacs	0.00	4.60
Straight rollers . . . . . baril	3.75	3.80
Forté à boulanger . 2 sacs	4.10	4.10
Farine de blé-d'Inde . . . . .	1.35	1.45
Farine à pâtisserie . . . . .	2.25	2.25

**Farines d'avoine**

Avoine roulée . . . . . sac	2.12½	2.15
Avoine roulée . . . . . baril	4.50	4.55

**Issues de blé en sacs**

Son Manitoba, au char, ton	00.00	20.00
Grû Manitoba, au char, ton	00.00	23.00
Son d'Ontario, au char, ton	19.00	20.00
Grû d'Ontario, au char . . . . .	22.00	23.00
Moulée . . . . . au char	21.00	27.00

**FROMAGE**

**Marché anglais**

MM. Marples, Jones & Co. nous écrivent de Liverpool, à la date du 26 oct. 1906:

A cause de la faible demande de consommation, les stocks de fromage canadien de choix augmentent; mais les principaux détenteurs conservent une attitude ferme, ayant confiance que les marchands de la campagne seront obligés avant très peu de temps de regarnir leurs stocks. Les fromages des qualités secondaire et moyenne, tant du Canada que des Etats-Unis, sont peu abondants relativement, d'autant plus que les acheteurs s'en emparent toujours en raison du prix.

Nous cotons:

Blanc Canadien, choix . . . . .	62/0 à 63/0
Coloré Canadien, choix . . . . .	63/0 à 64/0

**Marchés d'Ontario**

Campbellford, 30 octobre — Offert et vendu 1,050 boîtes à 12 3-8c.  
 Stirling, 30 octobre — Offert et vendu 500 boîtes à 12 5-16c.  
 Kingston, 1er novembre — Offert et vendu 345 boîtes blanc et 333 coloré à 12 5-16c.  
 Montic, 1er novembre — Offert et vendu 500 boîtes à 12 9-16c.  
 Burlington, 2 novembre — Offert 2,240 boîtes. Vendu: 770 boîtes à 12 11-16c., 12 3-4c. et 480 à 12 13-16c.  
 Kemptville, 2 novembre — Offert 350 boîtes blanc et 686 coloré. Pas de ventes.  
 Perth, 2 novembre — Offert 1,000 boîtes et 250 coloré. Vendu le tout suivant les prix de Brockville.  
 Brantford, 3 novembre — Vendu 7,000 boîtes de 12 4-8c. à 12 5-8c.  
 Brantford, 3 novembre — Offert 2,229 boîtes blanc et 150 coloré. Vendu 670 à 12 11-16c. et le reste à 12 5-8c.  
 Bleek Hill, 3 novembre — Offert et vendu 888 boîtes à 12 3-4c.



Quand vous achetez des

**Confitures,  
Gelées et  
Marmelade  
d'Orange  
d'UPTON**

Vous achetez quelque chose qui est facile à vendre de nouveau.

Le consommateur apprécie la qualité des

**Marchandises d'Upton**

**ROSE & LAFLAMME**

Agents de vente pour l'Est.

400, rue St-Paul, Montréal

**Naz. Turcotte & Cie.**

**Thés,  
Cafés,  
Liqueurs  
et  
Epicerie**

**QUEBEC, - CANADA.**

**45 DES PLUS HAUTES RECOMPENSES**

En Europe et en Amérique

**Les CACAOS et CHOCOLATS.**

Purs, de Haut Grade

— DE —

**Walter Baker & Co.**

LTD.



Marque de Commerce.

Leur Cacao pour le Déjeuner, est absolument pur, délicieux, nutritif et coûte moins de 1 cent par tasse.

Leur Chocolat Premium No. 1, Enveloppes Bleues, Etiquettes Jaunes, est le meilleur chocolat nature sur le marché, pour l'usage de la famille.

Leur Chocolat Caracas au sucre est le plus fin chocolat à manger qui soit au monde.

Un livre de recettes de choix, en Français, sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

**Walter Baker & Co., Ltd.**

Établis en 1780

**DORCHESTER, MASS.**

Succursale, 86 rue St-Pierre,

**MONTRÉAL**

Manchester, 3 novembre—Offert 391 boîtes blanc et 205 coloré. Vendu 391 boîtes blanc et 24 coloré à 12 1-2c.

London, 3 novembre—Offert 600 boîtes blanc et 1,800 coloré. Vendu 400 boîtes de 12 1-2c. à 12 11-16c.

Cornwall, 3 novembre—Vendu 500 boîtes environ à 12 13-16c.

Stirling, 6 novembre—Offert et vendu 285 boîtes à 12 7-16c.

Campbellford, 6 novembre—Offert 715 boîtes. Vendu 400 boîtes à 12 5-16c.

Picton, 7 novembre—Offert 230 boîtes blanc et 470 coloré. Pas de ventes.

Peterboro, 7 novembre—Offert 3,279 boîtes coloré. Ventes à 12 1-4 à 12 1-2c.

**Marchés de Québec**

Cowansville, 3 novembre—Offert 251 boîtes. Vendu 85 boîtes à 12 1-4c., 40 à 12 1-2c. et 21 à 12 7-16c.

St-Hyacinthe, 3 novembre—Offert 668 boîtes. Vendu 593 boîtes à 12 8-8c.

Farnham, 5 novembre—Offert 200 boîtes. Pas de ventes.

**Marché de Montréal**

Marché très tranquille. L'avance de la semaine dernière aux marchés de la campagne n'a pu être maintenue et les prix ont de nouveau baissé. Il n'y a en ce moment aucune demande pour l'exportation. Les détenteurs offrent les fromages d'octobre, savoir: Québec à 12 3-8c.; Cantons de l'Est à 12 1-2c. et Ontario à 12 3-4c. Lundi dernier au qual de Montréal on a payé régulièrement 12 1-8c.

Les exportations ont été pour la semaine finissant le 3 novembre 1906:

1906—	71,058 boîtes.
1905—	84,748 boîtes.
1904—	72,146 boîtes.

Du 1er mai au 3 novembre, elles ont été en:

1906—	2,050,579 boîtes.
1905—	1,957,793 boîtes.
1904—	1,910,817 boîtes.

**BEURRE**

**Marché anglais**

MM. Marples Jones & Co., nous écrivent de Liverpool, à la date du 26 oct. 1906:

Il y a eu une bonne demande pour les beurres du Danemark et pour d'autres descriptions choix du continent, les valeurs peuvent être cotées à 1/0 plus haut. Toutefois, les beurres de crèmerie du Canada et de l'Australie continuent à avoir des prix fermes. Il faudrait très peu d'amélioration dans la demande pour qu'une hausse de prix se produise.

Seuls les beurres de crèmerie et les Renovated se vendent lentement, à cause des arrivages abondants et continuels de beurre de Sibérie, dont la vente est activée à des prix très bas.

Nous cotons:

Sibérien, crèmerie, choix . . . . .	99/0 à 104/0
Irlandais, crèmerie, choix 111/0 à 113/0	
Canadien, crèmerie, choix 113/0 à 115/0	
Australien, crèmerie, choix 112/0 à 115/0	
Danois, crèmerie en barils	
Choix et Surchoix . . . . .	118/0 à 124/0

**Marchés de Québec**

Cowansville, 3 novembre—Offert 942 boîtes. Vendu: 346 boîtes à 23 3-4c. et 596 à 23 5-8c.

St-Hyacinthe, 3 novembre—Offert 525 boîtes. Vendu un lot à 24 1-2c., le reste à 23 3-4c.

Farnham, 5 novembre—Vendu 143 paquets à 23 3-4c.

**Marché de Montréal**

Le marché est assez actif et ferme avec une demande purement locale. Les arrivages ne sont pas considérables. Les beurres de ferme sont rares et proportionnellement plus chers que les beurres de crèmeries. Quelques quarts de beurre en rouleaux ont été reçus cette semaine. On paie aux producteurs les beurres de crèmeries de 23 1-2c. à 24c.

On vend au commerce de détail:

Crèmeries, choix	0.24	0.25
Crèmeries, bons	0.23	0.23 1/2
Ferme, choix	0.00	0.22
Ferme, bons	0.19	0.21
Rouleaux	0.00	0.22 1/2

Les exportations ont été, pour la semaine finissant le 3 novembre 1906:

1906—	1,686 paquets.
1905—	10,323 paquets.
1904—	7,168 paquets.

Du 1er mai au 3 novembre, elles ont été en:

1906—	359,936 paquets.
1905—	549,597 paquets.
1904—	496,125 paquets.

**OEUFS**

**Marché anglais**

MM. Marples, Jones & Co., nous écrivent de Liverpool, à la date du 26 oct. 1906.

Marché ferme sans changement de prix.

Nous cotons:

Oeufs d'Irlande	10/6 à 11/3
Oeufs du Continent	8/0 à 9/0

**Marché de Montréal**

Les oeufs sont fermes avec une bonne demande, malgré les prix élevés. On cote à la doz., par lots de caisse: oeufs choisis de la campagne, 27 à 28c.; oeufs choisis de glaciers, 25c. et oeufs No 1, 21 cents.

**LEGUMES**

Asperges	la doz.	0.00	0.00
Aubergines	la doz.	0.00	2.40
Betteraves	le sac	0.00	0.75
Carottes	le sac	0.00	0.75
Céleri	la doz.	0.25	0.50
Céleri de Floride	le cte	0.00	0.09
Champignons	lb.	0.00	1.15
Choux-fleurs	la doz.	1.50	2.50
Choux	la doz.	0.50	0.75
Concombres	la doz.	0.00	1.35
Cresson	doz. pqts.	0.00	0.75
Epinards	la bte	0.00	0.75
Fèves vertes et jaunes, le panier		0.00	6.00
Navets	le sac	0.00	0.75
Oignons d'Espagne	crate	2.25	2.50
Oignons rouges	le sac	0.00	1.40
Oignons rouges	qrt.	0.00	3.50
Panais	le sac	0.00	1.00
Patates [au détail] le sac			
90 lbs.		0.75	0.80
Patates [en gros] le sac			
90 lbs.		0.00	0.65
Patates sucrées	le qrt.	3.75	4.00
Piment	le panier	0.00	0.75
Poireaux	la doz. paquet	0.00	0.10
Persil	doz. pqts.	0.00	0.20
Radis	la doz.	0.00	0.00
Railfort	la lb.	0.00	0.20
Salade de Waterloo	la doz.	0.00	1.25
Salade de Boston	la doz. pqt.	0.00	1.50
Salsifis	la doz. de pqts.	0.00	0.50
Tomates Californie	la bte	0.00	3.50
Tomates	le panier	0.00	0.75

**Lake of the Woods Milling Co., Ltd**

FABRICANTS DE

**Farine "FIVE ROSES"**

Meunerie à Keewatin,

Capacité 4000 barils par jour.

Meunerie à Portage-Laprairie

Capacité 1500 barils par jour.

Capacité Totale 5500 BARILS PAR JOUR

BUREAUX:

MONTREAL, TORONTO, WINNIPEG.

KEEWATIN, PORTAGE-LAPRAIRIE.

**Beurre,  
Fromage,  
Œufs.**

**FORTIER & MONETTE**

604  
Rue St-Paul,  
Montreal.

**THE DOWD MILLING CO.**

LIMITED.

Manufacturiers de Farines Supérieures, Patente Hongroise, Cosmos, Forte à Boulanger, High Loaf, Lily, Avoine roulée, Oatmeal et Cornmeal.

Entrepôts à OTTAWA, CAPACITÉ:  
Moulins à ONT. 700 Barils de Farine.  
QUYON, QUE. 100 Barils d'Avoine.  
PAKENHAM, ONT. roulée.

Communications directes—100 tonnes de Provende.  
Demandez nos cotations par char mélangé.  
P. P. J. O. N. et W. C. P. R. G. A. R. Lot de char ou moins—Blé, Sarrasin, Avoine, Semences de Céréales, O. et N. Y. Blé-d'Inde Fèves, Orge, Middlings.

Bureaux à OTTAWA et PAKENHAM, ONT. QUYON et MONTREAL, QUE.; WINNIPEG, MAN. Bureau d'Ottawa, 241 rue Wellesley, Telephone 1563. Bureau de Montréal. 436, Bâtisse du Board of Trade.

**LA FARINE PRÉPARÉE**

(Self-Raising Flour)

**DE BRODIE & HARVIE**

est aujourd'hui la farine préférée des ménagères. Elle donne une excellente pâtisserie, légère, agréable et recherchée par les amateurs. Pour réussir la pâtisserie avec la farine préparée de Brodie & Harvie, il suffit de suivre les directions imprimées sur chaque paquet.

10 et 12 Rue Bleury, MONTREAL

**FRUITS VERTS**

Ananas	le crate	0.00	0.00
Atocas	le quart	0.00	8.00
Bananes	le régime	1.00	2.00
Coings	le panier	0.00	0.50
Citrons Malaga	la caisse	0.00	0.00
Citrons Messine	la bte	0.00	3.50
Oranges Jamaïque	le qrt.	0.00	4.50
Oranges Jamaïque	le qrt.	0.00	0.00
Oranges Navels	la bte	6.00	7.00
Oranges Valence [420]		0.00	0.00
Oranges Valence [714]		0.00	0.00
Pêches	le panier	0.50	1.00
Poires	le quart	6.00	9.00
Prunes	la bte	0.00	1.25
Pommes	le quart	2.00	4.00
Prunes bleues	le gal.	0.00	0.50
Raisin Malaga	le qrt.	0.00	4.50
Raisin bleu	le panier	0.00	0.25
Raisin vert	le panier	0.00	0.25
Raisin rouge	le panier	0.00	0.25
Raisin Delaware	le panier	0.00	0.40
Raisin Tokay	la bte	0.00	2.75

**POMMES**

MM. J. C. Houghton & Co., nous écrivent de Liverpool, à la date du 25 oct. 1906:

Un ample choix de pommes du Canada, de l'Amérique et de la Nouvelle-Ecosse a rencontré une demande active à des prix soutenus durant toute la semaine. Les pommes du Maine, pour la plupart, sont en bon état et d'une qualité réellement attrayante; mais beaucoup des fruits provenant de l'Ouest de l'Etat de New-York et des Etats de l'Ouest sont défectueux, bien que de bonne qualité aussi. Le district de la rivière Hudson envoie maintenant des quantités importantes de pommes. Les premiers arrivages de Newtown de Californie ont été vendus à prix plutôt élevés, de 7 0 à 8 0 pour boîtes de 4 rangs et de 5 6 à 6 0 pour boîtes de 4 1-2 rangs.

**PRIX A L'ENCAN**

Pommes	Vendredi 19 Oct		Lundi 22 Oct		Mercredi 21 Oct	
	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Americaines—Baril						
King	14 0	21 0	14 0	21 6	15 0	20 0
Baldwin	9 0	17 0	9 0	16 0	10 0	15 6
Ben Davies	9 0	16 0	11 0	15 6	10 0	15 0
Greening	11 0	14 9	10 0	12 6	11 0	16 0
Newtown					10 0	14 0
Pippin					10 0	16 0
Snow	11 0	15 0				
Harvey					12 0	14 0
Canadiennes—Baril						
King					11 0	21 6
Baldwin					12 0	16 6
Colvert					12 0	14 6
Snow					10 0	20 0
Spy					13 0	18 0
Greening					12 0	16 0
G. Russett					11 0	19 0
Nouv.-Ecosse—Baril						
King	12 6	20 0	12 0	19 6		
Gravenstein			11 0	12 5		
Emperor	9 0	15 0	9 0	15 0		
Blenheim	10 0	16 0	10 0	15 0		
Californian — bte						
Newtown						
Pippin	5 6	8 0	5 6	7 6		

**FOIN PRESSE ET FOURRAGES**

MM. Hosmer, Robinson & Co. nous écrivent de Boston, à la date du 10 oct. 1906:

Les arrivages pour la semaine ont été de 270 chars de foin et de paille; 3 chars de ce foin étaient destinés à l'exportation.

Semaine correspondante l'an dernier 296 chars de foin et 18 chars de paille dont 46 chars de foin pour exportation.

Le marché est à peu près le même la semaine dernière. La demande est bonne et les prix sont bons pour être expédiés immédiatement.

Le marché pour la paille de seigle est plus faible avec des recettes plus élevées.

	Grosses balles	Petites balles
Foin choix.....	\$19.00 à 00.00	\$18.50 à 19.00
Foin No 1.....	18.00 à 19.00	18.00 à 18.50
Foin No 2.....	17.00 à 00.00	16.00 à 17.00
Foin No 3.....	14.00 à 15.00	14.00 à 15.00
Foin trèfle mêlé.....	14.00 à 15.00	14.00 à 15.00
Foin trèfle.....	13.00 à 14.00	13.00 à 14.00
Paille de seigle liée.....	13.00 à 00.10	10.00 à 00.00
Paille de seigle en balles.....	9.00 à 10.00	0.00 à 00.10
Paille d'avoine.....	8.00 à 9.00	8.00 à 9.00

**Marché de Montréal**

Le foin est très ferme sur place; les arrivages sont médiocres faute de char. Les marchés des Etats-Unis sont faciles et ceux de la Grande-Bretagne sont soutenus.

Aux prix demandés à la campagne, les exportateurs ont peu de profit; aussi, exporte-t-il peu de foin.

La paille d'avoine est plus chère, à une avance de 50c. à \$1 par tonne, sur les prix de la semaine dernière.

Nous cotons sur rails à Montréal par tonne, en lots de char:

Foin pressé.....	00.00	13.00
Foin pressé No 2.....	00.00	12.00
Foin mélangé de trèfle.....	00.00	11.00
Foin de trèfle pur.....	00.00	11.00
Paille d'avoine.....	5.00	5.50

**PEAUX VERTES**

Marché assez ferme. Nous cotons:

Peaux de Montréal, Boeuf No 1 12½c.; No 2, 11½c.; No 3, 10½c.; veau No 1, 14c.; No 2, 12c.; moutons, 5 c.; agneaux, 50c.; cheval, No 1, \$2 et No 2, de \$1.50.

Peaux de la Campagne: boeuf, No 1, 12c.; No 2, 11c.; No 3, 10c.; veau No 1, 15 cents.

**ANIMAUX DE BOUCHERIE**

Les animaux sont assez abondants sur le marché, mais les animaux communs sont en plus grande quantité que ceux de choix.

Nous cotons:

**Vivants**

Boeufs.....	les 100 lbs.	3.50	5.25
Vaches.....	les 100 lbs.	2.50	4.50
Veaux.....	la pièce	3.00	10.00
Agneaux.....	la pièce	6.00	6.25
Porcs.....	les 100 lbs.	6.00	6.75

**Abattus**

Boeufs.....	les 100 lbs.	5.50	7.50
Vaches.....	les 100 lbs.	5.00	6.50
Veaux.....	les 100 lbs.	0.00	7.00
Agneaux.....	les 100 lbs.	0.00	10.00
Porcs.....	les 10 lbs.	8.00	8.50

**VOLAILLES ET GIBIER**

On vend le chevreuil, bête entière, de 7 à 12c. la lb.

Les volailles mortes se vendent à la douzaine, de 8 à 9c.; poulets, de 9 à 10c.; dindes, de 12 à 13c.; canards, de 10c. et oies de 9 à 10c.

Le temps de l'Avent approche, c'est le moment de songer à s'approvisionner en poissons de la marque "Brunswick." Tous les poissons préparés par la maison Connors de Black's Harbour, N. B., se recommandent aux marchands par le choix et la fraîcheur des poissons ainsi que par les soins apportés à leur préparation. C'est le moment de mettre en stock les Harengs Kipper, Finnan Haddies et autres poissons de saison. Demandez-les à votre fournisseur.

**La Compagnie J.-B. Rolland & Fils**

**RENTREE DES CLASSES.**

Envoyez vos Commandes pour:

**Livres Classiques,**

**Cahiers d'Ecriture,**

**Plumes et Encres,**

**Cahiers Brouillon,**

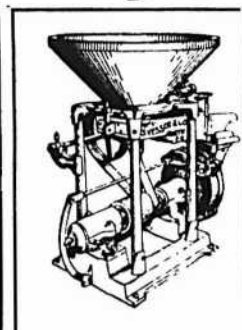
**Block-Notes,**

**Enveloppes Formats Variés,**

**Papiers à Notes et Billets.**

Rue St-Vincent, Nos 6 à 14, Montréal.

**La Moulange CHAMPION**



Est recommandée par un grand nombre de propriétaires de moulins pour moudre rapidement et économiquement toute espèce de grains. Demandez le catalogue et les certificats. Mentionnez le PRIX COURANT.

**S. VESSOT & CIE**  
JOLIETTE, P. Q.

**A. RACINE & CIE**

**Marchandises Sèches**

**EN GROS**

340-342, rue St Paul,

**MONTREAL**

Bureau à Ottawa, 111 Rue Sparks

Bureau à Québec, 70 Rue St-Joséph

**LE**

**"GUIDE D'AFFAIRES"**

EST ABSOLUMENT  
LE MEILLEUR

**Placement pour épargner  
de L'ARGENT**

QUE VOUS AVEZ  
JAMAIS VU.....  
L'AVEZ-VOUS?

SI NON, ECRIVEZ A

**The J. L. NICHOLS CO., Limited,**

TORONTO, CANADA.

**ALIMENTS PURS, HONNETETE, SANTE**

Par Walter M. Lowney

Grâce au président Roosevelt et aux magazines, l'opinion publique, la plus grande force sur la terre, a été soulevée comme jamais auparavant par la question importante de la pureté des produits alimentaires. La pureté des aliments est importante pour nous, elle est importante pour les générations qui viendront après nous. Cette pureté contribue pour beaucoup au bonheur du peuple et peut-être encore davantage à son succès dans sa lutte de rivalité avec les autres nations industrielles. Elle est plus importante que du bon charbon dans une chambre de machines, parce que la machine dont le rendement est en jeu est la machine humaine et que le mal causé par des aliments impurs peut se faire sentir jusqu'à la troisième ou la quatrième génération.

Pour que l'opinion publique produise de l'effet, les modèles autour desquels elle se rallie doivent être constamment exposés à la vue de tous. Chaque modèle doit être accepté comme un principe. La sophistication des aliments doit être considérée comme un acte aussi odieux que la contrefaçon, l'empoisonnement, l'altération des pièces de monnaie ou tout autre des anciens crimes qui ne sont plus de mode maintenant.

Le Congrès a donc bien fait d'imposer, comme pénalité de l'adultération des aliments, non seulement une amende, mais aussi l'emprisonnement, à la discrétion des tribunaux. Une pénalité doit être une pénalité et non une plaisanterie. Il est inutile de traîner devant les tribunaux un automobiliste qui a dépassé la vitesse permise et de le condamner à une amende qui représente un tiers environ de la somme qu'il doit payer pour un bandage neuf. Une telle pénalité n'est qu'un item—et bien faible—des dépenses hebdomadaires que cet automobiliste a prévues pour se livrer à son sport favori. Les amendes glissent sur le dos d'un millionnaire comme l'eau sur le dos d'un canard. Les amendes maximum prévues par la loi ne sont pas en rapport avec l'accroissement de la richesse. Mais l'emprisonnement a plus de terreur pour le riche que pour le pauvre. C'est une peine plus dure pour lui, parce qu'il amène un changement violent dans sa vie journalière, et cause un égal préjudice à son respect de lui-même.

Il est important que l'opinion publique se rende compte que l'adultération nuisible des aliments mérite l'emprisonnement et soutienne les tribunaux

**CHOCOLAT "Elite"**  
Non Sucré

**DES EPICIERS**  
POUR TOUS LES

**Besoins de la Cuisine**  
Tablettes de ¼ lb

FABRIQUÉ PAR  
**JOHN P. MOTT & CO.,**  
HALIFAX, N. S.

**J. A. TAYLOR, Agent, MONTREAL.**



**REMEDE DU DR SEY**

Le **GRAND REMÈDE FRANÇAIS** contre la  
**Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation**  
et toutes les Maladies de l'Estomac, du  
Foie, et des Intestins.

Le **REMEDE DU DR. SEY** est un composé  
des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions  
digestives et qui, loin d'affaiblir comme la plupart des  
médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directe-  
ment sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il  
prévient et guérit la constipation, et à doses plus  
élevées, il agit comme un des purgatifs les plus effica-  
ces.

Vendu par les Pharmaciens. \$1.00 la bout.

**LABORATOIRES. S. LACHANCE,**  
87, rue St. Christophe, **MONTREAL.**

**Lacaille, Gendreau & Cie**

Successeurs de Chs. Lacaille & Cie

**EPICIERS EN GROS**

Importateurs de Mielasses, Sirops,  
Fruits Secs, Thés, Vins, Liqueurs,  
Sucres, Etc., Etc.

SPECIALITÉ de Vins de Meuse de Sicile et  
de Tarragone.

**329 Rue St-Paul et 14 Rue St-Dizier**  
**MONTREAL**

**The Arohambault Oyster Co.**

194½ Rue St-Charles Borromée.  
MONTREAL.

TEL. BELL EST 1765.  
TEL. MARCHANDS 365.

La maison la plus importante du continent  
dans le commerce des Huitres.  
Réputée pour sa courtoisie envers la chèn-  
tèle et la promptitude de ses livraisons.

qui infligent cette peine quand elle est  
méritée. Avant longtemps alors les  
hommes qui se livrent maintenant à  
des falsifications sans perte apparente  
de leur dignité auront honte et crain-  
dront de faire une chose qui non seu-  
lement les conduirait en prison, mais  
les soumettrait au mépris de leurs con-  
citoyens.

De mémoire d'homme, même parmi  
ceux qui ne sont pas encore d'un âge  
moyen, on ne se souvient pas avoir vu  
de changements aussi énormes dans  
l'économie domestique. Il y a bien  
longtemps que le manufacturier a en-  
levé à la ménagère la fabrication du  
savon de ménage, des bougies, du drap  
de la toile et de beaucoup d'autres  
choses, fabrication que nos bisaïeules  
faisaient elles-mêmes. Le manufactu-  
rier empiète de plus en plus sur cette  
fabrication et la ménagère lui permet  
gracieusement d'assumer un plus  
grand nombre de devoirs que sa mère  
accomplissait autrefois comme une  
chose ordinaire. Il ne s'agit pas ici de  
discuter sur les causes de cet abandon  
au manufacturier des devoirs de la  
ménagère, de savoir s'il est dû à la  
rareté et à l'arrogance des servantes  
ou à un désir naturel de la part des  
femmes d'éviter les corvées du ména-  
ge. Ce que l'on constate, c'est  
que la préparation des aliments est  
faite de plus en plus hors de la maison.  
En conséquence, il est devenu de la  
plus haute importance que l'intérieur  
soit protégé par les lois contre la fal-  
sification des produits alimentaires.  
Comme d'habitude, la loi est restée en  
arrière des nouvelles conditions, mais  
maintenant elle vient de faire un  
grand pas pour regagner la distance  
perdue. La loi sur la pureté des ali-  
ments est une nécessité dont l'exécu-  
tion a subi du retard et notre devoir  
est de lui donner notre appui et de  
l'aider dans le but qu'elle se propose.

Cette aide ne doit pas être laissée  
entièrement à la charge des fonction-  
naires. Le docteur Wiley, s'occupant  
du commerce d'état à état, et les divers  
commissaires d'état, s'occupant des  
manufactures de leurs localités respec-  
tives, feront évidemment tout leur de-  
voir; mais ils le feront d'autant plus  
facilement qu'ils auront l'appui du pu-  
blic lui-même dans cette question im-  
portante qui touche de si près la santé  
de tous les habitants du pays et à la  
vitalité de la nation dans l'avenir.

Il est à souhaiter que chacun, pre-  
nant à cœur l'intérêt public, prête son  
aide pour que la loi de chaque état soit  
conforme à la loi nationale et par con-  
séquent aux lois des autres états. D'a-  
près les lois actuelles de beaucoup d'é-  
tats, il est facile de mettre sur le mar-  
ché des marchandises sophistiquées, si  
celles-ci sont vendues dans les limites

Pour la qualité et la pureté,  
achetez l'

**Extra Granulé**

Et les autres sucres raffinés  
de la vieille marque de  
confiance

*Redpath*

Manufacturé par  
**The Canada Sugar Refining Co.**  
LIMITÉE.  
MONTREAL.

**LE NOM DE  
CLARK**

sur des boîtes  
de Viandes de  
Conserve est  
une garantie de  
Qualité et de  
méthodes de  
Manufacture  
auxquelles on  
peut se fier.

Chaque Boîte Garantie

de l'état. Les mêmes marchandises qui, d'après la loi nationale sur les aliments purs, rendraient leur fabricant sujet à l'amende et à l'emprisonnement si elles étaient vendues dans un autre état, peuvent être vendues impunément dans l'état où elles sont fabriquées.

Il y a de nombreux états ayant des lois insuffisantes sur les aliments. On sait que les législatures ont été très accommodantes dans la confection des lois sur le divorce et des lois d'incorporation, et cela pour le bénéfice d'étrangers et celui du revenu de l'état. Mais il semble incroyable que les électeurs d'un état permettent à leur législature de négliger des lois sur les aliments ayant pour but la protection de la santé et de la bourse des citoyens. Cependant cela est possible, et il est du devoir de chacun de consacrer son temps, sa réflexion et son influence à l'empêchement d'une telle négligence. Luttons pour venir à bout de cette question et obtenons partout une protection complète contre des aliments impurs et préparés d'une manière déloyale.

La femme qui prend soin de la table de la famille devrait apprendre à discerner les bons des mauvais aliments. Une partie de son éducation comme ménagère devrait consister à lui faire comprendre la valeur relative des propriétés des produits alimentaires et le point exact où elle ne peut plus économiser aux dépens de la santé. La femme devrait aussi se donner la peine d'apprendre si elle obtient la valeur de son argent ou si, en payant pour une chose, elle en obtient une autre; si elle est dupée par cette forme de sophistication qui ne fait de tort qu'à sa bourse. En remettant au manufacturier le soin de la préparation des aliments de sa famille, la femme devrait au moins confier cette préparation uniquement à des manufacturiers honnêtes. Il me semble que le principe fondamental de la tenue d'un ménage, c'est la connaissance des aliments.

Une autre considération, c'est la manière dont les produits alimentaires sont protégés de la manufacture à la maison où on les consomme. Il est intéressant de voir l'étalage de produits alimentaires dans des lieux publics, surtout lorsque ces produits ne sont pas cuits avant d'être consommés. Un grand progrès a été fait à ce sujet. De grandes quantités d'articles d'alimentation sont vendus maintenant en paquets, et ceux qui autrefois étaient étalés en vases et exposés aux atouchements des mains plus ou moins propres des passants. On ne peut pas dire la quantité de maladies qui ont été répandues par cette pratique.

Prenez, par exemple, les aliments vendus dans les magasins, et recueillant

la poussière impalpable toujours en suspension dans l'atmosphère. Cette poussière, tombant sur les aliments s'y attache et pénètre dans l'estomac du consommateur en y transportant des germes d'infection. Il y a aussi beaucoup d'autres causes trop dégoûtantes à mentionner, qui font que les produits alimentaires sont contaminés par la foule et reçoivent les germes des pires maladies.

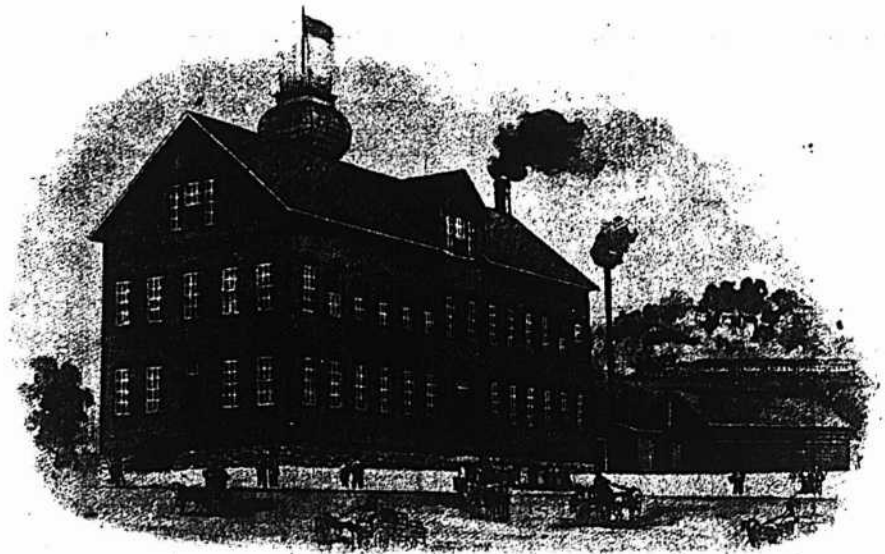
Achetez vos produits alimentaires en paquets scellés. Cela élimine tout danger. Faites ce que vous pouvez pour pousser ceux qui vous entourent à apporter à la maison des aliments propres. Quand l'opinion publique s'occupera activement de ces questions essentielles, nous aurons accompli quelque chose pour abolir les maladies.

**La publicité, c'est la multiplication des ventes.**

#### Manufacture de Hards de Warwick

En 1898, un groupe d'industriels de Warwick, P.Q., prirent le parti, dans le but de retenir dans cette localité les gens prêts à s'en éloigner, de fonder la manufacture de Hards de Warwick. Cette idée vraiment patriotique eut les meilleurs résultats.

La manufacture emploie, à l'heure actuelle, près de 100 ouvriers, hommes et femmes. Elle fait la ligne complète d'habillements pour hommes et jeunes garçons, comprenant pardessus doublés de fourrures et non doublés, ainsi que les vêtements de cérémonie.



Les vêtements sont faits avec les meilleurs tweeds importés et domestiques. Une attention toute particulière est apportée à la coupe des habillements qui sont taillés d'après les derniers modèles Américains par un coupeur qui a passé de longues années dans les premières maisons de New-York.

La manufacture, dont nous reproduisons la vignette, a 80 pieds de long par 60 pieds de large sur une hauteur de 3 étages. Elle est aménagée de la façon la plus moderne, superbement éclairée et munie de la machinerie la plus moderne pour la confection des vêtements, le chauffage des fers ainsi que l'éclairage est fait au moyen de l'électricité.

La Cie E. D. Marceau, Ltée, s'est fait dans ses spécialités : thés, cafés, épices, une réputation à laquelle peu de maisons ont atteint. Le développement continu des affaires depuis l'origine de la maison, est une preuve de la satisfaction éprouvée par la clientèle et par les consommateurs.

Les marques bien connues de la Cie E. D. Marceau, Ltée, telles que EMD, Condor, Old Crow pour les thés et les cafés sont synonymes de qualité, et de bas prix eu égard à la qualité. Nous engageons nos lecteurs à demander des échantillons de ces marques pour les thés et les cafés, persuadés qu'ils trouveront de grands avantages à se mettre en relation avec la Cie E. D. Marceau, Ltée.

Nous leur recommandons également le café "Madame Huot" qui tout en laissant une bonne marge de profit au détaillant est d'un prix à la portée de tous les consommateurs de café. C'est la marque de café par excellence.

Nous engageons, d'ailleurs, pour plus amples renseignements, nos lecteurs à lire l'annonce de la Cie E. D. Marceau, Ltée, sur une autre page et à se reporter à la liste des prix de cette maison dans une autre partie de ce numéro.

La Cie emploie quatre voyageurs dans la Province de Québec, ce sont: M. F. X. Kirouac, qui fait la Beauce et les localités situées sur l'Intercolonial R.R.; M. L. A. Charron, qui fait les districts du Lac St-Jean et la Vallée de l'Ottawa; M. J. N. Langlois, le bas du Fleuve et le Nouveau-Brunswick et M. J. A. Kirouac, pour le nord de la province et le district du Saguenay.

La gérance de cette importante manufacture a été confiée, depuis son ouverture, à M. A. Normand qui a une expérience de 28 ans dans l'industrie de la confection des ha-

billements pour hommes.

M. Normand a débuté comme marchand tailleur à Montréal, puis il alla à New-York où il passa quelques années dans d'importantes maisons de confections, entre autres la Cie Fox & Mendel.

Notons en passant que les capitalistes de Warwick, à la tête desquels est M. E. Cantin, sont également intéressés dans d'autres industries établies à Warwick et qui sont également très prospères. Ce sont la Compagnie Cantin, manufacturant les tweeds et lainages et les moulins à battre et la Compagnie Française de Tabletterie, faisant une spécialité de peignes de fantaisie en celluloid.

**LE COMMERCE DU RAISIN ET DES FIGUES DE SMYRNE**

D'après les statistiques officielles, il a été vendu, en 1905, sur les marchés étrangers: 68,000 tonnes de raisins de Smyrne, en regard de 39,000 pour 1904.

Les principaux acheteurs ont été: l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche-Hongrie, la France et l'Amérique.

La récolte des figues a été, en 1905, de 520,000 quintaux, savoir: 420,000 quintaux de figues pour la consommation ordinaire, et 100,000 quintaux de figues hordas. On ne se souvient pas d'avoir vu sur le marché de Smyrne une abondance de figues comparable à celle qui fournie la dernière récolte. Tous ces fruits ont été, dès leur arrivée dans ce port, triés et emballés en vue de l'exportation qui a dépassé de 14,814 tonnes le chiffre relevé l'année dernière. Le nombre des sacs expédiés à l'étranger s'est élevé à 609,956, soit 415,691 quintaux turcs [23,277 tonnes].

Le continent européen et l'Amérique ont absorbé la plus grande partie des figues de table, et de consommation ordinaire. La vente a été facile, en dépit

du chiffre tout à fait exceptionnel de la récolte. On a même enregistré, à la fin de la saison, une hausse de 15 p. c.

**C. O. Genest & Fils, Sherbrooke**

MM. C. O. Genest & Fils sont au nombre des plus importants commerçants en gros de la ville de Sherbrooke; ils font une spécialité des lignes de l'épicerie de gros, des provisions.

Cette maison, établie depuis plus d'un quart de siècle, compte parmi ses clients les marchands généraux et épiciers les plus importants des localités situées sur les lignes du Québec Central et de l'Intercolonial.

La maison C. O. Genest & Fils a la réputation bien établie de coter les meilleures marchandises aux plus bas prix du marché et elle apporte une attention toute spéciale aux commandes qui lui sont adressées par la maille.

**Personnel**

M. Zéphirin Hébert, de MM. Hudon, Hébert & Cie, Ltée, a quitté Montréal mardi, se rendant à New York et de là au Havre par "La Lorraine."

M. Zéph. Hébert va rejoindre en France Madame Zéph. Hébert.

Après la saison des fruits frais, vient des fruits en conserve et notamment des confitures. Les épiciers et marchands généraux qui voudront en vendre beaucoup devront choisir les meilleures marques et n'en offrir d'autres à leur clientèle. Les confitures de la marque E. D. S. ne sont surpassées en qualité, ni en pureté par aucune autre. Le bulletin No 119 du département du Revenue de l'Intérieur en donne la preuve. En achetant les produits de E. D. Smith, de Windsor, Ont., les marchands sont certains de vendre des confitures de choix et absolument sûres que leurs clients apprécieront.

MM. Gault & Ewing ont définitivement fondé une importante maison de transactions immobilières, financières et d'assurances. Leurs bureaux sont situés 112 rue St-Jacques, dans la bâtisse de la Liverpool, London & Globe. Le succès de cette entreprise ne fait aucun doute, car les intéressés sont les plus favorables connus dans le monde des affaires de notre cité. M. Arthur E. Gault a occupé pendant de nombreuses années un poste important à la Royal Insurance Co. MM. Royal L. H. Ewing et A. Stuart Ewing étaient autrefois à la tête de la maison de cafés et d'épices en gros, A. S. & S. H. Ewing.

**La Compagnie Chimique Kinot**  
Limitée  
...Manufacturiers et Importateurs de...  
Produits Chimiques et Pharmaceutiques  
Propriétaires des Spécialités Kinot  
442 ST-PAUL, - - - MONTREAL

**LE Bleu Carré Parisien**  
  
est exempt d'indigo, et ne tache pas le linge. Il est plus fort et plus économique qu'importe quel autre bleu employé dans la buanderie.  
En usage de puis 40 ans.  
MEDAILLE D'OR.  
**TELLIER, ROTHWELL & CIE,**  
Seuls Fabricants MONTREAL.

**THE CELEBRATED COOK'S FRIEND BAKING POWDER**

**C'**EST une marchandise honnête et juste l'article pour créer ou étendre un courant d'affaires. Les meilleurs épiciers se font un devoir d'en tenir toujours en stock.  
VOIR LES COTATIONS DANS NOS PRIX COURANTS

**UNE LIGNE IMPORTANTE.**  
**Thé "Blue Ribbon."**  
Le Public dit : "Il y a de la Qualité là-dedans."  
Les Commerçants disent : "Il y a de l'Argent là-dedans."  
**Oui: Du Bon Argent là-dedans.**  
ECHANTILLONS ET PRIX SUR DEMANDE.  
**Blue Ribbon Tea Co., Limited,**

**VOTRE AMEUBLEMENT DE BUREAU**  
  
Rend votre bureau attrayant. Vous n'avez pas besoin d'un ameublement dispendieux; mais que ce que vous avez soit de bon goût et attrayant. Nous nous ferons un plaisir de vous suggérer des idées ou de vous envoyer un de nos représentants.  
**CANADA CABINET COMPANY,**  
221, rue Notre-Dame, Ouest, - MONTREAL.  
Téléphone Main 4825.

**COLD STORAGE**  
  
Circulation d'air froid et sec, Ventilation parfaite, Température appropriée à la nature des produits à conserver.  
Conservation, d'après les méthodes scientifiques les plus approuvées, de  
**Beurre, Fromage, Œufs, Fruits**  
Coin des rues des Sœurs Grises et William, Montréal  
M. GOULD, GÉRANT.



**BORDEN'S CONDENSED MILK CO.**  
Wm. H. Dunn, Agent Montréal



Lait Condensé. La cse La doz  
 Marque "Eagle" (4 doz.)... 6.00 1.50  
 Marque "Gold Seal" (4 doz.) 5.00 1.25  
 Mar "Challenge" (4 doz.) 4.00 1  
 Crème Condensée.  
 Marque "Peerless" .. 4.75 1.20

**BRODIE & HARVIE**  
MONTREAL

Farines préparées de Brodie la doz  
 Red X X X . . . pqts de 6 lbs. .... 2.70  
 Red X X X . . . pqts de 3 lbs. .... 1.40  
 Superb . . . pqts de 6 lbs. .... 2.50  
 Superly . . . pqts de 3 lbs. .... 1.30  
 Crescent . . . pqts de 6 lbs. .... 2.30  
 Cresceht . . . pqts de 3 lbs. .... 1.20

**L. BOURGET,**  
Montréal.

Vins: Gallon  
 Canadien, 4 feuilles, [rouge] .. \$0.75  
 Canadien, 3 feuilles, [rouge] .. 0.50  
 Canadien, 2 feuilles, [rouge] .. 0.39  
 Niagara .. 0.40  
 Claret .. 0.75  
 Claret Château Ramsay .. 1.25  
 Vin de Messe .. 0.80  
 Vin Blanc Sec .. 0.75  
 Porto No 1 .. 1.70

Porto No 2 .. 1.25  
 Sherry No 1 .. 1.50  
 Sherry No 2 .. 1.25  
 Sherry [Pedro Pico] cse, qts. .. 4.00  
 Porto [Manuel Borez], cse, qts. .. 4.50  
 St. Julien [Maurice Perrin],  
 caisse 12 bouteilles .. 2.75  
 St. Julien [Maurice Perrin],  
 caisse 24 1/2 bouteilles .. 3.50  
 Sauternes [Maurice Perrin],  
 caisse 12 bouteilles .. 3.75  
 Sauternes [Maurice Perrin],  
 caisse 24 1/2 bouteilles .. 4.75  
 Champagnette Gd. Mousseux.  
 Doz. 1/2 bouteilles .. 0.70  
 Champagnette Gd. Mousseux.  
 Doz. Splits .. 0.35

**D. C. BROUSSEAU & CIE**  
MONTREAL

Cognac F. Geoffroy & Fils La cse  
 Une étoile. . . . . 12 qts .. 9.50  
 " " . . . . . 24 pts .. 10.00  
 " " . . . . . 24 flasks. .. 10.00  
 " " . . . . . 48 " .. 11.00  
 V. O. . . . . 12 qts .. 12.50  
 V. S. O. P. . . . . 12 qts .. 16.00  
 Cognac Ve Darvilly & Cie  
 12 Quarts .. \$7.25 .. 24 Pints 8.25  
 24 flasks .. 8.25  
 48 flasks ou 48 1/4 pts .. 9.25

**L. CHAPUT FILS & CIE,**  
MONTREAL

Champagne Louis Roederer. La cse  
 Grand Vin sec. . . . . qts 28.00  
 Grand Vin sec. . . . . pts 30.00  
 Vin Extra sec. . . . . qts 28.00  
 Vin Extra sec. . . . . pts 30.00  
 Brut spécial Cuvée. . . . . qts 30.00  
 Brut spécial Cuvée. . . . . pts 32.00  
 Champagne Duc de Montlouis. La cse  
 Cuvée Réservee. . . . . qts 10.00

Cuvée Réservee. . . . . pts 13.00  
 Carte Noire. . . . . qts 12.50  
 Carte Noire. . . . . pts 13.50  
 Carte D'or. . . . . qts 14.00  
 Carte D'or. . . . . pts 15.00

**Cognac Boulestin & Cie.**

La cse  
 1 cse 5 cse  
 \* .. . . . qts 12.00 11.75  
 \* .. . . . pts 13.00 12.75  
 \* .. . . . 24 flasks 13.00 12.75  
 \*\*\* .. . . . qts 15.00 14.75  
 V. S. O. P. . . . . qts 20.00 19.50  
 V. V. S. O. P. . . . . qts 28.00 27.50

**Cognac Dervos & Cie.**

La cse  
 1 cse 5 cse  
 \* .. . . . qts 8.00 7.75  
 \* .. . . . pts 9.00 8.75  
 \* .. . . . flasks 9.00 8.75

**Cognac M. Durand & Cie.**

La cse  
 1 cse 5 cse  
 \*\*\* .. . . . qts 5.50 5.25  
 \*\*\* .. . . . pts 6.50 6.25  
 16 flasks. . . . . 6.50 6.25  
 24 flasks. . . . . 6.00 5.75  
 32 flasks. . . . . 6.75 6.50  
 48 flasks. . . . . 7.00 6.75  
 \*\*\* 1/2 bouteilles. . . . . 7.00 6.75

**Cognac Gonzales, Staub & Cie.**

La cse  
 1 cse 5 cse  
 Quarts. . . . . 9.00  
 Pints .. 10.00  
 24 flasks .. 10.00  
 48 flasks .. 10.00  
 \* .. . . . qts 11.50  
 \*\*\* .. . . . qts 14.00  
 V. S. O. . . . . qts 16.50  
 V. S. O. P. . . . . qts 18.25

**Cognac V. Pinot & Cie.**

La cse  
 1 cse 5 cse  
 \*\*\* .. . . . qts 6.00 5.75

# Département d'Épicerie

— Chez —

**J. B. RENAUD & CIE.**

Farine, Grains, Provisions, etc.

118 à 150, rue Saint-Paul,

QUEBEC.

Inauguration d'une Nouvelle Ligne

CELLE DES

## Épicerie Générale

— ET —

## Conserves Alimentaires

Produits des meilleures fabriques

**CANADIENNES, AMÉRICAINES  
ET EUROPÉENNES.**

EN GROS SEULEMENT

Les voyageurs sont sur la route avec les prix et échantillons. Attendez leur visite avant de placer vos ordres.

# De la Pulpe de Navet



a été trouvée dans des confitures faites au Canada. Aucun épicier ayant quelque prétention à l'honnêteté ne vendra des confitures, sachant qu'elles contiennent de la pulpe de navet et que le public n'est pas au courant du fait.

Un épicier n'a pas le temps d'étudier complètement la question et il n'a pas les capacités de l'analyste pour examiner la marchandise.

Que devrait-il faire alors pour se protéger: Forcer le fabricant à placer une étiquette de garantie sur chaque bouteille.

E. D. Smith fait cela et répond de la garantie.

Demandez les Confitures et Celées, Marque E. D. S.

AGENTS: W. G. PATRICK & Co., Toronto;  
 Wm. H. DUNN, Montréal; MASON & HICKEY,  
 Winnipeg; W. A. SIMONDS, St-Jean, N. B.;  
 A. & W. SMITH, Halifax, N. E.

**E. D. SMITH'S FRUIT FARMS**  
WINONA, ONT.

***	pts	7.00	6.75
16 flasks		7.00	6.75
24 flasks		6.75	6.50
32 flasks		7.25	7.00
48 flasks		7.50	7.25
*** 1/2 bouteille		7.50	7.25
V. O.	qts	7.00	6.75
V. O.	pts	8.00	7.75

Rhums.		La case	
		1 case	5 cases
Lion	qts.	8.00	7.75
Lion	pts	9.50	9.25
Royal	qts.	11.00	10.75
Saint-Marc	qts.	9.50	9.25
Tom & Topsy	qts.	7.50	7.25
Tom & Topsy	pts.	8.50	8.25
Sambo	qts	7.25	7.00
Sambo	pts	8.25	8.00
Sambo, 1/2 bouteilles		9.25	—

**Thé Noir "Abellie".** La lb.  
 "Paquets 1 lb et 1/2 lb.  
 "Bee" \*\*\* 25  
 Caisse de 40 lbs, frét payé en quantités de 100 lbs ou plus. Escompte 10% extra en lots de 5 cases et plus.

Thé Noir Ceylan "Owl"		La lb.
No 5.	1 lb. 30 lbs. par pqt.	20c
No 5.	1/2 lb. 30 lbs par pqt.	21c
No 10.	1 lb et 1/2 lb. 30 lbs par cse	27c
No 15.	1 lb et 1/2 lb. 30 lbs par cse	32c
No 30.	1 lb et 1/2 lb. 30 lbs par cse	40c

Thé Vert Ceylon "Owl"		La lb.
No 5.	1 lb. 30 lbs par cse.	20c
No 5.	1/2 lb. 30 lbs par cse.	21c
No 10.	1 et 1/2 lb. 30 lbs par cse.	22c
Thé Mélangé "Owl"		La lb.
No 5.	1 lb et 1/2 lb. par cse	21c

Vin Tonique Dubonnet.		La case
		1 case
12 litres		12.00
		11.50

**Whisky écossais J. Ainslie & Co. La case**

Ogilvie	qts	7.00	6.75
Ogilvie	24 flasks	7.75	7.50
Ogilvie	Imp. qts.	9.50	.....
Ainslie	Yellow label	9.00	.....
Ainslie	Ord. flask	10.25	.....
Ainslie	Imp. qts	13.50	.....
Ainslie	White label	9.75	.....
Ainslie	Special	10.50	.....
Ainslie	Extra-Special	12.50	.....
Ainslie	Clynelish [smoky]	13.00	.....
Ainslie	Liqueur	13.00	.....
Ainslie	Special Liqueur	16.00	.....
Ainslie	All Malt Liqueur	15.00	.....
Big Ben	qts	11.00	10.71

**WILLIAM CLARK**

Conserves MONTREAL		La doz
Compressed Corned Beef	1s	1.40
Compressed Corned Beef	2s	2.50
Compressed Corned Beef	6s	7.50
Compressed Corned Beef	14s	17.50
Ready Lunch Beef	1s \$1.40	2s 2.50
Geneva Sausage	1s	1.70 2s 3.00
Cambridge Sausage	1s	1.55 2s 2.75
English Brawn	1s	1.40 2s 2.50
Boneless Pigs Feet	1s	1.40 2s 2.50
Sliced Smoked Beef	1/2s	1.35 1s 2.40
Roast Beef	1s	1.40 2s 2.50
Pork and Beans avec sauce	1s	0.50
Pork and Beans avec sauce	2s	0.80
Pork and Beans avec sauce	3s	1.00
Pork and Beans Plain	1s	0.50
Pork and Beans Plain	2s	0.80
Pork and Beans Plain	3s	1.00
Pork and Beans, sauce Chili	1s	0.50
Pork and Beans, sauce Chili	2s	1.00
Wild Duck, Partridge, Chicken, Veal and Ham patés	1/2s	1.10

Ox Tongue [whole]	1 1/2s	7.25
Ox Tongue [whole]	2s	7.80
Ox Tongue [whole]	2s	8.35
Lunch Tongue	1s 3.30 2s	6.60
Imperial Plum Pudding		1.00

**Potted Meats La doz.**

Ham, Game, Hare, Chicken, Turkey, Wild Duck, Tongue, Beef	1/2s	0.50
Chicken, Ham and Tongue	1/2s	1.00

**Soupes La doz**

Mulligatawny, Chicken Oxtall, Kidney, Tomato, Vegetable, Julienne, Mock Turtle, Consommé, Pea, Bean, Purée, pintes	1.00
Mince Meat	Ditto quarts 2.00
[Tins fermées hermétiquement.]	La doz.
1s 90c. 2s \$1.95 3s 2.90 4s 3.90 5s 4.90	

**THE COWAN CHOCOLATE CO.**

**Cacaos. TORONTO & MONTREAL La doz**

Hygiénique, tins 1/2 lb.	2.00
Perfection, tins 5 lbs.	la lb. 0.50
Perfection, tins 1/2 lb.	la doz. 2.40
Essence de cacao sucré, tins 1/2 lb.	1.80
Imperial Dutch	1/2 lb. 0.90
Chocolate powder, boîtes de 10, 20, 30 lbs.	La lb. 0.25
Cacao Soluble, boîtes 10, 20, 30 lbs.	20
Cocoa Nibs	35
Cocoa Shells	06

**Chocolat La lb.**

Diamond	1/2 et 1/4 lb.	25
Diamond		8s 28
French Diamond		6s 22
Queen's Dessert	1/2 et 1/4 lb.	40
Queen's Dessert		6s 42
Parisien, morceau à		5c 30
Royal Navy	1/2 et 1/4 lb.	30
Caracas pur	1/2 et 1/4 lb.	40

## Fruits Secs de Qualité.

La marque "Griffin" de Raisins Epépinés, de Prunes, d'abricots, de Pêches et de Poirées séchées représente la plus haute qualité de fruits séchés de Californie. Ils sont préparés et emballés dans les vergers même où on les récolte — ils ne sont pas expédiés en vrac et ensuite emballés à nouveau.

Les propriétaires de la marque "Griffin" ont des années d'expérience — ils ne sont pas novices en affaires. Vous obtenez le bénéfice de leur habileté lorsque vous achetez la marque "Griffin."

**Arthur P. Tippet & Cie, Agents**  
8, Place Royale, Montréal.  
(2)

# THE D. B. MARTIN CO.

LIMITED

## MONTREAL

Manufacturiers de

# Produits d'Abattoirs.

Saindoux Neutre

Peaux Vertes

Peaux de Mouton

Engrais

Suif Raffiné

Peaux de Veau

Stéarine

Colle

EXPLOITANT

## The Montreal Union Abattoir Co.

Perfection . . . . .	¼ et ½ lb.	30
Rock sucré . . . . .		30
Au lait, cartons 6 dozs . .	la doz.	45
Au lait, boîtes 3 et 6 dozs.	la doz.	85
Bâtons à 1c . . . . .	la gr.	1.00
<b>Confections Cowan . . . . . La doz</b>		
Cream Bars . . gds 6 à la boîte.		2.25
Cream Bars, . . pts 6 à la boîte.		1.35
Chocolat au Lait 7° 3 et 6 doz.,		
la doz. . . . .		0.85
Chocolat au Lait Palettes de 5 c.,		
la doz. . . . .		0.45
Chocolat au Lait, Paquets de 5 c.,		
la doz. . . . .		0.45
Croquettes au Lait, boîtes 3 doz..		0.90
Médallions au Lait, boîtes 3 doz..		2.25
Médallions au Lait, Paquets. . . .		0.45

**DEMERS, FLETCHER & CIE**  
MONTREAL

Champagne A. J. Lecluse . . . . .	qts. . . . .	pts.
Carte Blanche . . . . .	11.50	13.50
Carte d'Or . . . . .	16.00	18.00
<b>Cognac B. Vert &amp; Cie. . . . . La Cse.</b>		
Special Dark . . . . .	qts. 10.00	
Special Pale . . . . .	qts. 10.00	
★ . . . . .	qts. 11.00	
V. O. . . . .	qts. 18.00	
V. S. O. P. fine Champagne	qts. 24.00	
<b>Eaux:—Bassin de Vichy . . . . . La cse</b>		
Source du Chalet . . . . .	50 btles. 8.00	
Soda Vichy . . . . .	100 btles. 8.50	
<b>.. Liqueurs fines:—Gust. Picou . La Cse</b>		
Liqueur du Couvent, Verte—litres	15.00	
Liqueur du Couvent, Jaune—litres	14.00	
Picoutine . . . . .	15.00	
Curaçao Blanc et Rouge . . . . .	10.00	

Crème de Cacao . . . . .	12.00
Kummel Cristallisé . . . . .	9.50
French Cocktail . . . . .	10.00
Anisette Amsterdam . . . . .	10.00
Maraschino . . . . .	10.00
Crème de Menthe . . . . .	12.00
Cherry Brandy . . . . .	10.00
Grenadine . . . . .	7.50
Mandarin Extra Pure . . . . .	7.50
<b>Rhum — L. Jusselain . . . . . La cse</b>	
Rhum Vierge . . . . .	qts. 12.00
<b>Vin Beaujolais—M. Desalles qts. . . . . pts</b>	
Moulin à Vent . . . . .	8.00 9.00
<b>Vin Bourgogne—C. Charbon &amp; Fils. . . . .</b>	
<b>qts. pts.</b>	
Pommard . . . . .	8.00 9.00
Chambertin . . . . .	9.50 10.50
Nuits . . . . .	8.50 9.50
Pommard Mousseux . . . . .	8.00 9.00
<b>Vin Tonique</b>	
Liqueur Advocaat — Van Dijk . . . . .	10.00
Quinquina des Princes . . . . .	10.50
<b>Whiskey Ecosais—P. McDonald &amp; Co.</b>	
Lord of Isles—Special qts . la cse	9.50
Lord of Isles—Extra Sp. qts. la cse	10.50
Lord of Isles—Sp. Liqueur . la cse	11.50
Lord of Isles—Extra Sp. Liq. la cse	13.50

**J. M. DOUGLAS & CO.**

MONTREAL

Bleus à laver.

La lb.



"Blueol", boîtes 10 lbs, 50 ppts de 4 carrés. 5c.  
"Sapphire," boîtes de 14 lbs, ppts de ¼ de lb, 12½c,  
"Union," boîtes de 14 lbs, ppts de ¼ et 1 lb, 10c

**The EDWARDSBURG STARCH CO. Ltd**

MONTREAL

**Empois de buanderie**

La lb

No 1 Blanc ou Bleu, cartons 4 lbs..	06½
No 1 Blanc ou Bleu, cartons 3 lbs..	04½
No 1 Blanc, barils et petits barils..	05½
Canada Laundry [cse de 40 lbs.]	05½
Silver Gloss, btes à coulisses, 6 lbs..	07½
Silver Gloss . . . canistres de 6 lbs.	07½
Kegs Silver Gloss gros cristaux . . .	06½
Edwardsburg's Silver Gloss, paquets chromos de 1 lb..	07½
Benson's Satin.. cartons de 1 lb.	07½
Canada White Gloss, ppts de 1 lb..	05½
Benson's Enamel, par boîte de 20 et 40 paquets. . . . .	\$1.25 et \$2.50

Ne vous laissez pas envahir par le BLEU.  
Mais s'il est nécessaire que vous ayez le bleu,  
Voyez à ce que ce soit

# Le Bleu

**Mammoth**  
(Poivrière)

# de Gillett

Il rend le linge d'un blanc de neige, plaît au consommateur et vous laisse un magnifique profit.  
Votre fournisseur de gros le vend.

**E. W. GILLETT COMPANY LIMITED**

London, Eng.      TORONTO, ONT.      Chicago Ill.

*Delicieux Harengs "Kippered."*

Nous avons le meilleur emballage qui ait jamais été placé sur le marché Canadien.

Demandez à votre Epicier en Gros la Marque "Brunswick." Harengs "Kippered," ainsi que "Finnan Haddies."

EMPAQUETÉS PAR

**CONNORS BROS. LIMITED**  
BLACK'S HARBOUR, N.B.

**Empois de cuisine**  
 Benson's Celebrated prepared Corn,  
 Boîtes de 20 et 40 lbs. . . . . 07  
 Canada Pure Corn Starch, boîtes de  
 20 et 40 lbs. . . . . 05½

**Empois de riz "Edwardsburg"**  
 No 1 blanc, étiquette chromo, car-  
 tons de 1 lb. . . . . 10

**Sirup fin de table "Edwardsburg".**  
 Quarts. . . . . la lb. 02½  
 ½ Quarts. . . . . la lb. 03  
 ¼ Quarts. . . . . la lb. 03½  
 Seaux de 38½ lbs. . . . . le seau. 1.40  
 Seaux de 25 lbs. . . . . le seau. 1.00

**La cse**  
 Canistres de 2 lbs. 2 doz. à la cse. 1.35  
 Canistres de 5 lbs. 1 doz à la cse. 2.40  
 Canistres de 10 lbs. ½ doz à la cse. 2.35  
 Canistres de 20 lbs. ¼ doz à la cse. 2.25

**THE EMPIRE TOBACCO CO.**

**MONTREAL**

**Tabacs à chiquer** **La lb**  
 Bobs. . . . . 6s et 12s 45  
 Currency. . . . . 12s 46  
 Old Fox. . . . . 12s 48  
 Pay Roll. . . . . 7½s 56

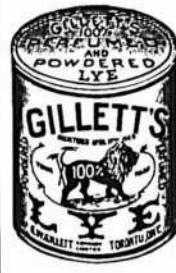
**Tabacs à fumer.**  
 Empire . . . . . 36  
 Rosebud. . . . . 51  
 Ivy. . . . . 7s 60

**J. GAILDRAUD**  
 1101 rue St-Valler, Québec

**Conserves** **La Doz.**  
 Pâtés: Gibier, Sarcelle, Canard  
 noir, Lièvre, Caribou; btes ¾ lb. 1.20  
 Pâté de Veau; btes ¾ lb. . . . . 1.25  
 Fèves au Lard, tomates No 1, bte  
 3 lbs. . . . . 1.25  
 Fèves au Lard, tomates No 2, bte  
 1½ lb . . . . . 0.80  
 Poulet Marengo, chasseur et aux  
 pois; civet de Lièvre, boîtes 1½ lb.  
 Consommés: Julienne, Brunoise,  
 Macédoine, Célestine, Poulet, To-  
 mates, boîtes 3 lbs. . . . . 1.90  
 Saucisses, tomates, btes 1½ lb. . . 1.80  
 Corned Beef No 1, btes 1 lb. . . . 1.35  
 Corned Beef No 2, btes 2 lbs. . . . 2.40  
 Jambon, btes 1 lb. . . . . 2.30  
 Galantine volaille ou Dinde, btes  
 1 lb. . . . . 2.95  
 Tartine foie gras No 1, bte 1½ lb. . 3.00  
 Tartine foie gras No 2, bte ¾ lb. . 0.95  
 Pâté de foie gras No 1, btes 1½ lb. . 3.00  
 Pâté de foie gras No 2, btes ¾ lb. 2.95  
 Pâté de foie gras No 3, btes ¾ lb. 2.90  
 Boeuf à la mode, btes 2½ lbs. . . 3.00  
 Veau Marengo, ou chasseur, btes  
 1½ lb. . . . . 1.70  
 Ox tongue, No 1, btes 3½ lbs. . . 7.75  
 Ox tongue, No 2, btes 2½ lbs. . . 6.65  
 Ox tongue, No 3, btes 1½ lb . . . 3.00  
 Choucroute au lard et saucisson fu-  
 mé, btes 3 lbs. . . . . 3.00

**J. A. E. GAUVIN MONTREAL**  
**Spécialités** **La doz**  
 Sirup Menthol. . . . . 1.65  
 Sirup d'Anis Gauvin. . . . . 1.75

Sirup d'Anis Gauvin, par 3 doz. . . . 1.60  
 Sirup d'Anis Gauvin. . . La gros. 17.00  
 Sirup d'Anis Gauvin, par 5 grosses. 16.00  
 William's Headache Wafers. La doz 1.60  
 William's Headache Wafers. 3 doz. 1.60  
 William Headache Wafers. la gros. 16.00



**E. W. GILLETT CO. LTD.**  
 TORONTO, ONT.

**Levain Royal.**  
 Boîtes 36 paquets à  
 la boîte . . . . . 1.10  
**Gillett's Cream Yeast.**  
 Boîtes 36 paquets à 5c  
 La boîte. . . . . 1.10  
**Poudre à Pâte "Magic" La doz**  
 6 doz de 5c. . . . . 40  
 4 doz de 4 oz. . . . . 60  
 4 doz de 6 oz. . . . . 75  
 4 doz de 8 oz. . . . . 95  
 4 doz de 12 oz. . . . . 1.40  
 2 doz de 12 oz. . . . . 1.45  
 4 doz de 16 oz. . . . . 1.65  
 2 doz de 16 oz. . . . . 1.70  
 1 doz de 2½ lbs. . . . . 4.10  
 1 doz de 5 lbs. . . . . 7.30  
 2 doz de 6 oz. } **La cse**  
 1 doz de 12 oz. } . . . . . 4.55  
 1 doz de 16 oz. } . . . . .

**Lessive en Poudre.** **La cse**  
 4 doz à la caisse . . . . . 8.60  
 3 caisses. . . . . 3.50  
 5 caisses ou plus. . . . . 3.40

**Soda "Magic" La cse**  
 No 1 caisse  
 60 pnts de 1 lb. . . . . 2.75  
 5 caisses . . . . . 2.60

**LA QUALITE DES ALLUMETTES**  
**"PRINCESS" & "TOCO"**

a été éprouvée par le grand Public.

Ces Allumettes sont universellement reconnues comme les meilleures.

**NOUS POUVONS VOUS COTER DES PRIX TRES AVANTA-  
 GEUX. ECRIVEZ-NOUS AVANT DE COMMANDER AILLEURS.**

**The IMPROVED MATCH COMPANY, Ltd.**

**BUREAUX: 409, Edifice Board of Trade.  
 TEL. MAIN 3244 MONTREAL.**

**Manufacture:  
 Drummondville Que.**



**G. B. LODGE,**  
 Windsor, Ont.

**L'Épicier qui Réussit**

est l'homme qui s'occupe avec soin des détails de son commerce et leur donne tous les jours son attention; ces détails sont les suivants: exigences des clients, état du stock, facilités pour un service prompt et satisfaisant, apparence du magasin.

**IL Y A UNE DIFFERENCE**  
 entre l'épicier praticien et l'homme qui vend de l'épicerie

**LES MEUBLES A COFFRE WALKER**

font impression sur l'épicier pratique qui a pour but d'établir un commerce permanent et profitable.

Demandez le Catalogue Illustré "Modern Grocery Fixtures."

**THE WALKER BIN & STORE FIXTURE CO., Limited, BERLIN, Ont.**  
 Représentant à Montréal: J. H. MAIDEN, 423 rue St-Paul, Montréal, P.Q.

<b>No 2 caisse</b>	120 pqt de ½ lb. . . . .	<b>2.71</b>
	5 caisses . . . . .	<b>2.60</b>
<b>No 3 caisse</b>	50 pqt de 1 lb. } . . . . .	<b>2.75</b>
	60 pqt de ½ lb. } . . . . .	<b>2.60</b>
<b>No 5 caisse</b>	100 pqt de 10 oz. . . . .	<b>2.85</b>
	5 caisses . . . . .	<b>2.75</b>

**THE B. HOUDE CO.**  
**QUEBEC**

Les plus grands manufacturiers de tabacs coupés en Canada. Manufacturiers de tabacs coupés pour fumer, chiquer, à cigarettes, ainsi que tabacs à Priser.  
 Prix et informations sur demande.

**THE IMPROVED MATCH CO.**  
**MONTREAL**

<b>Allumettes</b>	<b>La Cse</b>
Safelight . . . . .	\$4.50
Princess: 1000 à la bte, 144 à la cse . . . . .	5.50
New Imperial . . . . .	5.40
Togo: 500 à la bte, 3 btes au paquet, 48 à la cse . . . . .	3.90
Beaver: 60c à la bte, 24 btes au pqt, 60 pqt à la cse . . . . .	5.00
Laurier: 70 à la bte, 36 au pqt, 40 pqt à la cse . . . . .	4.00
Fret alloué sur lots de 5 caisses dans Québec et Ontario.	
Termes: Net 30 jours.	

**HENRI JONAS & CIE,**  
**Montréal.**

<b>Extraits Culinaires.</b>	<b>La doz.</b>
1 oz. Flat. Triple concentré . . . . .	0.75
2 oz. Flat. Triple concentré . . . . .	1.50

2 oz. Carrées. Triple concentré . . . . .	\$1.75
4 oz. Carrées. Triple concentré . . . . .	3.00
8 oz. Carrées. Triple concentré . . . . .	6.00
16 oz. Carrées. Triple concentré . . . . .	12.00
2½ oz. Rondes. Quintessences . . . . .	2.00
4 oz. Carrées. Quintessences. Bouchons éméri . . . . .	3.50
8 oz. Carrées. Quintessences. Bouchons éméri . . . . .	7.00
2 oz. Rondes. Golden Star. Double Force . . . . .	0.75
2 oz. Plates. Soluble . . . . .	0.75
2 oz. Anchor . . . . .	1.00
4 oz. Anchor . . . . .	1.75
8 oz. Anchor . . . . .	3.00
16 oz. Anchor . . . . .	5.75
1 oz. London . . . . .	0.50
2 oz. London . . . . .	0.75
Extraits à la livre de . . . . .	\$1.00 à 3.00
Extraits au gallon de . . . . .	\$6.00 à 24.00
Mêmes prix pour tous les formats.	
<b>Moutarde Française.</b>	<b>La Gros.</b>
2 doz à la caisse.	
Pony . . . . .	7.50
Medium . . . . .	9.00
Large . . . . .	10.00
Small . . . . .	7.20
Tumblers . . . . .	10.50
Egg Cups . . . . .	12.00
No. 67 Jars . . . . .	12.00
1 doz. et 2 doz. à la caisse.	
Mugs . . . . .	12.00
Nugget Tumblers . . . . .	12.00

Athenian Tumblers . . . . .	2.00
Goblets . . . . .	2.00
1 doz. à la caisse.	
No. 64 Jars . . . . .	2.00
No. 65 Jars . . . . .	2.00
No. 66 Jars . . . . .	2.00
No. 68 Jars . . . . .	2.00
No. 69 Jars . . . . .	2.00
Vernis à chaussures. . . . .	La doz.
1 doz. à la caisse.	
Marque Froment . . . . .	2.75
Marque Jonas . . . . .	2.75
Vernis Militaire à l'épreuve de l'eau . . . . .	2.00

**LABORATOIRES S. LACHANCE**  
 87, rue Saint-Christophe, Montréal.  
 Spécialités Pharmaceutiques.

	<b>La doz.</b>
Amers Indigènes . . . . .	2.00
Cachets Anti-Migraïne . . . . .	1.75
Caféine Granulée . . . . .	6.00
Capilline . . . . .	4.00
Dragées Reconstituantes Lachance . . . . .	4.00
Essence concentrée pour Char- treuse . . . . .	2.00
Grano-Lécithine Lachance . . . . .	4.00
Kina Pepto-Fer Lachance . . . . .	9.00
Levure de bière . . . . .	6.00
Lotion Persienne . . . . .	4.00
Onguent Marmen . . . . .	2.00
Pâte dentifrice Égyptienne . . . . .	1.75
Pastilles Pectorales . . . . .	1.75
Pastilles Vermifuges . . . . .	1.75
Polychreste F. Picard . . . . .	9.00
Remède du Père Mathieu . . . . .	8.00
Remède du Dr Sey . . . . .	8.00

# MINCE MEAT

— Le Célèbre Article de Lytle.

C'est exactement maintenant la saison pour la Vente du Mince Meat.

Ce serait difficile de mettre sur le comptoir d'une épicerie un article de vente plus courant pour les deux mois prochains.

— Ayez soin de n'offrir aux clients que ce qu'il y a de meilleur.

Rien de meilleur que les articles de Lytle.

Faits au Canada pour

**THE T. A. LYTLE CO., LTD.**  
**TORONTO, CAN.**

Achetez  
 Quelques caisses de

# Tomates de Salaberry

Les meilleures conserves empaquetées dans la Province de Québec.

Essayez-les

**MATHEWSON'S SONS**

Successeurs de J. A. MATHEWSON & CO.

**EPICIERS EN GROS**

202 Rue McGill, . . . . . MONTREAL

Salsepareille Lachance .....	7.00
Sirap de Coquelicot Comp. ....	2.00
Tue-Punaises .....	1.75

LAPORTE, MARTIN & CIE MONTREAL

<b>Cognac "Richard"</b> .....	<b>La case</b>
S. O. ....	12s 22.50
F. C. ....	12s 15.00
F. C. ....	180s 23.00
V. S. O. P. ....	12s 12.25
V. S. O. ....	12s 10.50
V. O. ....	12s 9.00
V. O. ....	24 10.00
Au gallon de .....	3.40 @ 6.00
<b>Cognac "Couturier"</b> .....	<b>La case</b>
12s .....	qts. 7.50
24s .....	pts. 8.50
48s .....	½ pts. 9.00
24s .....	flasks. 8.50
48s .....	½ flasks. 9.00
Au gallon .....	3.80 @ 4.00
<b>Cognac "Marion"</b> .....	<b>La case</b>
12s .....	qts. 6.00
24s .....	pts. 7.00
48s .....	½ pts. 8.00
24s .....	flasks. 7.00
48s .....	½ flasks. 8.00
180s .....	1/15 12.50
Au gallon .....	3.40 @ 3.75
<b>Gin "Pollen &amp; Zoon"</b> .....	<b>La case</b>
Rouges .....	15s. 10.50
Vertes .....	12s. 5.00
Violet .....	12s. 2.50

<b>Au gallon</b> .....	<b>3.00 à 3.25</b>
<b>Irish Whiskey "Mitchell"</b> .....	<b>La case</b>
Cruiskeen Lawn. [Stone jars. 12s.	12.50
Special [Old] Ordinary qt. btle. 12s.	9.00
Specia! [Old]. . . . . Pint flasks. 24s.	11.75
Old Ordinary. . . . . qt. bottle. 12s.	6.50
Old Imperial. . . . . qt flasks. 12s.	11.25
Old Ordinary. . . . . ½ pint. 24s.	8.00
Old. . . . . 10 oz. flasks. 48s.	12.00
Special Old, . . au gallon . . . . .	4.10 @ 4.50
Old . . . . . au gallon . . . . .	3.65 @ 4.00
<b>Malaga — Blandy</b> .....	<b>La case</b>
Pale Sweet — Blue label. . . . .	qts. 7.50
Pale Sweet — White label. . . . .	qts. 10.00
Pale Sweet . . . . . au gallon . . . . .	2.75 @ 3.00
<b>Scotch Mitchell</b> .....	<b>La case</b>
Heather Dew [stone jars]. Imp. qts.	12.50
Heather Dew 12s . . . . . qts.	8.00
Heather Dew 12s. Imp. qt. flasks	11.25
Heather Dew 48s . . . . . 10 oz.	48s 12.00
Au gallon. . . . .	3.65 @ 4.00
Special Reserve 12s. . . . . qts.	9.00
Special Reserve 24s. . . . . pts.	10.00
Special Reserve 24s ov. flasks	pts. 11.75
Au gallon. . . . .	3.90 @ 4.50
Extra Special Liqueur. 12s flacons.	9.50
Extra Special Liqueur. 12s quarts.	9.50
Au gallon. . . . .	4.75 @ 5.00
Mullmore. . . . . 12s. . . . . qts.	6.50
Mullmore. . . . . 12s. . . . . Ov. Imp. qts.	10.00
Mullmore. . . . . 24s. . . . . flasks	pts. 7.75
Mullmore. . . . . 24s. flask: Imp. pts.	10.50
Old Scotch, au gallon. . . . .	3.50 @ 3.75

<b>"Scotch Robert Dale"</b> .....	
12s qutrs . . . . .	5.00
24s flasks . . . . .	6.00
48s flasks . . . . .	7.00
<b>Champagne "Vve Amiot"</b> .....	<b>qts. pts.</b>
Carte d'Or. . . . .	16.00 17.00
Carte d'Argent. . . . .	10.50 11.50
<b>Champagne "Cardinal"</b> . . . . .	<b>12.50 13.50</b>
<b>Madère — Blandy</b> .....	<b>La case</b>
Very Superior. . . . .	qts. 9
Special Selected. . . . .	qts. 1
London Particular. . . . .	qts. 13.00
<b>Finest Bordeaux Red Wines</b> .....	<b>Gall.</b>
Claret Pallus Brand. . . . . hhgds	50
galls . . . . .	0.75
Claret Chateau Bergès. . . . . hhgds	50
galls . . . . .	0.90
Graves . . . . . hhgds 50 galls.	0.90
Sauternes . . . . . hhgds 50 galls.	1.10
<b>En caisses —</b> .....	<b>qrts 12s pts 24s</b>
G. Pradel, Médoc. . . . .	2.75 3.25
P. Vernot & Co, St-Julien . . . . .	2.75 3.25
Leconte & Maurel, Sauter-	
nes . . . . .	2.75 3.25
Vigneau & Cambours . . . . .	
Sauternes. . . . .	3.00 3.50
Vigneau & Cambours . . . . .	
Haut-Sauternes . . . . .	4.40 4.50
no ½. . . . .	3.00 @ 3.50
No 1. . . . .	4.00 @ 4.50
<b>Eau de Vichy</b> .....	
La "Capitale" . . . . . caisse 50 btlles	7.50
"Sanitas" . . . . . caisse 50 btlles	8.00

A PROPOS "SHREDDED WHEAT"

PAR UN EPICIER PROGRESSIF

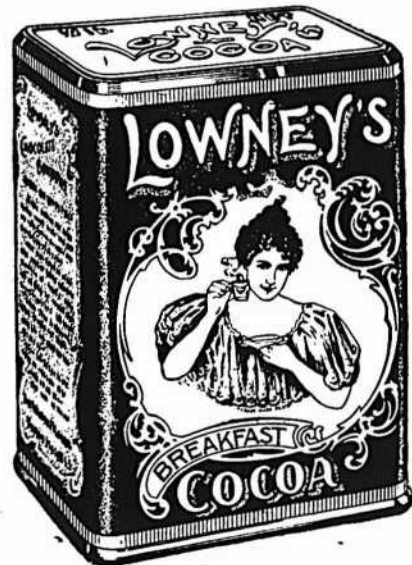
"SHREDDED WHOLE WHEAT" est l'unique aliment de céréale, mieux connu que tous les autres. Vous pouvez moudre n'importe quoi et l'appeler "aliment pour le déjeuner"; mais vous ne pouvez pas faire "SHREDDED WHOLE WHEAT" de cette manière. "SHREDDED WHOLE WHEAT" se conserve mieux que toute autre céréale. Il n'est pas "traité" ni "aromatisé" avec quoi que ce soit et, par conséquent, ne se détériore pas. "SHREDDED WHOLE WHEAT" est en t d'avance et prêt à être servi; il ne faut qu'un léger chauffage dans le four pour lui rendre son croustillant. "SHREDDED WHOLE WHEAT" est économique. Il contient plus d'éléments nutritifs que la viande ou les œufs et coûte beaucoup moins. Le Procédé de Hachage fait de "SHREDDED WHOLE WHEAT" le plus facile à digérer de tous les aliments de céréales. "SHREDDED WHOLE WHEAT" est bon pour tout repas, importe quel jour, en toute saison, sous tous les climats. "SHREDDED WHOLE WHEAT" est fait sous deux formes BISCUIT et TRISCUIT.

Les BISCUITS non seulement sont délicieux pour le déjeuner avec de la crème ou du lait chauds ou froids; mais avec eux on peut faire pour n'importe quel repas beaucoup de plats recherchés et savoureux. TRISCUIT est la gaufrette en blé entier, coupé en lanières, qui remplace le pain de farine blanche; délicieux comme rôti avec beurre, fromage ou confitures.

BISCUIT et TRISCUIT devraient être chauffés avant de les servir, pour leur rendre leur qualité croustillante.

MANGEZ VOUS-MEME "SHREDDED WHEAT" ET SUGGEREZ-LE A VOS CLIENTS.

THE CANADIAN SHREDDED WHEAT CO., LTD.  
NIAGARA FALLS, ONT.



Le CACAO de LOWNEY ne contient pas d'écales de Cacao pulvérisées, de Farine, d'Amidon, d'Alcalis, de Matières colorantes ni d'autres substances falsifiantes.

THE WALTER M. LOWNEY CO.  
165 RUE WILLIAM  
MONTREAL, Can.

<b>Thés Lipton [casses 50 lbs.]</b>		<b>La lb</b>
<b>Ceylan et Inde—Noirs ou Verts.</b>		
A —	1 lb et 1-2 lb	.45
B —	1 lb et 1-2 lb	.40
No 1 —	1 lb et 1-2 lb	.35
No 2 —	1 lb et 1-2 lb	.30
No 3 —	1 lb et 1-2 lb	.22
No 4 —	1 lb	.20
<b>Thés Japon</b>		<b>La lb</b>
Victoria.	90 lbs.	25
Princesse Louise.	80 lbs.	18
<b>Thé vert de Ceylan, Style Japon.</b>		
Lady	60 lbs	18
Duchess	60 lbs	19

**LEONARD BROS.,  
Montréal**

<b>Poissons frais</b>		
Haddock	lb.	0.04
Steak Cod	"	0.06
Market Cod	"	0.03½
Brochet	"	0.07½
Traite des lacs	"	0.08
Traite de mer	"	0.12
Flétan [chilled]	"	0.10
Saumon C. A. [chilled]	"	0.19
Saumon de Gaspé [chilled]	"	0.16
Doré	"	0.10
Maquereau	"	0.12
Flounders	"	0.12
Dressed Bullheads	"	0.09
<b>Huitres</b>		
Standards [en vrac]	gal.	1.40
Selects [en vrac]	gal.	1.60
Seaux ou récipients pour huitres.		
Grandeur de chopine	le 100	1.00
Grandeur de pinte	le 100	1.25
Huitres en écailles en barils.		
[Malpèque]	7.00	9.00

<b>Poissons fumés</b>		
Haddies, btes de 5 lbs.	lb.	0.07½
Harengs Kippered	bte	1.00
Bloaters de Yarmouth [60 poissons]	"	1.25
Bloaters de St-Jean [100 poissons]	"	1.10
Harengs fumés [en paquets]	"	0.12
<b>Poissons salés</b>		
Harengs Labrador, barils No 1		5.50
Harengs No 1 Nouv.-Ecosse		5.00
Harengs Labrador, 1-2 baril		3.00
Maquereau No 1, seau de 20 lbs.		1.75
Saumon Labrador, baril		12.50
Saumon Labrador, 1-2 baril		6.75
Morue verte, petite, 200 lbs.		5.00
Morue verte, No 1, 200 lbs.		7.00
Morue désossée, cse, 100 lbs.		5.50
Poisson désossé, btes 20 lbs., briques de 2 lbs.	lb.	0.06
Morue désossée, btes 20 lbs, briques 1 et 2 lbs.	"	0.05
Poisson désossé, btes 25 lbs., loose	"	0.04½
Anguilles salées, No 1	"	0.07
Morue séchée, large, 112 lbs. ppts.		6.50
Turbot nouveau, baril, 200 lbs.		10.00
<b>THE WALTER M. LOWNEY CO. Of Canada, Montreal.</b>		
<b>Çacao pour Déjeuner</b>		
Cans 5 lbs. 10 à la cse	La lb.	0.36
Tins 1 lb. Btes 12 lbs. 6 à la cse.		0.36
Tins 1-2 lb. btes 6 lbs. 12 à la cse.		0.36
Tins 1-4 lb. Btes 6 lbs. 12 à la cse.		0.36
Tins 1-5 lb. Btes 6 lbs. 12 à la cse.		0.40

<b>Chocolat Sucré, poudre, "Always Ready."</b>		<b>La lb.</b>
Tins 5 lbs., 10 à la cse		0.25
Tins 1 lb. Btes 12 lbs. 6 à la cse		0.26
Tins 1-2 lb. Btes 6 lbs. 12 à la cse		0.26
Tins 1-4 lbs. Btes 6 lbs. 12 à la cse		0.28
<b>Chocolat Primes</b>		<b>La lb.</b>
Paquets 1-2 lb. Btes 6 lbs. 12 à la cse		0.30
Paquets 1-4 lb. Btes 6 lbs. 12 à la cse.		0.30
<b>Chocolat au Lait</b>		<b>La bte.</b>
Morceaux à 2c, 100 à la bte.		1.25
<b>Paquets 8 lbs. Boîtes 6 lbs, 12 à la cse</b>		<b>La lb.</b>
		0.23
<b>Chocolat Sucré à la Vanille</b>		<b>La lb.</b>
Morceaux à 2c, 100 à la bte.		1.25
Paquets 8 lbs. Bte 6 lbs. 12 à la cse.		0.26
Paquets 1-4 lb. Bte 6 lbs. 12 à la cse.		0.25
Paquets 1-2 lb. Btes 6 lbs, 12 à la cse		0.25
<b>Chocolat Diamant Sucré</b>		<b>La lb.</b>
Paquets 1-4 lb. Btes 6 lbs. 12 à la cse.		0.22
Paquet 1-2 lb. Bte 6 lbs. 12 à la cse		0.22
Paquet 1 lb. Bte 12 lbs. 6 à la cse		0.22
<b>Chocolat en Poudre, Médaille d'Or.</b>		
Tins 5 lbs, 10 à la cse.		0.36
Tins 10 lbs. 10 à la cse.		0.33
<b>Chocolat en Poudre XXXX.</b>		
Tins 5 lbs. 10 à la cse		0.27
Tins 10 lbs. 10 à la cse.		0.25

**Messieurs les Hommes d'Affaires :**

Voulez-vous nous envoyer une carte postale portant votre nom et votre adresse, si vous vous intéressez à l'achat d'un coffre-fort de premier ordre, à l'épreuve du feu—et nous vous garantirons de ne pas vous ennuier à mort.

**Le "COFFRE-FORT CARY"**

renferme toutes les améliorations pour la protection contre le feu, les plus nouvelles, les plus approuvées et du dernier genre. Permettez-nous de vous envoyer catalogue et prix—gratuitement.—

**FORD & FEATHERSTONE  
HAMILTON, Ont.**

**Ficelle d'Engerbage**

<b>BLUE RIBBON,</b>	<b>650</b>	<b>pieds</b>	<b>par</b>	<b>livre</b>
<b>RED CAP,</b>	<b>600</b>	"	"	"
<b>TIGER,</b>	<b>550</b>	"	"	"
<b>GOLDEN CROWN,</b>	<b>500</b>	"	"	"
<b>STANDARD,</b>	<b>500</b>	"	"	"
<b>SISAL,</b>	<b>500</b>	"	"	"

La BLUE RIBBON est sans aucun doute la Reine des Ficelles d'Engerbage. Elle donne 650 pieds à la livre et est manufacturée avec la fibre de Manille la plus choisie. De la Ficelle de 650 pieds est la seule Ficelle manufacturée entièrement avec la fibre de Manille. Les marchands devraient se défier de Ficelles soi-disant "Manille" qui sont annoncées comme mesurant moins de 650 pieds à la livre. Ce sont des ficelles d'engerbage à fibres mélangées.

Demandez des échantillons.

**Consumers Cordage Co., Limited**  
HALIFAX, N. E. MONTREAL,



**LUMSDEN BROS.**  
 TORONTO & HAMILTON  
 La Levure pressée  
 "Jersey Cream"  
 La bte  
 en palettes, 36 mor-  
 ceaux de 5c, . . . 1.00

**FRANK MAGOR & CO.**  
 MONTREAL

Robinson's Patent Barley ou Groats.

La doz.  
 Tins de 1 lb. . . . . \$2.25  
 Tins de 1/2 lb. . . . . 1.25

Colman's Rice Starch La lb.

No 1, London:—

En paquets, bleus ou blancs ou assortis, de 4 à 5 lbs. . . . . 6 3/4

En boîtes de carton illustrées:—

Boîtes de 4 lbs. net . . . . . 8 1/2  
 Boîtes de 1 lb. gros . . . . . 8 1/2  
 Boîtes de 1-2 lb. gros . . . . . 9  
 Boîtes de 1-4 lb., gros . . . . . 10

Buff Starch pour dentelles, etc.

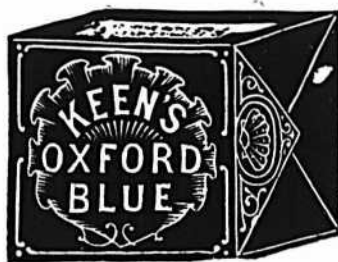
Boîtes en carton, 1/2 lb. gros . . . . . 9 1/4  
 En caisses de 56 lbs. chaque; cses gratuits.

Moutarde "Colman" ou "Keen"



D. S. F. tins 1/2 lb. . . . . 1.40  
 D. S. F. tins 1/2 lb. . . . . 2.50  
 D. S. F. tins 1 lb. . . . . 5.00  
 F. D. tins 1/2 lb. . . . . 85  
 F. D. tins 1/2 lb. . . . . 1.45

La Jarre  
 Durham Jarres, 4 lbs . . . . . 75  
 Durham, Jarre s, 1lb . . . . . 35



Keen's Oxford Blue. La lb.  
 Lbs., 1-4 de lb. ou 3 onces . . . . . 16c  
 Lots de 10 boîtes, ou caisse . . . . . 15c

**THE MONTREAL PACKING CO.**

"Corona Brand". La lb.

Jambons Petits, 10 à 12 lbs. . . . . 0.15 1/2  
 " Moyens, 12 à 18 lbs. . . . . 0.15 1/2  
 " Gros, 20 à 25 lbs. . . . . 0.15  
 " 25 lbs. à 35 lbs. . . . . 0.14 3/4  
 " 35 lbs. à 50 lbs. . . . . 0.13 1/2

"Special Corona Brand".

Jambons choisis, enveloppe par-  
 chemin . . . . . 0.16  
 Lard fumé [breakfast bacon] en-  
 veloppe parchemin . . . . . 0.16 1/2  
 Lard fumé [Windsor bacon] en-  
 veloppe parchemin . . . . . 0.17

Saucisses:

De porc, en boyaux de porc. . . . . 0.07  
 Cambridge en cartons de 1 lb. . . . . 0.10  
 De Boulogne, grosse . . . . . 0.06

"Corona Brand". Saindoux pur:

Le Seau

Seaux en bois, 20 lbs net . . . . . 2.60  
 Chaudières en fer-blanc, 20 lbs. . . . . 2.50

La lb.

Chaudières en fer-blanc, 10 lbs.,  
 6 à la caisse . . . . . 0.13 1/2  
 Chaudières en fer-blanc, 5 lbs.,  
 12 à la caisse . . . . . 0.13 1/2  
 Chaudières en fer-blanc, 3 lbs.,  
 20 à la caisse . . . . . 0.13 1/2  
 Blocks de 1 lb. . . . . 0.13 1/2  
 Saindoux, composé . . . . . 0.09 1/2

Fromage.

Canadien coloré . . . [Prix du marché]  
 Canadien blanc . . . [Prix du marché]

Beurre "Corona".

Crèmerie, choix, pains de 1 lb. . . . . 0.26  
 Crèmerie, choix, boîte 56 lbs., . . . . . 0.25 1/2  
 Beurre de ferme, choix, pain  
 de 1 lb. . . . . 0.23 1/2

Viandes Cuites.

Jambon bouilli désossé, avec  
 peau . . . . . 0.23  
 Jambon bouilli désossé, sans  
 peau . . . . . 0.24  
 Jambon rôti . . . . . 0.23  
 Jambon New England . . . . . 0.10  
 Tête en fromage . . . . . 0.10

D. C. Brosseau

C. Beauvais

L. G. Jarret

**Thes, Vins**  
 ET  
**Liqueurs en Gros**

Recommandable à tous les  
 les points de vue, le

**Brandy F. Geoffroy & Fils**  
**COGNAC**

est le favori des médecins qui le  
 prescrivent dans leur pratique  
 journalière.

Marques: ★ V.O.-V.S.O.P.

en Bouteilles, demi-Bouteilles,  
 Flasks et demi-Flasks.

Ce Brandy est le produit de la distillation  
 des meilleurs Crus de Cognac: il a obtenu le  
**1er Prix** à l'exposition universelle de Paris  
 en 1900.

Nous avons l'agence  
 pour le Canada.

Demandez nos Prix et Echantillons.

**D. C. BROSSEAU & CIE,**

Epiciers en Gros et Importateurs

342 à 346 rue Notre-Dame Est, Montréal.

**PLATS OVALES EN BOIS**

**PROPRES, FORTS  
 et non Dispendieux**

—POUR—

**BEURRE, SAINDOUX, MINCEMEAT,  
 MARINADES et une douzaine  
 d'autres Lignes d'Epicerie.**

Font un paquet propre, net. Ne coulent jamais, ne  
 se brisent jamais.

Vos clients vous en féliciteront.

**180.000.000** prêts maintenant à être expé-  
 diés. Nous pouvons exécuter  
 promptement les ordres en ce moment.

Demandez les prix par lettre/ ou par dépêche.  
 Vous les trouverez raisonnables.

**GRAHAM BROS.,** KINMOUNT, ONT.

AGENTS POUR LES PROVINCES MARITIMES:

**W. S. CLAWSON & CO.**

11-12 Rue South Wharf, ST-JEAN, N. B.

Boudin blanc . . . . .	0.09
Boudin noir . . . . .	0.09

**Porc Salé.**

Barils, Short Cut Mess Can. . .	\$24.00
Barils Heavy Pork [Shoulder] . .	19.00
Barils, Long Cut Mess . . . . .	22.00
Barils, Long Cut heavy Mess, non désossé . . . . .	22.00

**JOHN P. MOTT & CO.**

J. A. Taylor, Agent, MONTREAL.

<b>Chocolats et Cacaos Mott.</b>	<b>La lb.</b>
Elite . . . . .	30
Prepared Cocoa . . . . .	28
Breakfast Cocoa . . . . .	38
N <sup>o</sup> 1. Chocolate . . . . .	30
Breakfast Chocolate . . . . .	28
Caracas Chocolate . . . . .	30
Diamond Chocolate . . . . .	28
Navy Chocolate . . . . .	27
Cocoa Nibbs . . . . .	35
Cocoa Shells . . . . .	05
Confectionnery Chocolate . . . .	20 à 31
Plain Chocolate Liquors . . . . .	19 à 34
Vanilla Stick . . . . .	la gr. 1.00



**W. D. McLAREN**

MONTREAL

**Poudre à pâte "Cook's Friend".**

No 1, en boîtes de 4 et 2 doz. . . .	2.40
No 2, en boîtes de 6 et 3 doz. . . .	0.80
No 3, en boîtes de 4 doz. . . . .	0.45
No 10, en boîtes de 4 et 2 doz. . . .	2.10
No 12, en boîtes de 6 et 3 doz. . . .	70

**A. ROBITAILLE & CIE**

MONTREAL

<b>Cognac "Sorin"</b>	<b>La case</b>
Carte bleu . . . . .	8.50
Carte rouge . . . . .	9.50
Carte d'or . . . . .	11.00
24 flasks, avec verre . . . . .	9.50
48 1/2 flasks, avec verre . . . . .	11.00
Au gallon . . . . .	4.00 @ 4.25
<b>Cognac "J. Mourier &amp; Cie"</b>	<b>La case</b>
Quarts . . . . .	7.00
24 1/2 bouteilles . . . . .	8.00
48 1/4 bouteilles . . . . .	9.00
24 flasks . . . . .	8.00
48 1/2 flasks . . . . .	9.00
24 flasks, avec verre . . . . .	8.50
48 1/2 flasks, avec verre . . . . .	9.00

**Cognac "Mont St-Louis" La case**

Quarts . . . . .	6.00
24 flasks . . . . .	7.25
48 1/2 flasks . . . . .	8.50
Champagne "Bellon & Cie" qts. pts.	
Carte Blanche . . . . .	12.00 13.00
<b>Poudre à Pâte "Prince Arhtur" La doz.</b>	
Boîtes de 1 lb, 2 doz. à la caisse. .	1.50
Boîtes de 1/2 lb, 4 doz. à la caisse. .	0.85
Boîtes de 1/4 lb, 4 doz. à la caisse. .	0.50
Tins de 5 lbs . . . . .	0.10
<b>Scotch Whisky "Craig Dhu Blend"</b>	

La-case

Quarts ord. . . . .	6.50
Quarts Imperial . . . . .	9.50
24 flasks *** . . . . .	7.50
48 1/2 flasks . . . . .	8.50
Scotch "R. H. Thomson & Co".	
Ben Cruachan . . . . . qts.	9.00
Ben Cruachan . . . . . 24 pts	10.00

**ARTHUR P. TIPPET & CO.**

MONTREAL

<b>Lime Juice "Stowers"</b>	<b>La case</b>
Lime Juice Cordial . . . 2 doz. . .	pts. 4.00
Lime Juice Cordial . . . 1 doz. . .	qts. 3.50
Double Refl. lime juice . . . . .	3.50
Lemon syrup . . . . .	4.00



**Messieurs**

==== Les ====

**Pharmaciens**

==== et ====

**Marchands**

**Généralx**

Pour satisfaire votre clientèle et la conserver, vendez-lui un produit de Marque Supérieure, tel que le Sirop du Dr. J. O. Lambert.

Le Dr J. O. Lambert n'a pas été étranger à notre Institut Médical le plus important, l'Université Laval de Montréal; il en fut l'un des membres les plus distingués. Il a laissé au peuple Canadien son sirop désormais célèbre.

Ce sirop éclipse tous les autres sirops qui lui font concurrence et, grâce à ses mérites et à sa supériorité, il est toujours en très grande demande.

**HUDON, HÉBERT & CIE, Ltée.**

PRINCIPAUX DISTRIBUTEURS POUR LE CANADA.



C'est la  
Qualité!



L'Avoine Premium a "pour base le mérite." Examinez en un paquet et comparez à d'autres Avoines. Faites-en l'inspection avec soin, même jusqu'à la minutie. Nous nous soumettrons à votre verdict.

Comparez aussi à d'autres la prime qui se trouve dans les paquets Tillson. C'est le meilleur moyen de satisfaire et vous même et votre clientèle.

Vos clients obtiennent-ils ces primes? Pourquoi pas. Tous les marchands de gros les ont.

**The Tillson Company, Ltd.**

TILLSONBURG, Ont.

W. H. DUNN, Agent à Montréal	R. F. GREAM & CO Agents à Québec.
---------------------------------	--------------------------------------

TELLIER, ROTHWELL & CO.

MONTREAL



- |                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| Mine à poêle.                      | La grosse |
| Royal Black lead. . . . .          | 1 75      |
| Magic Stove paste, grande. . . . . | 9 00      |
| Bleu à laver                       | La lb     |
| Parisian. . . . .                  | 12½       |
| Victoria. . . . .                  | 10        |
| Challenge. . . . .                 | 9         |

THE UNCLE SAM DRESSING CO.,  
LANORAIE, P. Q.

- |   |      |
|---|------|
| Vernis "Uncle Sam".   | Doz. |
| Bout. 6 oz., No 1 . . . . .   | 2.00 |
| Bout. 4 oz., No 1 . . . . .   | 1.40 |
| Bout. 4 oz., No 2 . . . . .   | 1.00 |
| Bout. 4 oz. [bout. nue.] . . . .  | 0.80 |
| No 1, Extra, Brl de 40 gals., gal.  | 1.65 |
| No 1, Extra, Can. de 1 à 5 gals., "Graisse "Protectorine" [pour harnais et chaussures]. | 1.75 |

- |                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Boîte 8 oz. . . . .                | 1.25 |
| Boîte 4 oz. . . . .                | 0.75 |
| Cirage "Coon".                     |      |
| Cirage à chaussures, combiné, doz. | 0.75 |

T. UPTON & CO.  
HAMILTON, ONT.

- |   |        |
|---|--------|
| Jams composées.   |        |
| Framboises rouges, noires, fraises, pêches, prunes, abricots, gadelles rouges, noires, groselles. | la doz |
| Verre, 12 oz., 2 doz. à la cse. . . . .   | 1.00   |
|   | La lb  |
| Tins, 2 lbs, 2 doz. à la cse. . . . .   | 07½    |
| Seaux, ferblanc, 5 lbs. 8 au crate. . . . .   | 07     |
| Seaux, ferblanc, 7 lbs. 9 au crate. . . . .   | 07     |
| Seaux, bois, 7 lbs. 6 au crate . . . . .  | 07     |
| Seaux, bois, 14 lbs. . . . .  | 07     |
| Seaux, bois, 30 lbs. . . . .  | 06¾    |
| Gelées composées.   |        |
| Framboises, Fraises, Gadelles rouges ou noires, Ananas.   | La doz |
| Verres, 12 oz., 2 doz. à la cse. . . . .  | 1.00   |
|   | La lb  |
| Tins, 2 lbs., 2 doz. à la cse. . . . .  | 07½    |
| Seaux, bois, 7 lbs. 6 au crate. . . . .   | 07     |
| Seaux, bois, 14 lbs. . . . .  | 07     |
| Seaux, bois, 30 lbs. . . . .  | 06¾    |
| Marmelade d'oranges.  | La doz |
| Verres, 12 oz., 2 doz. à la cse . . . . .   | 1.00   |

- |   |        |      |
|---|--------|------|
| Tins, 2 lbs., 2 doz. à la cse. . . . .                                  | La lb  | 07½  |
| Seaux, 7 lbs. 6 au crate. . . . .                                       |        | 07   |
| Seaux, ferblanc, 5 lbs. 8 au crate. . . . .                             |        | 07   |
| Seaux, ferblanc, 7 lbs. 9 au crate. . . . .                             |        | 07   |
| Upton's Apple Butter.   | La lb  |      |
| Seaux de bois, 7 lbs., 6 au crate . . . . .                             |        | 07   |
| Seaux de bois, 14 lbs. . . . .  |        | 07   |
| Seaux de bois, 30 lbs. . . . .  |        | 06¾  |
| Home made Jama.   |        |      |
| Framboises, Fraises,  | La co- |      |
| Verre, 1 lb. 2 doz. à la cse. . . . .                                   |        | 1.90 |
| Pêches, Prunes, Gadelles Rouges, Gadelles Noires, Abricots, Groselles.  |        |      |
| Verres de 1 lb. 2 doz. à la cs. . . . .                                 |        | 1.60 |
| Assortis . . . . .  |        | 1.75 |
| Jams Pures.   | La lb  |      |
| En seaux de 5, 7, 14 et 30 lbs.   |        |      |
| Fraises. . . . .  |        | 12   |
| Framboises. . . . .   |        | 10   |
| Pêches, prunes, gadelles rouges et noires, abricots, groselles. . . . . |        | 09   |
| Caisses assorties si désiré..   |        |      |
| Marmelades.   | La doz |      |
| Golden shred. Verres, 1 lb., 2 doz. à la cse . . . . .                  |        | 1.75 |
| Home made orange, 1 lb., 2 doz à la cse. . . . .                        |        | 1.40 |
| Miel clarifié.  |        |      |
| Verres, 1 lb., 2 doz. à la cse. . . . .                                 |        | 1.40 |

Le **Cognac des Gourmets**

Le Brandy par Excellence

Le plus recherché sur le marché, c'est celui

de **V. FOURNIER & CO.**

HOTELIERS, EPICIERS,

Recommandez-le à votre clientèle. Le Dégustant, ils l'adopteront.

**Motard, Fils & Sénécal,**

IMPORTATEURS

de Vins et Liqueurs en Gros.

**5, Place Royale, Montreal.**

Seuls dépositaires du Fameux Tonique, le Vin Phosphaté au Quinquina des RR. PP. Trappistes d'Oka.

**MÉLASSE**

Notre maison est le quartier général pour cet article au Canada, de

**HALIFAX à VANCOUVER**

Notre stock est le plus fort et le mieux assorti dans le

**DOMINION DU CANADA**

Avant d'acheter ailleurs, écrivez-nous ou communiquez avec notre représentant le plus rapproché:

Québec . . . . .	M. O. E. Paradis
Ottawa . . . . .	M. W. Forbes
Kingston . . . . .	M. O. de Carteret
Toronto . . . . .	MM. Geo. Musson & Co.
Hamilton . . . . .	MM. J. W. Bickle & Greening
London . . . . .	M. Geo. H. Gillespie
Winnipeg . . . . .	M. Jos. Carman
Edmonton . . . . .	MM. Scott Bros.
Calgary . . . . .	MM. Bedlington & Fisher
Vancouver . . . . .	M. E. G. Parnell

**The Dominion Molasses Co.,**

LIMITED

**HALIFAX Nouvelle-Ecosse.**

# Ferronneries, Peintures, Constructions et Immeubles

## REVUE DES MARCHÉS

### FERRONNERIE

Le marché de la ferronnerie est très ferme. Le fer continue à être rare. Les prix de la serrurerie ont été augmentés de 10 pour cent.

A noter cette semaine une augmentation sur les tuyaux en fer, sur la broche à clôtures, sur la broche en cuivre galvanisée. L'antimoine a un peu baissé ainsi que le plomb, l'huile de lin est en hausse de 1 cent; l'huile de loup marin raffinée a été augmentée, de même que le blanc de plomb.

### PLOMBERIE

#### Tuyaux de plomb

Demande faible et marché très ferme. L'escompte est de 5 p. c. au lieu de 10 p. c. sur le prix de 7c. pour tuyaux en plomb et de 8c. sur les tuyaux de plomb composition.

#### Tuyaux de renvoi en fonte et accessoires

Prix fermes et bonne demande. Les escomptes sur les prix de la liste sont: tuyaux Standard 50 p. c.; accessoires Standard 50 et 10 p. c.; tuyaux moyens et extra-forts 60 p. c. et accessoires moyens et extra-forts 60 et 10 p. c.

#### Tuyaux en fer

Très forte demande et prix à la hausse. On prend des commandes à trois semaines ou un mois; certains manufacturiers refusent de donner des dates de livraison.

#### Nous cotons:

##### Tuyaux noirs:

1-8, 1-4 et 3-8 . . . . .	100 pieds	5.50
1-2 . . . . .	"	8.50
3-4 . . . . .	pieds	11.50
1 . . . . .	"	16.50
1 1-4 . . . . .	100 pds	22.50
1 1-2 . . . . .	"	27.00
2 . . . . .	"	36.00

##### Tuyaux galvanisés.

1-8, 1-4 et 3-8 . . . . .	100 pieds	5.50
1-2 . . . . .	"	8.50
3-4 . . . . .	"	11.50
1 . . . . .	"	16.50
1 1-4 . . . . .	"	22.50
1 1-2 . . . . .	"	27.00
2 . . . . .	"	36.00

Les escomptes ont été diminués et sont les suivants: sur les tuyaux noirs de 1-4, 3-8 po., 61 p. c.; de 1-2 po., 70; de 3-4 po. à 2 po., 72.

Sur tuyaux galvanisés: de 1-4, 3-8 po., 46 p. c.; de 1-2 po., 60; 3-4 à 2 po. 62.

### Fer-blanc

Demande bonne, prix très fermes. Nous cotons:

#### Au Charbon—Allaways ou égal

IC, 14 x 20, base . . . . . bte 4.50 4.75

#### Fer-blanc en feuilles

X. Extra par X et par cse. 0.75 1.00  
suivant qualité.

[Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net]

#### Au Coke—Lydbrook ou égal

IC, 14 x 20, base . . . . . bte 4.25 4.50

[Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net]

#### Au Chabon—Terne-Dean ou égal

IC, 20 x 28 . . . . . bte 6.75 7.00

[Caisse de 112 feuilles, 216 lbs. net]

#### Feuilles Fer-blanc pour Bouilloires

[Caisse de 560 lbs.]

XX, 14 x 60, gauge 26 . lb. 0.06 0.06½

#### Feuilles étamées

72 x 30 gauge 24 . . . . . lb. 0.07 0.07½

72 x 30 gauge 26 . . . . . lb. 0.07½ 0.08

72 x 30 gauge 28 . . . . . lb. 0.08 0.08½

### Tôles Canada

Bonne demande pour les tuyaux en tôle.

Prix très fermes et à la hausse. Nous cotons sans changement.

Nous cotons: 52 feuilles demi-poll, de \$2.60 à \$2.65; 60 feuilles, de \$2.65 à \$2.70 et 75 feuilles, de \$2.75 à \$2.80.

### Tuyaux de poêle

Fort demande.

Nous cotons par 100 feuilles: 5, 6 et 7 pouces \$6.50 à \$7.00.

### Coudes pour tuyaux

Même observation que pour les tuyaux de poêle.

Nous cotons à la doz.: coudes ronds ordinaires, \$1.10 à \$1.47 et polis \$1.50.

### Tôles galvanisées

Fort demande et prix en hausse; stock faible.

La petite tôle 52 feuilles est un peu moins rare et celle de 60 feuilles est impossible à obtenir.

Nous cotons:

				Fleur	
				Queens de	
				Gorbals Comet Apollo Head Lys	
28 G . . . . .	4.55	4.55	4.70	4.70	4.55
26 G . . . . .	4.40	4.40	4.55	4.55	4.40
22 à 24 . . . . .	3.80	3.80	4.30	4.00	3.85
16 G à 20 . . . . .	3.55	3.55	4.10	3.85	3.70

Par lot d'une caisse, 25c. de moins.

28 G Américain équivaut à 26 G fermes.

Les petites tôles sont également très fermes.

Petite tôle 18 x 24 . . . . . 52 files 4.10

Petite tôle 18 x 24 . . . . . 60 files 4.35

### Tôles noires

Bonne demande.

Nous cotons: 20 à 24 gauge, de \$2.35 à \$2.40; 26 gauge, de \$2.40 à \$2.45; 28 gauge, de \$2.45 à \$2.55.

### Zinc en feuilles

On le cote \$8 par lots de char et \$8.25 pour quantités moindres.

### Baignoires

Les seules qui se vendent couramment sont les suivantes:

Acier, 5 p. à 5 1-2 p. . . . .	8.00
Duplex . . . . .	12.75
Steel clad . . . . .	15.00
Fonte Emaillée qualité B. 5 1-2 . . . . .	18.55
Fonte Emaillée, qualité B. 5 p. . . . .	17.15

### Lavabos

Lavabos en fonte émaillée, escompte 4 p. c. sur les prix de la liste.

### Eviers

Eviers 18 x 30 à bord plat . . . . .	2.00
Eviers 16 x 24 . . . . .	2.20
Eviers 14 x 20 . . . . .	2.00

### Closets

Richelieu uni . . . . .	\$1.00
Richelieu façonné . . . . .	4.25
Low Down avec citerne complète fréné ou cerise . . . . .	13.50

### Soudure

Fort demande, les prix sont très fermes.

Nous cotons: barre demi et demi, garantie 23 1-2c.; do commerciale, 22 1-2c.

### Etope

Fort demande.

Nous cotons aux 100 lbs: navy \$5.50 à \$6 et plumbers \$4 à \$4.25.

### Couplets

Fort demande et marché très ferme. L'escompte sur les prix de la liste est de 70 à 70 et 5 p.c. pour les couplets en fer et en acier et de 70 et 10 p. c. pour grandes quantités.

### QUINCAILLERIE

#### Boulons et noix

Fort demande et stocks très faibles. Les prix sont très fermes. Les livraisons sont très difficiles. Les manufacturiers ne veulent pas s'engager à en faire avant le 7 ou le 10 janvier.

Nous cotons:

Boulons à voitures Norway [\$3.00] 50 p.c.  
Boulons à voitures carrés [\$2.40] 60 et 10 p.c.

Boulons à voitures ordinaires [\$1.00].  
Boulons à voitures grandeurs, 3 pce et au-dessus, 60, 10 et 10 p.c.

Boulons à voitures grandeurs, 7 pce et au-dessus, 55 et 10 p.c.

Boulons à machine, 3-8 pce et au-dessus, 60 et 10 p.c.

Boulons à machine, 7-16 pce et au-dessus, 55 et 10 p.c.

Boulons à lisse, 3-8 et plus pce, 60 et 10 p.c.

Boulons à lisse, 7-16 et plus pce, 60 et 10 p.c.

Boulons à charrue, 55, 5 et 10 p.c.  
Boulons à bandage, 70 à 72 1-2 p.c.  
Boulons à poêle, 70 à 72 1-2 p.c.  
Tire-fonds, 70 et 5 p. c.  
Blancs de boulons, 55 p. c.  
Bolt Ends, 55 p. c.

**Noix par boîtes de 100 lbs.**

Forté demande. Prix très fermes. Même observation que pour les boulons. Nous cotons: Noix carrées, 4c. la lb. de la liste. Noix hexagones, 4 1-4c. la lb. de la liste. Pour moins d'une boîte de 100 lbs, les prix sont à augmenter de 1-2c. par lb.

**Broche à clôtures**

Marché très ferme. Le prix de la broche ondulée No 9, est coté \$2.70 pour quantité de moins d'un char et \$2.55 pour lot de char. On alloue 25c. de fret par 100 lbs. pour moins d'un char et 20c. pour lot de char. Les prix de la broche barbelée ont encore été augmentés; on la cote \$2.80 à Montréal et f.o.b. Cleveland \$2.45 pour lots de chars de 15 tonnes et \$2.55 pour moins d'un char.

**Broche pour poulailiers**

La grandeur 2" x 19", 72" de haut, ainsi que plusieurs autres sont presque impossibles à obtenir. On prend des commandes pour 1907 avec escompte de 50 et 10 pour cent sur les carreaux de 2 pouces. L'escompte est de 50 et 5 p. c. sur les carreaux de 2 pcs et de 50 p. c. sur les autres grandeurs.

**Broche galvanisée, etc.**

Nous cotons: Acier fin pour emboutillage, matelas, balais, sonnettes, etc., 30 p. c. sur la liste. L'escompte sur la broche en cuivre a été diminué de 12 1-2 p. c. Cuivre jaune . . . . . 47½ p. c. Copper [cuivre rouge] . . . . . 47½ p. c. Broche galvanisée: No 5 . . . . . les 100 lbs 3.70

No 6 à 8 . . . . .	les 100 lbs	3.15
No 9 . . . . .	les 100 lbs	2.50
No 10 . . . . .	les 100 lbs	3.20
No 11 . . . . .	les 100 lbs	3.25
No 12 . . . . .	les 100 lbs	2.65
No 13 . . . . .	les 100 lbs	2.75
No 14 . . . . .	les 100 lbs	3.75
No 15 . . . . .	les 100 lbs	3.35
No 16 . . . . .	les 100 lbs	4.20
Poli, Brûlé:		
No 0 à 9 . . . . .	les 100 lbs	2.15
No 10 . . . . .	les 100 lbs	2.21
No 11 . . . . .	les 100 lbs	2.27
No 12 . . . . .	les 100 lbs	2.55
No 13 . . . . .	les 100 lbs	2.45
No 14 . . . . .	les 100 lbs	3.65
No 15 . . . . .	les 100 lbs	2.70
No 16 . . . . .	les 100 lbs	2.85
Brûlé, p. tuyau. . . . .	100 lbs No 18	3.75
Brûlé, p. tuyau. . . . .	100 lbs No 19	4.00
Extra pour broche huilée, 10c. p. 100 lbs.		

**Broche à foin**

Forté demande et stocks faibles. Nous cotons: No 13, \$2.30 et No 14, \$2.40. Broche à foin en acier Nos 12, 13, 13 1-2 et 14, coupée de longueur, escomptes 30 p. c. sur la liste. Prix plus faibles pour grandes quantités.

**Clous coupés**

Stocks très bas. Bonne demande surtout dans les clous de 1 1-2 et 3 pouces. Nous cotons: prix de base \$2.20 f.o.b. Montréal, Toronto, London, Hamilton et St-Jean, N.-B.

**Clous de broche**

Très forte demande et marché très ferme. On craint une grande rareté. Plusieurs grandeurs font défaut. Nous cotons: \$2.10, prix de base f.o.b. Montréal.

**Clous à cheval**

Bonne demande et prix fermes. Nous cotons par 100 lbs.: No 7 \$26; No 8, \$23.00; No 9, \$22.00; No 10 \$20; avec escompte de 55 p. c. pour la première qualité et de 57 1-2 p. c. pour la 2e qualité. Ajouter 1-2c. net extra pour boîtes de 1 livre.

**Clous à cheval marque "C"**

Longueur	Par lb.	Par bte
No 4 1 7-8 pouce . . . . .	\$0.40	\$10.00
No 5 2 pouces . . . . .	0.32	8.00
No 6 2 1-8 pouces . . . . .	0.28	7.00
No 7 2 1-4 pouces . . . . .	0.26	6.50
No 8 2 3-8 pouces . . . . .	0.24	6.00
No 9 2 1-2 pouces . . . . .	0.22	5.50
No 10 2 5-8 pouces . . . . .	0.20	5.60
No 11 2 3-4 pouces . . . . .	0.20	5.30
No 12 2 7-8 pouces . . . . .	0.20	5.00
No 14 3 1-8 pouces . . . . .	0.20	5.90

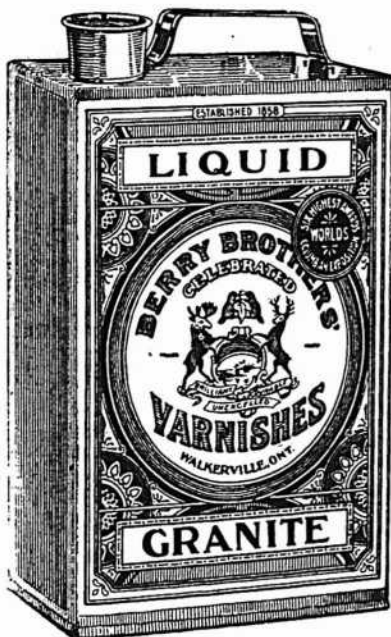
**Clous pour fers de course**

Longueur	Par lb.
No 1 1 1-2 pouce . . . . .	\$2.00
No 2 1 5-8 pouce . . . . .	1.25
No 3 1 3-4 pouce . . . . .	0.75

Escompte au commerce: 40 et 10 et 7 1-2 p. c. sur les prix de liste.

**Fers à cheval**

Forté demande; prix fermes. Nous cotons f.o.b. Montréal: No 2 et plus petit No 1 petit Fers à neige . . . . . le qrt 3.90 4.15 Léger et pesant . . . le qrt 3.65 3.90 New Light Pattern . . le qrt 4.00 4.25 Featherweight Nos 0 à 4 . . . . . 5.50 Fers "Toe weight" Nos 1 à 4 . . . . . 6.75 Fers assortis de plus d'une grandeur au baril 10c. à 25c. extra par baril. Neverslip en fer . . . . . 100 lbs 12.21 Neverslip en acier . . . . . 100 lbs 15.00



# Il se Vend de lui-même

## Le "LIQUID GRANITE"

n'a pas de Rival. Il n'y a rien d'autre aussi satisfaisant pour l'homme qui s'en sert, le propriétaire du plancher, ou le marchand qui le vend.

Ecrivez-nous un mot et nous vous enverrons des échantillons de bois fini avec le "Liquid Granite." Vous les trouverez commodes à montrer aux clients intéressés par le fini à donner à un plancher.

# BERRY BROTHERS, LIMITED

FABRICANTS DE VERNIS

WALKERVILLE, ONT.

Neverslip crampons 5-16, le cent .	2.10
Neverslip crampons 3-8, le cent .	2.40
Neverslip crampons 7-16, le cent .	2.65
Neverslip crampons 1-2, le cent .	2.90
Neverslip crampons 9-16, le cent .	3.45
Neverslip crampons 5-8, le cent .	4.20

**Chaines en fer**

Bonne demande; les prix sont très fermes et les marchandises très difficiles à obtenir.

On cote par 100 lbs.:

3-16 No 6 . . . . .	10.00
3-16 exact 5 . . . . .	8.50
3-16 Full 4 . . . . .	7.00
1-4 exact 5 . . . . .	6.50
1-4 . . . . .	6.00
5-16 . . . . .	4.00
3-8 . . . . .	3.90
7-16 . . . . .	3.80
1-2 . . . . .	3.70
9-16 . . . . .	3.60
6-8 . . . . .	3.40
3-4 . . . . .	3.30
7-8 . . . . .	3.30
1 . . . . .	3.30

Chaines à traits . . . . .	esc. 45 p.c.
Jack Chain en acier, simple et double . . . . .	esc. 40 p.c.
Jack Chain en cuivre, simple et double . . . . .	esc. 50 p.c.
Chaines à vache . . . . .	esc. 40 p.c.
Chaines fermant en dehors . . . . .	esc. 65 p.c.
Ferments de chaîne à vache . . . . .	esc. 35 p.c.

A diminuer 1-4c de la liste pour les détailliers.

**Vis à Bois**

Forte demande; les prix sont toujours très fermes. Une hausse prochaine est probable.

Nous cotons sans changement les comptes suivants sur la liste:

Tête plate, acier . . . . .	87½ p.c.
Tête ronde, acier . . . . .	82½ p.c.
Tête plate, cuivre . . . . .	80 p.c.
Tête ronde, cuivre . . . . .	75 p.c.
Tête plate, bronze . . . . .	75 p.c.
Tête ronde, bronze . . . . .	70 p.c.

**Vis à machine**

Têtes plates, 25 p.c. de la liste.
Têtes rondes, 20 p.c.

**Rivets et Palatres**

L'escompte sur les palatres est de 15 p. c. au lieu de 20, et celui sur les rivets en cuivre de 27 1-2 au lieu de 30 p. c.

Nous cotons:

Rivets en fer, noirs et étamés, 60, 10 et 10 p. c.
Palatres cuivre, 15 p. c.
Extra 1c. par lb. sur rivets en fer pour boîtes carton 1-2 lb.
Rivets en cuivre 27½ p.c. et en boîtes de carton, 1c. extra par lb.

**Fanaux**

Forte demande.

Nous cotons:

Cold Blast No 2 . . . . .	doz. 6.50
Wright No 3 . . . . .	doz. 8.50
Ordinaires . . . . .	doz. 4.75
Dashboard C. B. . . . .	doz. 9.00
No 0 . . . . .	doz. 5.75
Peinturés 50c. extra par doz.	

**Tordeuses à linge**

Nous cotons:

Royal Canadian . . . . .	la doz. \$34.00
Leader . . . . .	" 35.50
Colonial . . . . .	" 37.50
Safety . . . . .	" 40.25
E. Z. E. . . . .	" 37.25
Rapid . . . . .	" 32.25
Paragon . . . . .	" 38.50
Bicycle . . . . .	" 43.25

**Munitions**

Forte demande. Il se fait de bonnes livraisons.

Nous cotons:

Caps B B Dom. le mille, net, \$1.45.
Cartouches, Amer R. F. le mille, à plomb et à balle, 30 et 5 p. c.
Cartouches chargées amér., esc. 20 p. c. sur la liste.
Cartouches vides amér., 10 p. c. d'avance sur la liste.
Cartouches Amér. C. F. Sporting avance 10 p. c. sur la liste.
Cartouches amér. C. F. à balle et à plomb Prix net sur la liste.
Caps B. B. Amer. le mille, \$2.00.
Caps à Cartouches, No 1, 1 1-2, 2, 2 1-2, le millé, \$2.05.
Caps B. B. Dominion R. F. 50 et 5 p. c.
Caps B. B. Dominion C. F. 30 p. c.
Caps B. B. Dominion C. F. Sporting 15 p. c.
C. F. Sporting, ajouter 5 p. c. à la liste.
Cartouches C. B. le mille \$3.00.
Cartouches blanches Crown 25 p. c.
Cartouches chargées Crown 25 et 5 p. c.
Cartouches cuivre 55 p. c.
Cartouches cuivre 55 p. c.
Poudre noire 12 gauge. . . . le mille \$15.00
Poudre noire 10 gauge. . . . le mille 16.00
Poudre blanche 12 gauge. le mille 20.50
Poudre blanche 10 gauge. le mille 22.50
Caps à cartouches Dom. 30 p. c.

**Plomb de chasse**

Même observation que pour les munitions.

Les prix de liste sont nets.

Nous cotons:

Ordinaire . . . . .	100 lbs 7.00
Chilled . . . . .	100 lbs 7.50
Buck and seal . . . . .	100 lbs 8.00
Ball . . . . .	100 lbs 8.50

**Poudre**

Même observation que pour les munitions.

Bonne demande.

Nous cotons:

S. S. sans fumée Shot Gun 100 lbs ou moins . . . . .	la lb. 0.85
1000 lbs ou plus . . . . .	la lb. 0.80
net 30 jours.	

**METAUX**

**Antimoine**

Marché ferme. Nous cotons de 27½c. à 28c. la livre.

**Fontes**

Le marché sur place est en hausse, en sympathie avec le marché anglais.

Nous cotons:

Carron . . . . .	23.50	24.50
Londonderry . . . . .	00.00	23.00
Summerlee . . . . .	22.50	23.50

**Fer en barre**

Forte demande et prix fermes. Nous cotons:

Fer marchand, base 100 lbs.	2.10	2.15
Fer forgé . . . . . base 100 lbs.	2.35	2.40
Fer fini . . . . . base 100 lbs.	2.50	2.55
Fer pour fers à cheval . . . . . base 100 lbs.	2.50	2.55
Feuillard mince 1 1-2 à 3 pcs. base	3.06	

**Acier en barre**

Forte demande. Nous cotons net, 30 jours.

Acier doux . . . . . base 100 lbs.	0.00	2.25
Acier à rivets . . . . . base 100 lbs.	0.00	2.25
Acier à lisse . . . . . base 100 lbs.	0.00	2.25
Acier à bandage base 100 lbs.	0.00	2.40
Acier à machine base 100 lbs.	2.60	2.75
Acier à pince . . . . . base 100 lbs.	0.00	3.05
Acier à ressorts base 100 lbs.	2.75	3.00

**Cuivre**

Marché un peu plus facile. Nous cotons de 24 à 24 1-2c. Le cuivre en feuilles est coté à 24.

**Etain en lingots**

Le marché est très fort et à la hausse. On cote de 46 à 46 1-2c.

**Plomb en lingots**

Un peu plus facile; nous cotons \$1.25 à \$5.25.

**Zinc en lingots**

Nous cotons sans changement de \$7.25 à \$7.50 les 100 lbs.

**HUILES, PEINTURES ET VITRERIE**

**Huile de lin**

Marché plus ferme et à la hausse. Nous cotons au gallon: huile bouillie, 56c. de 1 à 2 barils et 55c. pour 3 à 5 barils; huile crue 53 1-2c. de 1 à 2 barils et 52 1-2c. pour 3 à 5 barils.

**Huile de loup-marin**

Cet article est très rare. Bonne demande avec prix à la hausse pour l'huile raffinée.

Nous cotons au gallon.	
Huile extra raffinée . . . . .	50c
Huile paille . . . . .	40c

**Essence de térébenthine**

Marché très ferme. Nous cotons: au gallon pour 1 baril, 93c., de 2 barils à 4 barils, 92. et pour quantité moindre de 1 baril, \$0.98.

**Blanc de plomb**

Le marché est très ferme et une hausse de 50 cents a eu lieu.

Nous cotons:		
Blanc de plomb pur . . . . .	\$6.75	\$7.00
Blanc de plomb No 1 . . . . .	6.25	6.50
Blanc de plomb No 2 . . . . .	6.00	7.25
Blanc de plomb No 3 . . . . .	5.75	6.00
Blanc de plomb No 4 . . . . .	5.50	5.75

**Peintures préparées**

Demande ferme. Nous cotons: Au gallon . . . . . 1.10 En boîtes de 1 lb. . . . . 0.08

**Pitch**

Les prix sont sans changement. Goudron dur . . . . . 100 lbs. 0.50

**Verres à Vitres**

Nous cotons: Star, au-dessous de 24 pouces unis: 50 pieds, \$1.70; 100 p. 1-3 \$3.20; 26 à 40, 50 pieds, \$1.80; 100 p. 1-3 \$3.40; 41 à 50, 100 pieds, \$3.85; 51 à 60 100 pieds, \$4.10; 61 à 70, 100 pieds, \$4.50; 71 à 80, 100 pieds, \$4.85. Double Diamond, 100 pieds: 60 à 65 \$6.75; 26 à 40, \$7.25; 41 à 50, \$8.75; 51 à 60, \$10.00; 61 à 70, \$11.50; 71 à 80, \$12.50; 81 à 85, \$14.00; 86 à 90, \$15.00; 91 à 95, \$18.00. Escompte, 33 1-3 p. Sur Diamond, escompte 20 p. c.

**Briques réfractaires, etc**

On cote les briques réfractaires anglaises et écossaises de \$17.00 à \$20.00 à 1000; briques américaines de \$20.00 à \$35.00.

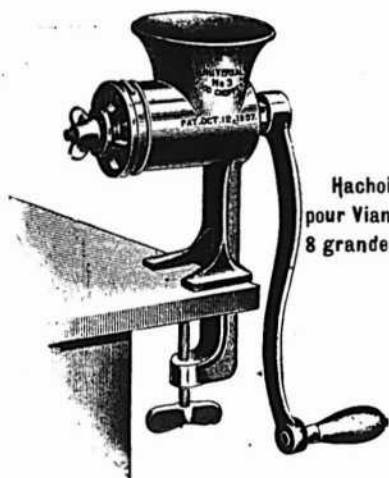
La brique rouge ordinaire de cote: au char de 40, 60 et 80 tonnes tenant respectivement 9, 12 et 18 p. c. cote: 1ère qualité: \$10.00 le mille; 2ème qualité: \$9.00 le mille.

**Ciment**

Nous cotons par baril: ciment can, de \$2.00 à \$2.10; ciment belge, de \$1.60 à \$1.90.



Pétrin "UNIVERSAL," deux grandeurs, 4 et 8 pains.



Hachoir "UNIVERSAL" pour Viandes et Aliments, 8 grandeurs et genres.



Colateur à Café "Universal"—Modèle "COLONIAL." deux genres, 4 grandeurs dans chaque.

# Chaque Quincaillier

reconnait la faveur avec laquelle les articles spéciaux de Cuisine "Universal" ont été reçus par le public.

La publicité extensive du fabricant les signale partout à l'attention des ménagères. Leurs propres mérites font le reste.

Ils se vendent rapidement et deviennent vite partie de l'outillage de toutes les cuisines.

L'arrangement à prix fixé sous lequel ils sont vendus garantit au détailleur un profit assuré.

Cela paie de tenir en stock des marchandises que les femmes demandent.

Nos voyageurs vous en diront davantage sur la ligne "Universal"; ou écrivez directement.

## THE "UNIVERSAL" BREAD MAKER

mixes and kneads Bread thoroughly in Three Minutes. Simple, Easy, Sanitary.



VOTRE NOM ET VOTRE ADRESSE VONT LA

Éléctros de ce genre, en français, larges de une ou deux colonnes, annonçant les pétrins, mélangeurs de pâte à gâteaux, hachoirs de viande et percolateurs à café "Universal" envoyés gratis aux quincailliers pour en servir dans la publicité de leur journal local. Faites-nous savoir l'espace que vous employez et nous vous enverrons des électros.

**F. & W. Ferronnerie, Montréal.**

FROTHINGHAM & WORKMAN, LIMITEE,



## Vert de Paris

## Nous cotons:

	Anglais	Canadien
Barils à pétrole . . . . .	18 c	00
Kegs à arsenic . . . . .	18½c	00
Drums de 50 et 100 lbs. . . . .	19 c	00
Drums de 25 lbs. . . . .	19½c	00
Boîtes papier 1 lb. . . . .	20 c	00
Boîtes fer-blanc, 1 lb. . . . .	21 c	00
Boîtes papier, ½ lb. . . . .	22½c	00
Boîtes fer-blanc, ½ lb. . . . .	23½c	00

## Papiers de Construction

## Forte demande.

Le commerce de gros donne aux détailliers un escompte de 10 p. c. sur le Jaune ordinaire et le Noir ordinaire.

## Nous cotons:

Jaune ordinaire. . . . .	le rouleau	0.35
Noir ordinaire. . . . .	le rouleau	0.45
Goudronné . . . . .	les 100 lbs.	2.00
Papier à tapis . . . . .	la tonne	55.00
Papier à couv. roul. 2 plis . . . . .		0.00 0.95
Papier à couv. roul. 3 plis . . . . .		0.00 1.20
Papier surprise roul. 15 lbs . . . . .		0.40

## Câbles et cordages

## Forte demande. Prix très fermes.

## Nous cotons:

Best Manilla . . . . .	base lb.	0.00	0.15½
British Manilla . . . . .	base lb.	0.00	0.12
Sisal . . . . .	basé lb.	0.00	0.10½
L'athyarn simple . . . . .	base lb.	0.00	0.10
L'athyarn double . . . . .	base lb.	0.00	0.10½
Jute . . . . .	base lb.	0.00	0.09
Coton . . . . .	base lb.	0.00	0.21
Cordes à châssis . . . . .	base lb.	0.00	0.30

## FERRAILLES

## Nous cotons sans changement:

Culvre fort . . . . .	0.00	0.00
Culvre mince ou fonds en cuivre . . . . .	0.00	0.16
Laiton rouge fort . . . . .	0.15½	0.16
Laiton jaune fort . . . . .	0.00	0.12
Laiton mince . . . . .	0.00	0.08½
Plomb . . . . .	0.00	0.03½
Zinc . . . . .	0.00	0.04
		<b>tonne</b>
Fer forgé No 1 . . . . .	14.00	15.00
Fer forgé No 2 et tuyaux de fer . . . . .	3.00	5.00
Fer fondu et débris de machines . . . . .	0.00	15.50
Plaques de poêles . . . . .	0.00	12.00
Fontes et aciers malléables . . . . .	0.00	5.90
		<b>La lb.</b>
Viellies claques . . . . .	0.08	0.08½
Chiffons de la campagne, \$1 à \$1.20 les 100 lbs. . . . .		

Les tôles galvanisées de la marque "Gilbertson's Comet" ont de nombreuses qualités par lesquelles elles se recommandent au commerce. En outre elles se vendent à un prix moins élevé que d'autres tôles de haute qualité.

M. Alex. Gibb, représentant des fabricants de ces tôles, 13 rue St-Jean, Montréal, sera heureux de répondre aux commerçants qui s'adresseront à lui par lettre pour obtenir des renseignements au sujet des tôles de cette marque.

## C'EST UN FAIT ACQUIS

que dans la vie pratique des affaires, les annonces insérées dans un bon Journal de la partie, rapportent. Faites un essai dans le "Prix Courant" et vous serez satisfait.



## NOTES

M. Alph. Content, architecte, prépare les plans et devis pour une école, que la Commission Scolaire fera ériger au Parc Amherst; les soumissions seront demandées sous peu.

MM. Gauthier & Daoust, architectes, préparent les plans et devis pour un presbytère, qui sera érigé à St-Victor d'Alfred.

MM. Gauthier & Daoust, architectes, préparent les plans et devis pour le parachèvement et l'agrandissement de l'église de Casselman.

MM. Gauthier & Daoust, architectes, préparent les plans et devis pour la reconstruction de l'église de Park River.

MM. Gauthier & Daoust, architectes, demandent des soumissions pour addition à l'église de St-Eugène, Ont.

M. Jos. Sawyer, architecte, a accordé à D. Poisson, le contrat général pour le couvent de Danville.

## Permis de construire à Montréal

Rue St-André, Nos 1222 et 1224, un hangar, 12 x 12, à 2 étages, en bois et tôles, couverture en gravois; coût probable, \$150. Propriétaire, Vidal Lafortune [1840].

Rue Latour, arrière No 39, modifications à une boutique; coût probable, \$200. Propriétaires, J. & W. Morrison [1841].

Rue Mentana, près de la rue Duluth, une maison formant 3 logements, 38 x 24, à 3 étages, en bois et brique, couverture en gravois; coût probable, \$3,500. Propriétaire, Ed. Berthiaume [1842].

Coin des rues Rachel et Boyer, modifications à une maison; coût probable, \$1,600. Propriétaire, Côme Paquin; entrepreneur, Jos. Gagnon [1843].

Rue Wilson [De Lévis], une maison formant un logement, 27 x 28, à un étage, en bois et brique, couverture en gravois; coût probable, \$400. Propriétaire, Jean Stant [1844].

Ave Mont-Royal, près de l'avenue Christophe Colomb, une maison formant 2 logements, 24 x 60, à 3 étages, en pierre, bois et brique, couverture en gravois; coût probable, \$5,000. Propriétaire, C. Gélinas [1845].

Rue Larivière, près de la rue Fullum, une maison formant 2 logements, 20,6 x 22, à 2 étages, en bois et brique, couverture en gravois; coût probable, \$1,500. Propriétaire, J. B. Lavoie [1846].

Rue Cuvillier, près de la rue Ste-Catherine, une maison formant 3 logements, 24 x 40, à 3 étages, en brique pressée, couverture en gravois; coût probable, \$3,300. Propriétaire, Jean Gagnon; entrepreneur, E. Pelletier [1847].

Rue Joliette, près de la rue Ontario, une maison formant 2 logements, 24 x 35, à 2 étages, en brique, couverture en gravois; coût probable, \$2,500. Propriétaire, Adélarde Bibeau [1848].

Rue Gain, No 424, une maison formant un logement, 18 x 30, à 2 étages, en bois et brique, couverture en gravois; coût probable, \$1,500. Propriétaire, C. Gallagher; entrepreneur, W. Kelly [1849].

Ave Bélair, près de la rue St-Jacques, une bâtisse formant un logement et une écurie, 75 x 30, à 2 étages, en brique; coût probable, \$7,000. Propriétaire, Mon-

treal Biscuit Co.; architectes, Piché & Lacroix; entrepreneur, Isaac Colman [1850].

Rue Fabre, près de l'avenue Mont-Royal, une maison formant 2 logements, 25 x 40, à 2 étages, en brique, couverture en gravois; coût probable, \$1,500. Propriétaire, G. Rattelade [1851].

Rue McGill, No 198, modifications à une maison; coût probable, \$2,800. Propriétaire, Hiram Lévy [1852].

Rue Dalhousie, No 141, modification à une maison; coût probable, \$125. Propriétaire, L. Pickleman; entrepreneur, J. Rivet [1853].

Rue Dorion, près de la rue Lafontaine, 2 maisons formant 6 logements, 45 x 19, à 3 étages, en bois et brique, couverture en gravois; coût probable, \$6,000. Propriétaire, Jos. Thérien [1854 et 1855].

Rue Gain, près de la rue Lalonde, 2 maisons formant 8 logements et un magasin, 54 x 66, à 3 étages, en bois et brique, couverture en gravois; coût probable, \$6,500. Propriétaire, J. B. Desrachers [1856 et 1857].

Rue St-Antoine, près de la rue St-Pierre, une maison formant 3 logements, 25 x 32, à 3 étages, en bois et brique, couverture en gravois; coût probable, \$3,500. Propriétaire, J. B. Cyr [1858].

Ave Papineau, près de la rue Ste-Rose, une bâtisse pour le pouvoir moteur, 28 x 60, à un étage, couverture en gravois; coût probable, \$3,000. Propriétaires, Dominion Tobacco Co. [1859].

Rue Wurtele, près de la rue Ontario, une maison formant 3 logements, 25 x 35, à 2 étages, en brique, couverture en gravois; coût probable, \$1,800. Propriétaire, Ernest, Trudel [1860].

Rue St-Félix, près de la rue St-Jacques, une maison formant 2 logements, 17 x 30, à 2 étages, en brique; coût probable, \$1,500. Propriétaire, Adol. Milot [1861].

Ave De Lorimier, près de la rue Amity, 4 maisons formant 8 logements, 25 x 36, à 2 étages, en brique pressée, couverture en gravois; coût probable, \$800. Propriétaire, Jos. Pepin; entrepreneur, P. L. W. Dupré [1862 à 1865].

Rue Boyer, près de la rue St-Zotique, une maison formant un logement, 21 x 36, à un étage, en brique pressée; coût probable, \$250. Propriétaire, Jos. Desmeau [1866].

Rue King, No 95, un entrepôt 75 x 30 front, à un étage, en brique, couverture en gravois; coût probable, \$1,100. Propriétaire, McClary Mfg. Co.; entrepreneurs, Purvis & Henderson; architecte, J. R. Gardner [1867].

Rue Esplanade, près de la rue Racine, une maison formant 3 logements, 25 x 80, à 3 étages, en pierre et brique; coût probable, \$8,000. Propriétaire, A. Bibeau; entrepreneurs, Latreille & Fournier [1868].

Rue Lasalle, près de l'avenue Laurier, une maison formant un logement, 22 x 20, à un étage, en bois et brique, couverture en gravois; coût probable, \$400. Propriétaire, Jos. Gariépy [1869].

Rue Dumont, près de la rue Sherbrooke, un hangar, formant un logement temporaire, 14 x 33, à 2 étages, en bois et brique, couverture en gravois; coût probable, \$400. Propriétaire, Geo. S. main [1870].

Rue Ste-Marie, quartier St-Henri, un hangar formant un logement temporaire, 30 x 16, à 2 étages, en bois et brique; coût probable, \$250. Propriétaire, Leboeuf [1871].

Rue Bourget, No 27, modification à une maison; coût probable, \$150. Propriétaire, M. Michelin [1872].

**BALMORAL OIL** **HUILE BALMORAL**



**LUDGER GRAVEL** 22-28 Place Jacques-Cartier  
MONTREAL

**Huile Balmoral**  
de **LUDGER GRAVEL**, Propriétaire

Pour Essieux, Harnais, Machines, Moulins à Coudre, Engins, Dynamos, Cylindres, etc.

Cette huile est très bien connue aujourd'hui comme huile de première qualité et tout marchand devrait l'avoir en stock.

**TÉLÉPHONES:**

Bell	- - - - -	Main 512
"	" - - - - -	" 641
Après 6 p. m.	- - - - -	Est 2814
Marchands	- - - - -	964
Bureau à Québec,	- - - - -	Phone 752



**LES POÊLES et FOURNEAUX PENINSULAR**

Sont faits dans tous les Genres et toutes les Grandeurs. Le Peninsular "PEERLESS" représenté ci-contre est le seul fourneau en fer fondu fait avec une porte de four se rabattant. C'est un point qui attire tous ceux qui ont l'intention de faire un achat.

ET Demandez notre CATALOGUE de 1906

**GLARE BROS. & CO., Ltd., PRESTON, Ont.**

**F. P. DRAPER,** 46, rue Waverley, Montréal  
**AGENTS GÉNÉRAUX**  
**MECHANICS SUPPLY CO.** Québec.



**Epiciers!**

ME CONNAISSEZ-VOUS ?

MARQUE "LION"

**Putz Triple Extract**

**POLI POUR MÉTAUX**

*Liquide et en Pâte.*

Donnez-nous votre ordre, si vous voulez une ligne populaire vous donnant de bons profits. Un sûr article de vente. Envoyez-nous une carte postale pour avoir les prix.

**ENGLISH EMBROCATION CO'Y,**  
MONTREAL, Que.

**JEAN PAQUETTE** **ODESSA PAQUETTE**

**MAISON**

**Jean Paquette**

(Montreal Plumbers' Supply)

1353 Rue St-Laurent, Montréal.  
TELEPHONE, Est 1068

**Fournitures de Plomberie, Quincaillerie.**

**Entrepôt de Plomberie:**  
875 à 883 Rue Saint Dominique  
TEL. Est 3293.

578 et 570 Avenue Coloniale.

Demandez nos prix avant de placer vos commandes. Nous faisons une spécialité de Fournitures de Plombiers. Notre assortiment est considérable et nos prix sont corrects

Tel. Est 1068

Coin des rues St-Ambroise et St-Nicholas, un hangar pour entrepôt, 60 x 120, à un étage, en bois et tôle, couverture en gravois; coût probable, \$800. Propriétaires, The Alaska Feather & Down Co., Ltd. [1873].

Rue Cowan, une maison formant un logement, 25 x 35, à un étage, en pierre artificielle, couverture en gravois; coût probable, \$500. Propriétaire, Déjima Gauthier [1874].

Coin des rues Mitcheson et Duluth, une maison formant 3 logements, 21 x 37, à 3 étages, en brique pressée, couverture en gravois; coût probable, \$1,950. Propriétaire, Amédée A. Charbonneau [1875].

Rue Mitcheson, près de la rue Duluth, une maison formant 3 logements, 21 x 37, à 3 étages, en brique pressée, couverture en gravois; coût probable, \$1,950. Propriétaire, Wilfrid Charbonneau [1876].

Rue Mitcheson, près de la rue Duluth, une maison formant 3 logements, 21 x 37, à 3 étages, en brique pressée, couverture en gravois; coût probable, \$1,950. Propriétaire, Emile Charbonneau [1877].

Rue Guy, près de la rue Sherbrooke, 5 maison formant 5 logements, 54 de front, 40 en arrière x 32, à 4 étages, en brique pressée, couverture en gravois; coût probable, \$10,000. Propriétaire, James Young; architecte, J. S. Smith [1878].

Rue Chambord, No 322, une maison formant 2 logements, 24 x 40, à 2 étages, en bois, pierré et brique, couverture en gravois; coût probable, \$1,400. Propriétaire, Herm. Legault [1879].

#### L'ORIGINE DES FERS A CHEVAL

Les fers à cheval n'étaient pas connus des anciens et on ne sait pas au juste quelle est la nation qui les employa pour la première fois, ni à quelle époque, dit le "Montreal Daily Star". Un auteur compétent en la matière a écrit ce qui suit à ce sujet:

"Le premier genre de fer à cheval connu n'était pas du tout un fer, c'était une sorte de chausson souvent fait en chanvre tressé. C'est ainsi qu'on protégeait autrefois les pieds des chevaux de guerre, des mules et des chevaux.

Quand il tombait de grandes quantités de neige, ces chaussons étaient nécessaires pour empêcher les chevaux d'enfoncer jusqu'au poitrail; des chaussons semblables sont employés par les Russes du Kamtchamka pour les chiens qu'ils attèlent à leurs traîneaux, et de petits trous y sont aménagés pour donner passage aux griffes. On faisait aussi, pour les pieds des chevaux, des semelles en roseaux, tressés et en écorce que l'on attachait au moyen de courroies; on emploie encore ce genre de semelles au Japon, où elles sont fabriquées par des enfants qui les offrent en vente sur les routes à bas prix. Le perfectionnement apporté par les anciens Romains et les anciens Grecs semble avoir été la fabrication de chaussures et de semelles en cuir; mais le grand inconvénient de toutes ces inventions destinées à protéger les sabots des chevaux était les blessures causées par les courroies et elles n'étaient réellement utiles que pour les bêtes de somme ou quand les routes étaient mauvaises et dangereuses. Des retards étaient souvent occasionnés par ces chaussures qui collaient sur la boue et se détachaient des pieds du cheval.

Il fallut donc chercher un moyen de durcir la corne des sabots des chevaux. On conseilla de recouvrir le sol des écuries de dalles en pierre; d'autres recommandaient un plancher en chêne, tandis que d'autres encore conseillaient d'enduire de poix le dessous des sabots des animaux de trait. On ne connaît pas la date exacte de l'invention des fers en métal, mais on rapporte que Néron avait les mules portant des sandales d'argent et que les mules de Poppée étaient ferrées en or. Ces sandales peuvent être du même genre que celles qui ont été retrouvées partout où les Romains se sont

établis—en Allemagne, en France, en Angleterre. La forme de ces sandales pour chevaux est variable; la plus commune consiste en une plaque en métal dont la partie arrière est prolongée de chaque côté et, dans certains cas, cette plaque est munie d'un crochet courbé. Il y a des ailettes sur les côtés et, en avant, il y a des oeillets et des anneaux. Un autre genre se distingue par la courbe en l'air des côtés en avant et en arrière, rappelant la forme de l'ancienne galère. Ces plaques étaient fixées par des courroies passant dans des étriers et des anneaux.

Les Français qui ont fait des recherches sur la question pensent que les Celtes ont été les premiers, avant l'ère chrétienne, à se servir de fers cloués aux sabots et qu'ils répandirent cet usage dans la Gaule, la Germanie et l'Angleterre. Dans les anciens tombeaux, on a trouvé de nombreux fers à cheval, les chevaux favoris des guerriers ayant été ensevelis avec leurs maîtres, conformément aux croyances entretenues à cette époque sur la vie future.

Entre les villes françaises de Langres et de Dijon, près de l'endroit où l'armée de César avait établi son camp lors du siège d'Alésia, cinquante-deux ans avant l'ère chrétienne, on a trouvé dans le sol de petits fers cannelés à une profondeur de deux ou trois pieds. Quelques-uns de ces fers portent des clous en forme de T et sont munis de crampons. D'autres fers datant, d'après des géologues, du sixième siècle ont été trouvés dans le Jura Bernois. Tous ces fers ont six grands trous ronds pour le passage des clous et en face de chaque trou, le bord du fer est dentelé. Certains fers ont des talons, d'autres n'en ont pas; mais ces talons sont plutôt à l'état d'embryon, "manquent de résistance".

# Les SCIES SILVER STEEL ATKINS

Rendent le commerce facile. La Qualité qu'il y a en elles, renforcée par notre publicité enthousiaste, les a rendues populaires.—Nous créons la demande—Vous y fournissez. C'est facile de les acheter—chez vos Marchands de Gros—ou à notre Succursale la plus rapprochée.

† E. C. ATKINS & CO., Inc.

Bureau principal et Manufacture à Indianapolis.

Succursale à Toronto, 56, rue King Est.





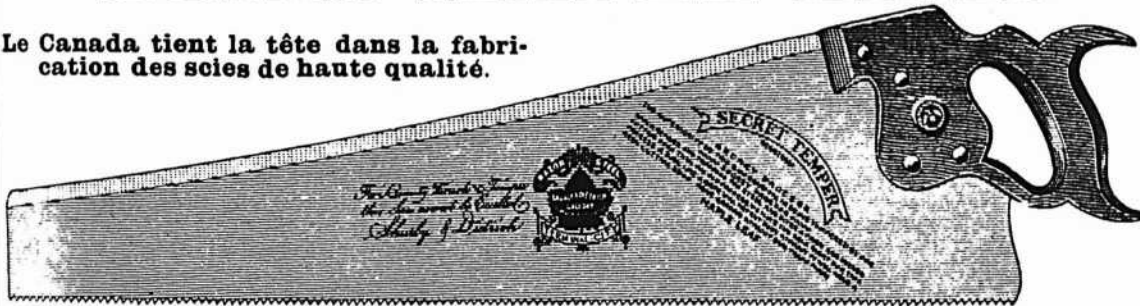
C'est maintenant la saison de l'année pour réparer les vieilles Couvertures qui coulent. Commandez-nous votre Goudron (Coal Tar,) votre Ciment Asphalte et votre Goudron à Couvertures (Roofing Pitch,) et satisfaites vos clients.

Demandez-nous des échantillons gratuits de Papiers à Lambrisser et de Papiers à Couvertures.

**THE PATERSON M'F'G. CO., Limited, - - - Montreal et Toronto**

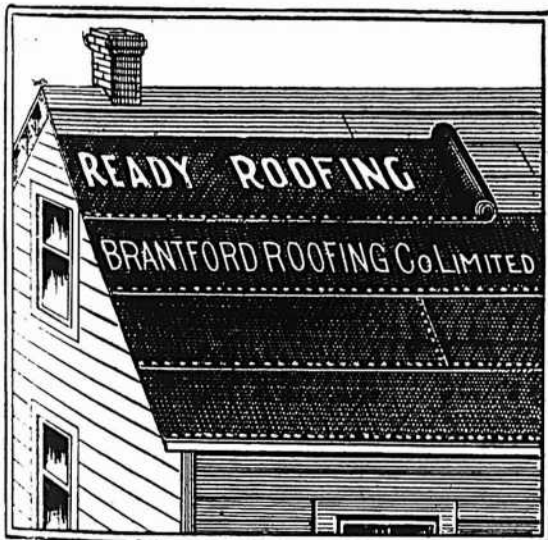
**SCIES MAPLE LEAF**

Le Canada tient la tête dans la fabrication des scies de haute qualité.



NOS Scies sont trempées au moyen d'un procédé secret. Nous garantissons que ce sont les Scies les mieux trempées qui existent au monde. Comme fini, elles ne sont inférieures à aucune autre et elles sont parfaitement aiguës. Nous demandons un essai qui prouve nos prétentions. Satisfaction garantie.

Manufacturées par **The Maple Leaf Saw Works**  
SHURLY & DIETRICH, Propriétaires, Galt, Ont.



**LA COUVERTURE "ASPHALT RUBBER" BRANTFORD**

EST VENDUE AVEC GARANTIE.  
LA MEILLEURE COUVERTURE TOUTE PRÉPARÉE SUR LE MARCHÉ.

Si vous ne pouvez pas l'obtenir de votre marchand — écrivez-nous directement.

ECHANTILLONS — PRIX — INSTRUCTIONS GRATUITEMENT.

**Brantford Roofing Co., Brantford, Ont.**

**La Maison A. PRUD'HOMME & FILS Ltée**

Attire l'attention des Marchands sur les différentes lignes de Marchandises d'Automne pour lesquelles elle est en mesure de coter des prix très avantageux pour commandes immédiates.

**POELES "TORTUE"** faits spécialement pour nous. Marque "L'AIGLON," Nos 2, 3, 4, 5,

BROCHE A FOIN, en Acier, Nos 12, 13, 14, 15.  
TUYAUX de Poêle ainsi que Coudes patentés.  
FUSILS et Munitions de chasse.

Nous venons de recevoir deux chars de broche à foin légèrement endommagée que nous cotons à prix réduits. Nous pourrions même en envoyer deux ou trois rouleaux sur demande, comme échantillons

**A. PRUD'HOMME & FILS, Ltée**

Importateurs et Marchands en Gros de Ferronnerie et Quincaillerie.

10 RUE DEBRESOLES,

MONTREAL.



PENDANT LA SEMAINE TERMINEE  
LE 3 NOVEMBRE 1906

### MONTREAL-EST

#### Quartier Lafontaine

Rue Montcalm. Lots 1142, 1144-7 et 8; terrain, supr. 9752 vacant. Charlotte C. McArthur, veuve de Hy. Porter et al. à Adol. Félix Dechaux; \$5,745 [67132.]

Rue St-Christophe, No 168. Lot 849-46, avec maison en brique; terrain, supr. 1183. La succession F. X. Lortie à Moïse Mélançon; \$2,000 [67134.]

Rue Visitation, Nos 264 à 270. Lot 1078, avec maison en bois; terrain, supr. 3078. Arthur Brazeau à François David; \$2,000 [67137.]

Rues Beaudry et Visitation, No 436. Lots pt. S. 1116, pt. S. O. 1117, pt. S. 1118 pt. N. E. 1114, 1112, pt. N. E. 1113, pt. E. 1115, avec hangar, etc.; terrain, supr. 7281; 1 do, supr. 16619. Le Shérif de Montréal à Wm P. Innes; \$7,000 [67161.]

Rue Rivard, Nos 84 à 86a. Lot 1202-51, pt. S. E. 1202-53, avec maison en pierre et brique; terrain, 25 x 70. Eugène Charbonneau à Victorine Comte, veuve de Paul Arthur David; \$4,625 [67182.]

#### Quartier Papineau

Rue Gain, Nos 416 et 418. Lot 1-2 N. O. 1155, avec maison en brique; terrain, 25 x 81 d'un côté, 80.10 de l'autre, supr. 2023. Jos. Eugène Lafrance à Marie D. Trudeau, veuve de Maurice Côté; \$3,000 [67141.]

Rue Gain, Nos 416 et 418. Lot 1-2 N. O. 1155, avec maison en brique; terrain, 25 x 80.10 d'un côté et 81 de l'autre, supr. 2023. Marie D. Trudeau, veuve de Maurice Côté à Luigi et Antonio Dlorio; \$3,200 [67142.]

Rue Lagachetière Est, Nos 700 à 704. Lot 115, avec maison en brique; terrain, 33 d'un côté, 24 de l'autre x 47 d'un côté et 46.6 de l'autre, supr. 2667. Onésime F. Dépatie à J. Onésime F. Dépatie; \$4,000 [67144.]

Rue Champlain, Nos 422 à 428. Lot 871, avec maison en brique; terrain, 40 x 113, supr. 4520. Marie Adélla A. Blanchard, épouse de G. F. Plouffe à Abel Bergeron; \$6,000 [67162.]

Rue Gain, No 243. Lot 605, avec maison en bois; terrain, 50 x 76, supr. 3800. Jos. Eugène Lafrance à Bélanger, Lacroix & Riel; \$1,500 [67166.]

Rue Dorion. Lots 588 et 589; 2 terrains, 50 x 76, supr. 3800 chacun vacant. Amy Pilkington, épouse de John W. Molson; à Roch Henri; \$2,280 [67169.]

Rue Gain. Lot 1150; terrain, 50 x 80 vacant. Amy Pilkington, épouse de John W. Molson à Placide Crépeau; \$1,297 [67170.]

Rue Dorion. Lot 581; terrain, 50 x 76, supr. 3800 vacant. Amy Pilkington, épouse de John W. Molson à Joseph Therrien; \$1,000 [67171.]

Rue Mathieu, Nos 359 à 365. Lot pt. c. 1145-1, 2, avec maison en bois; terrain, 40 x 57, supr. 2280. Adélarde Granger à Octave Patenaude; \$1,000 [67180.]

#### Quartier Saint-Jacques

Rue St-Denis, Nos 87 à 91. Lot 431-4, avec maison en pierre et brique; terrain, 25 x 90, supr. 2250. Jean Jos. Beauchamp

à la succession P. N. Mailloux et Julie H. Trudel, son épouse; \$9,850 [67148.]

#### Quartier Saint-Louis

Rue Drolet, Nos 8 et 10. Lot 902-70, avec maison en brique; terrain, 24 x 72, supr. 1728. Jos. Archambault à Wm H. Cook; \$3,800 [67127.]

Rue St-Dominique, Nos 157, 157a, 375 et 377. Droits dans les lots pt. 290 et 852, avec maisons en brique; terrain, 24 x 87, supr. 1827; 1 do, supr. 2395. Aron Siminovitch à Peritz Siminovitch; pas de prix donné [67184.]

#### Quartier Sainte-Marie

Ave De Lorimier. Lot 1236; terrain, 40 x 100 vacant. Antoine Laurence à Ludger Naud; \$1,650 [67175.]

### MONTREAL OUEST

#### Quartier Ouest

Rue St-Paul, Nos 536 et 538. Lot 17, avec maison en brique; terrain, 26 x 114, supr. 2946. Wm M. Ramsay à The Grand Trunk Ry. Co.; pas de prix donné [143,065.]

#### Quartier Saint-André

Rue St-Mathieu, Nos 104. Lot pt. 1663-20, pt. 1663-21, avec maison en pierre et brique; terrain, supr. 1684.2. Medora Adéline Sippell à James S. Parkes; \$5,000 [143066.]

Rue Dorchester Ouest, No 873. Lots 1624-2, 4, avec maison en brique; terrain, 30 x 96 de là, 20.2 x 7 d'un côté et 100 de l'autre, supr. 2976; 1 do, supr. 420. Rév. John Williamson à Geo. B. Burland; \$15,300 [143074.]

#### Quartier Sainte-Anne

Rue William, Nos 96 et 98. Lot 1723, avec maison en brique; terrain, supr. 4,600. Fred. W. Kennedy à Thos. P. Stafford; pas de prix donné [143051.]

Rues Dalhousie, Nos 175 et 177; Nazareth, Nos 173 à 185, 180 à 186. Droits dans les lots pt. 1706, 1711, 1718, 1719, 1717, avec maison en brique; terrain, supr. 26861. F. W. Kennedy à E. Hy. Kennedy; \$1,818.40 [143052.]

Rue Centre, Nos 100 à 106. Lot pt. E. 897, avec maison en bois; terrain, supr. 1986. Le Shérif de Montréal à Henry Trester; \$1,655 [143053.]

Rue Magdalen, Nos 467 à 473. Lot 848, quartier St-Gabriel, lot 3118, avec maison en brique; terrain, supr. 4819. La succession Geo. Outram à Frank Outram; pas de prix donné [143054.]

Rue William, Nos 75 à 79. Lots 1756-43, 44, 45 et 46, avec maison en brique; terrain, 123.3 x 61.6, supr. 7677. La succession A. F. Gault à F. Chs. Skelton; \$33,556.55 [143064.]

Rues Notre-Dame Ouest, Nos 371 à 382 et St-Maurice, Nos 127 et 127½. Lot pt. 1790 et 1794, avec maison en pierre et brique; terrain, supr. 6840. Ellen Cane, veuve de A. E. Rollason à Robert McLaughlin; \$36,000 [143067.]

Rue Wellington, No 663. Lot 816, avec maison en pierre et brique; terrain, supr. 6300. The Trust & Loan Co. à Jas. Edw. White; \$9,500 [143068.]

Rue Mill, No 11. Lot 530, avec maison en bois; terrain, 80 x 14½. Frothingham & Workman, Ltd. à The Nova Scotia Steel and Coal Co., Ltd.; \$16,000 [143,081.]

#### Quartier Saint-Joseph

Rue Chaboulez, Nos 49 à 53. Lot 819, avec maison en brique; terrain, supr. 4159. The Montreal Loan & Mortgage Co. à Adélarde Cardinal; \$4,200 [143050.]

### HOCHELAGA ET JACQUES-CARTIER

#### Quartier Duvernay

Ave Christophe Colomb. Lot 8-87, terrain, 25 x 130, supr. 3250 vacant. Marie E. C. Boyer, veuve de H. Baby à Onésime Dépatie; \$1,000 [127397.]

Rue Dufferin. Lot pt. 7-208; terrain, 50 x 80, supr. 35 vacant. Jos. Lucien Guilbert à Marie Sophie Lacombe, épouse de Hubert Nap. Rivard; \$75 [127432.]

Rue Lasalle, Nos 75 et 77. Lot 126, avec maison en pierre et brique; terrain, 25 x 91. Emery Lapointe à Arthur Gauthier; \$3,500 [127514.]

#### Quartier Hochelaga

Rue Moreau. Lot 80-172; terrain, 48 x 150, supr. 7200 vacant. La Cité de Montréal à Firmus G. Demault; \$560 [127465.]

Rues Notre-Dame, St-Raymond et Ste-Catherine. Lots pt. 148-50 à 56, pt. 148-63 à 66, 71, 72, 148-67 à 70, pt. 148-80, 81, 82; terrain, supr. 19650; 1 do, supr. 18935; 1 do, supr. 3975 chacun vacant. La succession Hy. Hogan à Suburban Tramway & Power Co.; \$21,243 [127477.]

Rue Nicolet. Lot 23-451; terrain, 24 x 121, supr. 2904 vacant. La faillite John Morris à Frank Aloes; \$350 [127487.]

Rue Moreau, Nos 464 à 470. Lot 1-2 indivis de 1-2 S. E. 80-164, 1-2 N. O. 80-165, avec maison en pierre et brique; terrain, 48 x 150. Geo. Morin à Louis D. Morin; \$5,600 [127575.]

#### Quartier Sainte-Cunégonde

Rue Souvenir, No 79a. Lot 1-2 indivis 386-212, avec maison en pierre et brique; terrain, 24 x 110. Ed. Leduc, jr. à Alfred Leduc; \$2,600 [127469.]

Rue Delisle, Nos 286 et 288. Lot 667, avec maison en brique; terrain, 30 x 80. Louis Robert à Sarah Trudel, épouse de Phyllis Monette; \$3,350 [127473.]

Ruelle Lymburner, Nos 23 et 25. Lot pt. S. O. 386-165 et 166, avec maison en brique; terrain, 24 x 40. J. B. Dubois à Rodolphe Legault; \$2,750 [127504.]

#### Quartier St-Denis

Rue Huntley, No 835. Lot 1-2 N. O. 835, avec maison en pierre et brique; terrain, 25 x 100. François Courteau à Berthe Gaudet, épouse de Ernest Tétreau; \$1,500 [127348.]

Rue Huntley, Nos 741 et 743. Lot 1-2 S. E. 8-620, avec maison en pierre et brique; terrain, 25 x 100. Berthe Gaudet, épouse de Ernest Tétreau à François Courteau; \$3,500 [127351.]

Rue Huntley, Lot 8-519; terrain, 42 x 100 vacant. Edouard Gareau à Abel Robert; \$725 [127352.]

Rue Huntley, Lot 8-519; terrain, 42 x 100 vacant. Abel Robert à Rosa Duroy, épouse de Alph. Daoust; \$850 [127351.]

Rues Labelle, Collège et Ave Lasalle. Lots 1-2 indivis 489-186, Sault au Roc, lot, lot 391-150, 301-129, 228-231, 232-233. Maison neuve, lots 9-39 et 40; terrain, 25 x 105; 1 do, 50 x 94; 1 do, 50 x 75; 1 do, 25 x 15; 2 do, 35 x 105. Louis Théberge à Geo. Wm Foisy; pas de prix donné [127365.]

Rues Pontiac, No 47 et Restouffe, No 158. Lot 324-29, avec maison en brique; terrain, 20 x 84, supr. 1680. Céliane Duroy, épouse de Thaddée Forget à Lesphore Lavigne; \$2,100 [127411.]

Rue Boucher, Lot 190-4; terrain, 25 x 69, supr. 3450 vacant. Les Religieuses Carmélites à Marie Gratton, veuve de Hyacinthe Laurier; \$1,035 [127412.]



Pour votre commande d'Automne attendez la visite des voyageurs de la seule maison Canadienne Française en : : : : : :

## Ferblanterie de tous Genres

ou téléphonez

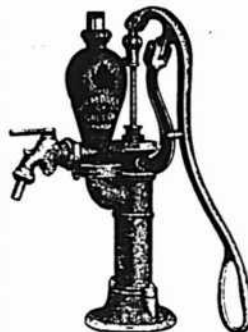
Bell Est - 2512  
March. - 1672

## A. AUBRY & FILS

Manufacturiers  
et Importateurs

600 Avenue Delorimier, - Montreal

## Les Pompes McDougall sont des Pompes Standard



La Qualité d'abord  
en tous Cas

Nous allons faire connaître l'expression ci-dessus dans toute la partie Civilisée de ce bon vieux Monde et à l'occasion instruire quelques tribus païennes par dessus le marché. Nous ferons cela en "Livrant les Marchandises," et on ne peut pas se procurer ailleurs quelque chose de meilleur en fait de Pompes. Nous en avons pour tous les usages et le prix est en votre faveur.

## The R. McDOUGALL CO.

LIMITED  
GALT, CANADA

## Fournitures de Feutre et de Papier

LAISSEZ-NOUS VOUS COTER DES PRIX  
POUR N'IMPORTE QUELLE QUANTITÉ de

Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3 plis  
Papiers de Construction, Feutre à doubler et à Tapisser  
Produits de Goudron, Papier à Tapisser et à Imprimer  
Papier d'emballage Brun et Manille.

NOTE:--Nous sommes les fabricants du Feutre Goudronné "Black Diamond."

## Alex. McArthur & Co.

82 Rue McGill, Montréal. Limited.

MANUFACTURE DE FEUTRE POUR TOITURES: Rues du Havre et Logna.  
MOULIN A PAPIER, Joliette, Qué.

## LES TOLES CANADA GALVANISÉES

de la marque "Dominion Crown" sont de la fabrication la plus ancienne et la meilleure sur le marché. . . . .

Demandez-les à votre Marchand de Gros et n'acceptez pas de substitution. . .

## A. C. LESLIE & CO. MONTREAL.

## JOSEPH RODGERS & SONS, Limited SHEFFIELD, Angleterre.

Évitez les imitations de notre

## Coutellerie

veillant à ce que cette

**MARQUE EXACTE**  
soit sur chaque lame.

SEULS AGENTS POUR LE CANADA

## JAMES HUTTON & CO., Montréal.



## NOVA SCOTIA STEEL & COAL CO. LIMITED.

MANUFACTURIERS DE

ACIER en BARRES MARCHAND, MACHINERIE à ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRIMÉ POLI, TOLES D'ACIER jusqu'à 48 pcs de large, RAILS en "T" de 12, 18 et 21 lbs à la verge, ECLISSES, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS DE FER.

### GROSSES PIÈCES DE FORGE, UNE SPÉCIALITÉ

FER EN GUEUSE "FERRONA" POUR FONDERIE, "CHARBON OLD SYDNEY."

Acierie, Trelton, N.E. Haut Fourneaux, Ferrona, N.E.  
Mines de Charbon, Sydney Mines, N.E. Mines de Fer, Wabana, Ter'n'Ve.

Bureau Principal: NEW GLASGOW, N.E.

Rue Garnier, No 614. Lot 1-2 S. E. 331-241, avec maison en brique; terrain, 25 x 93, supr. 2325. Joseph Barrette à Jos. Aubin; \$2,100 [127426.]

Rue Dufferin. Lot 5-166; terrain, 25 x 102.9, supr. 2560 vacant. La Cie des Terres du Parc Amherst à Albert Dorion; \$275 [127452.]

Rue Dufferin, Nos 258 et 260. Lot 329-27, avec maison en bois; terrain, 25 x 80. Olive Mrineau, veuve de Louis Mather à Joseph Dechêre; \$1,550 [127463.]

#### Quartier Saint-Gabriel

Rue des Manufactures, No 166. Lot 1-2 S. O. 2804, avec maison en bois et brique; terrain, 22.6 x 100. Frances Sinnamon, veuve de Herbert Drabble à Wm. Jos. Harrington; \$900 [127439.]

Rue Coleraine. Lots 2239-174 et 175, avec maison en bois; terrain, 22.6 x 80. Mary McLaughlin, veuve de James Chaffey à Lesia Anctil dit St-Jean, épouse de Alph. Denis; \$1,260 [127476.]

Rue Centre, Nos 569 et 569a. Lot 1-2 S. O. 2599, avec maison en brique; terrain, 24 x 111, supr. 2882. Clément Dansereau à Etienne Lussier; \$1,600 [127517.]

#### Quartier St-Henri

Rue Chestnut. Lot 1674-91; terrain, 25 x 105, supr. 2625 vacant. The St. Henry Land Co. à Caroline Drapeau, épouse de Wm. Dalpé; \$650 [127477.]

Rue Richelieu. Lots 941-60, 61 et pt. 941-59; terrain, supr. 4432 vacant. Ormiston Brown et al. à Michel Duclos; \$2,219 [127420.]

Rues St-Ferdinand, Nos 231 à 235 et St-Antoine, Nos 1084 à 1088. Lots 1-3 indivis 1543, 1544 et 1545, avec maison en brique; terrain, 120 x 100. Alfred Leduc à Ed. Leduc, père et J. Ed. Leduc, fils; \$3,200 [127468.]

Rues St-Philippe, No 65 et St-Ferdinand, Nos 88 et 90. Lots 1831 et 1857, avec maison en bois; terrain, 34.4 x irrég., supr. 5254; 1 do. 42 x 78, supr. 3276. Emélia Daoust à Napoléon Létang; \$400 [127472.]

Rue Richelieu. Lot pt. E. 941-61; terrain, 17.6 de front, irrég. en arrière x 60 vacant. Michel Duclos à Pierre Ste-Marie et Hubert Ste-Marie; \$420 [127505.]

#### Quartier Saint-Jean-Baptiste

Rue Esplanade, Nos 47 à 51. Lots 505-9-1, 505-10-2, avec maison en pierre et brique; terrain, supr. 2070. Camille A. Chapleau à J. Ernest Laurent; \$9,700 [127336.]

Rue St-Laurent, Nos 1197 à 1201. Lot 384, avec maison en pierre et brique; terrain, 45 x 82, supr. 3690. Blanche Denis, épouse de Rodolphe A. Pageau à Lancelot Aubuchon; \$6,000 [127372.]

Ave Hôtel-de-Ville, Nos 1-12 à 1018. Lot 61, pt. S. O. 58, avec maison en bois; terrain, 30 x 80; 1 do. 25.8 x 76. Les Enfants Mineurs de Jos. Bédard à Ferdinand Sanche; \$3,000 [127454.]

#### Quartier Sainte-Marie

Rue du Havre, Nos 314 et 316. Lots 166-229, avec maison en pierre et brique; terrain, 32 x irrég., supr. 2452. Jos. Victor Proteau à Odilon Dinelle; \$4,900 [127480.]

Rue Iberville. Lot 148-2751; terrain, 25 x 82 vacant. La succession Hy. Hogan à Léon Ringuette; \$332.50 [127507.]

#### Ville Saint-Louis

Rue St-Urbain. Lot 1-2 11-522, avec maison en brique; terrain, 25 x 100. J. Patrick Murphy à Wm Jas. A. Dérôme; \$2,700 [127337.]

Rue Clark. Lots 11-1148-1, 2; 2 terrains, 24.3 x 84, supr. 2043 chacun vacant. Amiot, Lecours & Larivière à François D'Assises Alary; \$600 [127351.]

Rue Erin. Lot 10-1182, avec maison en bois et brique; terrain, 25 x 110, supr. 2750. Zotique Robin dit Lapointe à Ovila Francoeur; \$900 [127361.]

Rue Mance, No 704. Lot pt. N. O. 12-10-29, avec maison en pierre et brique; terrain, 25 x 100. Wm. Drysdale à Agnes Mary Chaife; \$5,400 [127362.]

Boulevard St-Joseph. Lot 137-286, avec maison en pierre et brique; terrain, 25 x 110. Pierre Omer Casavant à Lesia Anctil dit St-Jean, épouse de Alph. Denis; \$6,000 [127381.]

Rue Clark. Lot 1-2 S. 11-379, avec maison en pierre et brique; terrain, 25 x 84, supr. 2100. Adrien Valiquette à Cyrille Gascon; \$4,150 [127383.]

Rue Cadieux. Lot 1-2 S. 137-110, avec maison en bois et brique; terrain, 21.3 x 87.6, supr. 1858. Thomas Martin Brennan à Antoine Lalonde; \$1,775 [127403.]

Rue St-Laurent. Lot 1-2 indivis 3; terrain, 20 x 78 vacant. Evéline Leblanc, veuve de Wilf. Desparois à Céline Leblanc, épouse de Louis Brazeau; \$500 [127424.]

Ave du Parc, No 846. Lot pt. N. O. 12-11-2, avec maison en pierre et brique; terrain, 25 x 110.6. Ucal H. Dandurand à Joseph Misaël Fortier; \$6,175 [127427.]

Ave Mont-Royal. Lot 13-33, pt. N. E. 13-32; terrain, 32 x 80 vacant. Charles Chaussé à Moses Genser; \$1,600 [127446.]

Ave de Gaspé. Lots 10-1693 et 1694; 2 terrains, 25 x 72, supr. 1800 chacun vacant. Westgate & Lewis à Trefflé Hogue; \$550 [127448.]

Rue St-Zotique. Lot 10-1717, avec maison en brique; terrain, 23 x 100. Trefflé Hogue à Westgate & Lewis; \$1,800 [127449.]

Rue Esplanade. Lot 1-2 S. E. 11-909; terrain, 25 x 74.4 d'un côté et 74.8 de l'autre vacant. Eugène Archambault à Adolphe Hénuset; \$475 [127461.]

Rue Esplanade. Lot 1-2 S. 11-908; terrain, 25 x 73.6 d'un côté et 74 de l'autre vacant. Chas. Chaussé à Eugène Archambault; \$475 [127462.]

Rue Esplanade. Lot 1-2 S. 11-892; terrain, 25 x 64.5 d'un côté et 64.7 de l'autre vacant. The Montreal Investment and Freehold Co. à Wm John Walker; \$350 [127489.]

Rue Casgrain. Lots 10-478 et 479, pt. N. O. 10-477, avec maison en brique; terrain, 106.3 x 86. L'Institution Catholique des Sourds Muets à Hector Lamontagne; \$2,750 [127495.]

#### Westmount

Rue Selby. Lots 1434-98-1, 3, 4, 1434-99-1, 3, 4, 1434-99-5, 1434-100-13, 4, 5, 1434-101-1, 3, 4, 5, 1434-102-1, 3, 4, 5, 1434-1, 3, 4, 5, 1434-104-1, 2, 4, 5, 1434-105-1, 3, 4, 5, 1434-106-1, 3, 4, 5, 1434-107-1, 3, 4, 5, 1434-108-1, 3, 4, 5, 1434-109-1, 3, 4, 5, 1434-110-1, 3, 4, 5, 1434-111-1, 3, 4, 5, 1434-112-1, 3; terrain, supr. 139386 vacant. Edward Askew à The Ontario & Quebec Ry. Co.; \$3,938.60 [127342.]

Ave Lansdowne. Lots 220-15 et 16; terrain, 100 x 129.6 d'un côté et 129.8 de l'autre, supr. 12964 vacant. La succession Edward Mackay à Alonzo Chs. Matthews; \$4,861.50 [127419.]

Ave Lansdowne. Lot pt. 220-86, avec maison en brique; terrain, 25 x 133.4½ d'un côté et 133.9 de l'autre. Alonzo Chs. Matthews à Mary M. Burton, épouse de John E. Matthews; \$7,500 [127434.]

Ave Kensington, No 346. Lot pt. S. E. 278-37, avec maison en pierre et brique; terrain, 31 x 112.6, supr. 3487.6. Alonzo Chs. Matthews à Jos. Edmour Normandin; \$9,625 [127435.]

Ave Grosvenor. Lot pt. N. O. 219-99, pt. S. E. 219-40, avec maison en brique; terrain, 25 x 111. Wm. Hy. Creed à Mabel Thomson, épouse de John W. Thomas; \$7,650 [127451.]

Ave Victoria. Lot 1-2 S. E. 215-85, pt. N. E. 215-84, avec maison en bois; terrain, 41.8 x 127.6. Geo. E. Dies à Geo. Jordan; \$3,950 [127481.]

Ave Roslyn, No 545. Lot pt. 219-186 et 187, avec maison en pierre et brique; terrain, 60 x 111, supr. 6660. Annie Lancaster, épouse de John Robinson et Wm. à James A. Cuttle; \$20,000 [127482.]

Ave Lansdowne, No 421. Lot 1-2 N. 220-79, avec maison en pierre et brique; terrain, 25 x 137.6. James A. Cuttle à John Robinson; \$11,500 [127484.]

#### DeLorimier

Rue Parthenais. Lot 11-67; terrain, 25 x 142.6 vacant. Nora Alice Cuddy à Octave Peltier; \$600 [127330.]

Rue Parthenais. Lot 11-66; terrain, 25 x 142.6 vacant. Ida Cuddy à Octave Peltier; \$600 [127331.]

Ave De Lorimier. Lots 152-32 et 34; terrain, 26 x 200 vacant. Phélanise Trépanier, épouse de J. A. A. Bélanger à Les Dufour dit Latour; \$1,800 [127335.]

Ave Mont-Royal. Lots 152-125 et 126; 2 terrains, 25 x 115 chacun vacant. Jos. Ed. Laberge à Jos. Emile Joly; \$3,000 [127496.]

Rue Iberville. Lot 2a-29, avec maison en brique; terrain, 25 x 67.9. Joseph B. Henrie à Jos. Alph. Hébert; \$3,887.50 [127497.]

Ave De Lorimier. Lot 133, avec maison en pierre et brique; terrain, 25 x 100. Louis Dufour dit Latour à Alexandrine Ste-Marie, épouse de Jos. Ephr. Brossard; \$4,800 [127498.]

Ave Mont-Royal. Lot 152-127; terrain, 25 x 115 vacant. Jos. Ed. Laberge à Phélanise Trépanier, épouse de J. A. A. Bélanger; \$1,000 [127499.]

#### Maisonneuve

Ave Lasalle. Lots 8-431 à 436, avec maison en brique; terrain, 150 x 100. Ovila Perrault et al. à Philippe C. Durocher; \$15,500 [127329.]

Rue Lafontaine. Lots 2-117 et 118; 2 terrains, 27 x 100 chacun vacant. La succession Chs. T. Viau à Wm Greig; \$1,474.20 [127356.]

Rue Bourbonnière, Nos 137 et 139. Lot pt. 18-160 et 161, avec maison en brique; terrain, 21.9 x 98; 1 do. 15 pouces x 98. Clément Robitaille à Victor Bisson; \$1,950 [127374.]

Rue Orléans. Lot 18-236; terrain, 21 x 98, supr. 2188 vacant. Isaïe Pélissier à Jos. Arthur Magnan; \$400 [127415.]

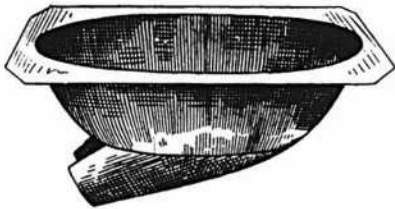
Rue Adam. Lot 8-149; terrain, 24 x 100. L'Institution Catholique des Sourds Muets à Marie Louise A. E. Desjardins, épouse de Wm E. Mount; \$2,750 [127494.]

#### Outremont

Rue Durocher. Lot 1-2 N. O. 323; terrain, 25 x 103, vacant. The Montreal Investment and Freehold Co. à M. Lusk; \$500 [127359.]

Ave Outremont. Lots 35-82 et 83; terrain, 26 x 100; 1 do. 25 x 100 chacun vacant. L'Institution Catholique des Sourds Muets à Joseph Léonidas Soucy; \$12,745.7 [127457.]

# Nid Métallique "Magicien"



Pour empêcher les poules de manger les œufs.

Nid Métallique "Magicien"

## Le Nid merveilleux du siècle.

Grands avantages pour les éleveurs de Volailles.

- 1o Ce Nid étant en métal, l'humidité et la vermine du poulailler ne peuvent l'affecter.
- 2o N'ayant aucune ouverture au milieu, la poule n'hésite pas à s'y mettre.
- 3o La poule aime ce nid, parce qu'il est confortable et se réchauffe immédiatement.

Pour plus amples informations s'adresser à

## Le Tourneux Fils & Cie Ltee.

Importateurs de Ferronnerie en Gros.

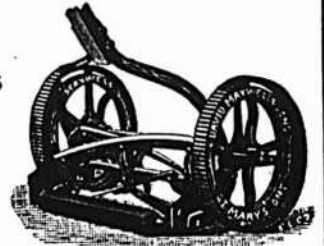
1645, Rue Notre-Dame,  
Montréal.

# DAVID MAXWELL & SONS



ST. MARYS  
ONTARIO,  
CANADA

BARATTE AVEC SUPPORT D'ACIER



LA TONDEUSE A GAZON "THE MAXWELL" AVEC ROUE DE 10 PDS

## Baratte Favorite Maxwell

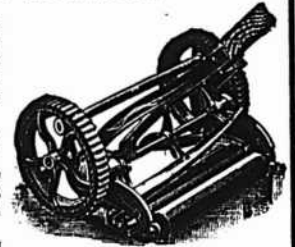
Pièces Patentées: Support d'acier amélioré, engrenage à billes, actionnement du levier moteur au pied et à la main; levier détachable. Perfectionnée pour la saison 1903. Support en bois ou en acier, au choix

## Tondeuses pour Gazon

Hautes et basses roues, de 12 à 20 pouces de large; arbre-moteur en acier laminé à froid; couteaux et plaque coupante en acier au-cresset.

Si votre maison de gros ne vous offre pas ces articles

Adressez-vous directement à nous



TONDEUSE MAXWELL, ROUE BASSE DE 8 PDS.

Eu égard à la Qualité, nos prix des Tondeuses pour Gazon ne peuvent être égaux.



BROUETTES DE QUATRE DIFFERENTES GRANDEURS

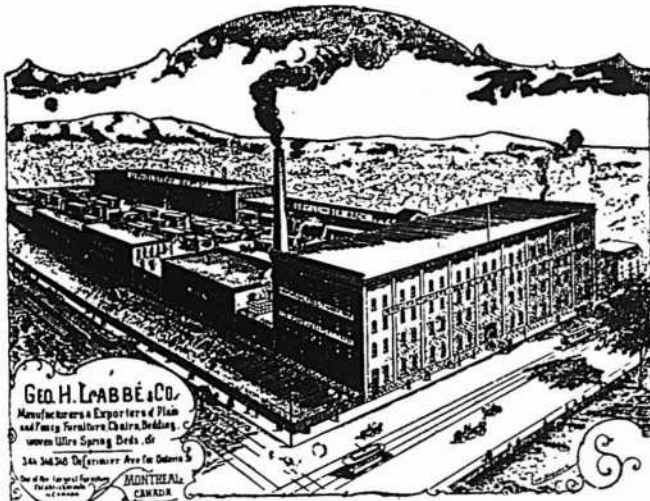
# MEUBLES EN GROS

A PRIX MOYENS ET A BAS PRIX

Chaises et Berceuses, Somniers en Broche Tissée, Oreillers, Matelas, Etc.

Pour le Commerce Domestique et pour l'Exportation.

Nous invitons tout particulièrement MM les Marchands de la mpagne à venir visiter notre établissement.

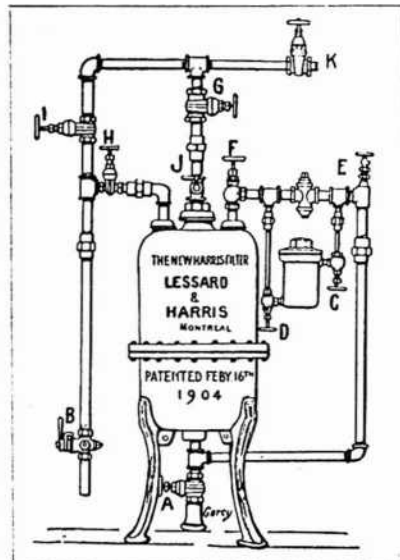


Geo. H. Labbé & Co.  
Manufacturers & Exporters of Plain and Fancy Furniture, Chairs, Bedding, Upholstery, Wire Spring Beds, etc.  
348, 346, 344, St. Germain Ave. (ex-Duquesne) MONTREAL, CANADA

Geo. H. Labbé & Co., Manufacturiers,  
348, AVENUE DELORIMIER, MONTREAL.

Angle de la rue Ontario.

# Nouveau Filtre "Harris"



Eau Pure pour Tous — Avec le nouveau Filtre "Harris" se reliant au conduit principal — s'ajustant en quelques heures — simple, rapide, économique — entraînant directement à l'égoût toutes les impuretés de l'eau.

Adopté dans maints établissements publics et privés.

Demandez nos prix et notre catalogue.

The J. W. Harris Co., Ltd.

7 RUE STE-ELISABETH

MONTREAL.

Ave Champagneur. Lots 35-64 à 68, 70 à 74; un terrain, 125 x 95.6 d'un côté et 93 de l'autre; 5 do. 25 x 106 chacun vacant. L'Institution Catholique des Sourds Muets à Geo. A. Campbell; \$4,255.25 [127466.]

Chemin Ste-Catherine. Lot 18-20; terrain, 60 x 200 vacant. Louis Nadeau à Arthur Rhéaume; \$3,000 [127493.]

#### Côte Saint-Paul

Rue Dufferin. Lot pt. S. 3530; terrain, 69.7 x 16 d'un côté et 11 de l'autre, supr. 935. Emmanuel Desparois à The Ontario & Quebec Ry. Co.; \$2,250 [127428.]

#### Verdun

Rue Wellington. No 955. Lot pt. N. E. 3286, avec maison en pierre et brique; terrain, 20 x 78. Robert Smith Clift à Dalton A. Loucks; \$2,600 [127486.]

#### Notre-Dame de Grâce

Rue St-Jean. Lot 186-26, avec maison en bois; terrain, 23 x 66. Alfred Miron à Clara Landermann, veuve de Jos. Lauzon; \$1,625 [127334.]

#### Montréal Ouest

Rue Union. Lots 140-523 et 524, avec maison en pierre et brique; terrain, 88 x 162.2 d'un côté et 97 de l'autre. Bertie Widgery Grigg à Carrie A. Luther, épouse de Chs. B. Campbell; \$7,000 [127358.]

Ave Westminster. Lot 139-367, avec maison en brique; terrain, 50 x 90. Jas. Armstrong et J. J. Cook à Oscar D. Westover et uxors; \$3,200 [127363.]

#### Sault-au-Recollet

Lot 1-2 193. Maria F. Dagenais, veuve de Frs. Gervais à Frs. Gervais et Jos. Gervais; \$200 et autres considérations [127366.]

Rue Boyer. Lot 488-147b, avec maison en bois; terrain, 25 x 85. Prudent Trudel à Thomas Margin; \$300 [127392.]

Rue Boyer. Lot 488-254; terrain, 25 x 114, supr. 2850 vacant. Flavie Talon, vve de Théop. Meunier à Onésime Renaud; \$106 [127404.]

Lot 301-80. James H. Maher à George Albert Yale; \$60 [127441.]

Lot 301-199. James H. Maher à Frederick Higginbotham; \$125 [127442.]

Lot 301-208. James H. Maher à Alex. B. Allen; \$125 [127443.]

Rue Boyer. Lot 488-98a; terrain, 25 x 95 vacant. Robert Martin à Thomas Marwick; \$165 [127444.]

Lot 301-203 et 204. La Cie de Publication "La Presse", Ltée à Milton Mortimer Yale; \$250 [127445.]

Rue Bréboeuf. Lots 488-1006 et 1008; 2 terrains, 25 x 110 chacun. J. E. Oswald Chaput à Joseph Tounsin; \$450 et autres considérations [127447.]

Lots 488-1314 et 1305. La Cie des Terres du Parc Amherst à Céline Guilbault, épouse de Alex. Gohier; \$225 [127450.]

Lot pt. 454. Basile Colletterie dit Bourguignon à Joseph Cyr; \$200 [127511.]

#### Saint-Laurent

Lot pt. 450. J. B. Imbault dit Mantha, fils à J. B. Imbault dit Mantha, père; \$600 [127338.]

Lot pt. S. E. 44-110, pt. 44-111. Jules Damase St-Pierre à Félix Plouffe, père; \$200 [127373.]

Lot pt. 415. Le Shérif de Montréal à Phlémon Cousineau; \$1,205 [127500.]

#### Lachine

Lot 893. John Taylor à Edw. George Mannhire; \$5,000 [127384.]

Lot 746-3. F. X. Paré à Alph. S. Pelletier et Adélar Pelletier; \$2,500 [127385.]

ENCLUMES  
**HENRY BOKER** MÉCHES  
MANUFACTURIER  
DE  
**FERRONNERIE**  
MARQUE  DE LA FLÈCHE  
(ARROW BRAND)  
MARQUE DE COMMERCE ENREGISTRÉE  
PINCES SPÉCIALITÉS DE TOUTE DESCRIPTION EAUX

Le style d'annonce qui est naturel est le style correct. Viser à l'effet ne constitue ni le bon style ni le bon sens.

### Ontario Silver Co., Limited,

NIAGARA FALLS, Canada.

MANUFACTURIERS DE

Cullers, Fourchettes, Coutellerie,  
et. Articles en Plaque

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE ET NOS COTATIONS.

Un homme qui n'occupe pas la position qu'il pourrait occuper, vole le monde.

Maison Fondée en 1870.

### Auguste Couillard

Importateur de  
FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE  
VERRES A VITRES, PEINTURES, ETC.

Spécialité: Poêles de toutes sortes.

Nos. 233 à 239 rue St-Paul  
Routes 12 et 14 St-Amable, MONTREAL.

La maison n'a pas de commis voyageurs et fait bénéficier ses clients de cette dépense. Attention toute spéciale aux commandes par la maille, Messieurs les marchands de la campagne seront toujours servis aux plus bas prix du marché.

## Laurence & Robitaille

MARCHANDS DE

### Bois de Sciage et de Charpente

BUREAU ET CLOS

#### Coin des rues Craig et St-Denis

Bell Tél., Main 1498. MONTREAL  
Tél. des Marchands, 804.

CLOS AU CANAL

#### Coin des rues William et Richmond

Bell Tél., Main 3844

Tel. Bell Est 1746

Tel. March. 1703

### Therrien & Gareau

Marchands de  
BOIS DE CONSTRUCTION

En gros et en Détail.

1203, RUE ST-CATHERINE

Coin Ave. Papineau - MONTREAL.

Plinthes, Cadres, Moulures de toutes sortes.

Lots 1-12 indivis 241, 454, 3-4 S. 157. Jos. Norm. Legault dit Deslauriers et Andrew J. Dawes (à réméré); \$3,000 [127390.]

Lot 55-3, pt. 55-2. Alf. E. Duffy à J. Duffy; \$1,000 [127503.]

#### Longue-Pointe

Rue St-Pierre. Lot 400-294; terrain, 60 x 90 vacant. Pierre Tétréault à Céline Bélanger; \$130 [127339.]

Lots 333-29 et 30. Marie E. Trudon épouse de N. Birtz Desmarteau à Adèle Ethier; \$1,000 [127513.]

#### Pointe-aux-Trembles

Lot pt. S. E. 119. Michel Provost et al. à la succession de Elise Mathieu, veuve de Frédéric Blais; \$300 [127382.]

Lots 153, 150 et 154. Chs. Ovide Gauthier à Eugénie Léonard, veuve de J. B. Laplante et al.; \$9,600 et autres considérations [127422.]

#### Pointe-Claire

Lot 40 et 41. François Lefebvre à Arthur Lamarre; \$800 [127430.]

Voici les totaux des prix de vente par quartiers:

Lafontaine	\$21,370.00
Papineau	23,187.00
St-Jacques	9,850.00
St-Louis	3,800.00
Ste-Marie	1,650.00
St-André	20,300.00
Ste-Anne	98,529.95
St-Joseph	4,200.00
Duvernay	4,575.00
Hochelaga	27,753.00
Ste-Cunégonde	8,700.00
St-Denis	15,635.00
St-Gabriel	3,760.00
St-Henri	6,889.00
St-Jean-Baptiste	18,700.00
Ste-Marie	5,232.50
Ville St-Louis	36,100.00
Westmount	79,025.10
De Lorimier	15,687.50
Maison-neuve	22,074.20
Outremont	9,585.25
Côte St-Paul	2,250.00
Verdun	2,600.00
Notre-Dame de Grâce	1,625.00
Montréal Ouest	10,200.00

\$453,278.50

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants:

Rue Montcalm, quartier Lafontaine 58 9-10c. le pied.

Rue Dorion, quartier Papineau 30c. le pied.

Rue Galt, quartier Papineau 10c. le pied.

Ave De Lorimier, quartier Ste-Marie 41c. le pied.

Ave Christophe Colomb, quartier Duvernay 30 3-4c. le pied.

Rue Moreau, quartier Hochelaga 7c. le pied.

Rue Nicolet, quartier Hochelaga 12c. le pied.

Rue Huntley, quartier St-Denis 20c. le pied.

Rue Boucher, quartier St-Denis 20c. le pied.

Rue Dufferin, quartier St-Denis 10c. le pied.

Rue Chestnut, quartier St-Henri 20c. le pied.

Rue Richelieu, quartier St-Henri 15c. le pied.

Rue Iberville, quartier Ste-Marie 10c. le pied.

Rue Clark, Ville St-Louis 14c. le pied.

Ave Mont-Royal, Ville St-Louis 62c. le pied.  
 Ave de Gaspé, Ville St-Louis 15c le pied.  
 Rue Esplanade, Ville St-Louis 25 cts le pied.  
 Rue Selby, Westmount 10c. le pied.  
 Ave Lansdowne, Westmount 37 1-2c. le pied.  
 Rue Parthenais, De Lorimier 16c. le pied.  
 Ave De Lorimier, De Lorimier 34c. le pied.  
 Ave Mont-Royal, De Lorimier 52 cts le pied.

**Prêts et Obligations Hypothécaires**

Pendant la semaine terminée le 3 novembre 1906, le montant total des prêts et obligations a été de \$134,805, divisés comme suit, suivant catégories de prêteurs:

Particuliers . . . . .	71,405
Successions . . . . .	8,300
Cies de prêt . . . . .	38,600
Autres Corporations . . . . .	16,500
	<hr/> \$134,805

**Les prêts et obligations ont été consentis aux taux de:**

5 p. c. pour \$600; 2 sommes de \$1,000; 2 sommes de \$1,500; \$2,000; \$3,000; \$4,000; 2 sommes de \$5,000; 2 sommes de \$6,000; \$7,000 et \$17,500.

5 1/2 p. c. pour \$1,800; \$3,000; \$3,500 et \$7,000.

Les autres prêts et obligations portent 6 pour cent d'intérêt à l'exception de \$275; \$400 et \$1,500 à 7 pour cent.



**PROVINCE DE QUEBEC**

**Cessions**

Douglasstown—Rooney, J. H., mag. gén.  
 Montréal—St-Arnaud & Clément, provisions en gros.

Baril & DesRosiers, ferronnerie.  
 Forget, Joseph, couvreur.  
 Giguère, Jos., restaurant.  
 St. Lawrence Hardware Co.  
 Roberval—Bilodeau, Alfred, mag. gén.  
 St-Jean—Canadian Trading Co., sous-vêtements.

St-Victor de Tring—Fontaine, Fridolin, mag. gén.

**Concordats**

Montréal—Lapierre, A. B., épicier.

**Curateurs**

Montréal—Birchough, Jas. à Charles Mikas, confiseur.

St-Brooke—Griffith, John J. à E. Soyers, machine à coudre.

**Décès**

St-Jean—Clouthier, Jules, épicier.

**Dissolutions de Sociétés**

Montréal—Bithell Bros., selliers.  
 Marché, C. et Cie, mfrs. de chaussures.

Thé, F. A. et Cie, contracteurs.  
 Pépins, J. et Frères, tabacs.

Son & Léveillé, maçons.  
 National Skirk Mfg.

Retail Merchants Publishing Co.  
 Gold & Garber, fabacs.

**LES TOLES GALVANISEES "PERFECT"**

Sont Synonymes de la Marque

**GILBERTSON'S**

**COMET**

Plates, bien choisies, molles et lisses, faciles à travailler. Leur prix—inférieur à celui d'autres marques de haute qualité.—Procurer z-vous les prix.

Fabricants:

**W. GILBERTSON & CO., Ltd.,**  
 Pontardawe, South Wales.

Agent: **ALEX. GIBB;**

13 rue St-Jean, Montréal.

**La Filière Patentée de Jardine**

**Pour Tuyaux**

Est bien faite, en bon matériel. Mais cela n'est pas la seule raison de son succès. Elle est une innovation, elle coupe d'après un principe entièrement nouveau, ce qui explique le fait qu'elle coupe en demandant **La Moitié de l'Effort Exigé par d'autres Filières.**

D. mandez notre circulaire avec description complète.

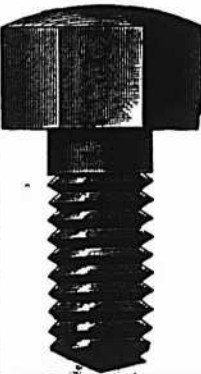
**A. B. JARDINE & Co.**  
 HESPELER, ONT.

**AUGER & SON,**

Nous achetons et vendons toutes sortes de bois du Canada et des Etats-Unis: — Epinette, Pin Blanc, Bois Blanc, Frêne, Cèdre, (Douglas Fir), Hêtre, Merisier, Noyer noir, Noyer tendre, Cerisier, Châtaignier (Cottonwood), Prêche, Brable, Pin rouge, Pin des Carolines (Yellow pine), Chêne (Redwood), Bois de plancher, Bois de pulpe, Dormants et Poteaux de Cèdre.

**QUEBEC.**

**The John Mopow Machine**



**Screw Co., Ltd.**

Vis à grosses têtes. Vis à demeure. Vis spéciales fraisées. Tenons pour engins, etc.

Ecrous découpés à froid dans toutes les variétés de finition.

**INGERSOLL, ONT.**

**En Difficultés**

Ayers Cliff—Allen, G. H., ferblantier.  
 Beloeil Station—Pariseau, F., bois.  
 Guiges—Boucher, Narcisse, mag. gén.  
 Montréal—Giguère, Jos., restaurant.  
 Forget, Jos., couvreur.  
 Baril & DesRosiers, ferronnerie.  
 Giroux, Joseph, contracteur.  
 La Société Anonyme de Construction.  
 Mont Carmel—Plourde, J. B., mag. gén.  
 St-Clet—Marcel, Clément, hôtel.  
 St-Damien—Bolduc, Nap., épicier.  
 Thedford Mines—Collet, L. H., ferronnerie.  
 Valleyfield—Choquette, J. C., mdses sèches.

**Fonds à Vendre**

Chambly Canton — Hardware Specialty Mfg. Co.  
 Causapscal—Piché, N. & Fils, bois.  
 Lac Mégantic—Lévesque, Lucien, mag. gén.  
 L'Epiphanie—Renaud, Tél., hôtel.  
 Montréal—Ligget, Thos., Ltd., tapis.  
 Rivière Park Amusement Co.  
 St-Jean—Longtin, Jean, tabacs.  
 Valleyfield—Choquette, J. C., mdses sèches.

**Fonds Vendus**

Joliette—Bernier, Michel H., hôtel.  
 Lévis—Rousseau, Joseph, thés.  
 Montréal—Habeika, A. H. D., mdses sèches.  
 Lapierre, A. B., épicier.  
 Béland, B. O., vins en gros.  
 Dion, Eug., "Hôtel Cécil".  
 Star Cap Mfg. Co.  
 Québec—Huot, Ulric, tailleur.  
 St-Jean—Longtin, Jean, cigares, etc.

**Incendies**

Bringham—Robert, Trefflé, moulin à scie.  
 Fraserville — Frenette, Dame J. B. E., hôtel.  
 Puise, Dame L. T., hôtel.  
 Montréal—Mansour, Geo., mdses de fantaisie.  
 Mantha, J. B. et Cie, tabacs.

**Nouveaux Etablissements**

Coaticook—Bachand, S. et Cie, mag. gén.  
 Stanislas Bachand.  
 Eastman—Ménard Fils, hôtel. Amédée Ménard, Wilfrid Ménard et Léon Ménard.  
 Grand'Mère—Bakaratt, K. & E., mdses sèches. Kalil Bakaratt, Essa Bakaratt.  
 Lizotte & Guilbault, épiciers. Ernest Lizotte et Jos. G. Guilbault.  
 Iberville—Iberville Granite Works. Geo. E. Tremblay, Arthur Lecavalier.  
 Laberge & Laberge, bouchers. Alfred Laberge et Edmond Laberge.  
 Lorette—Ross, Henry & Son, mag. gén.  
 Montréal—The Barclay Supply Agency. Dame I. Taylor.  
 Beauchamp & Dalpé, écurie de louage.  
 Bithell, J. & M. J., selliers. Jos. Bithell, Mary Jane Bithell.  
 Foisy Frères, pianos. Geo. Wm Foisy.  
 Laporte & Frère, hôtel. Eméry Laporte et Norbert A. Laporte.  
 MacDuff & Lemieux, immeubles. Jos. Honoré MacDuff et Ludger Lemieux.  
 Pelletier, L. P., vins en gros.  
 Leduc, Jos., hôtel.  
 Trudeau, A., restaurant.  
 Packark Electric Co., Ltd. Russell A. Stinson et Frederick John Bell.  
 Laurin et Cie, hôtel.  
 Potara & Mansour, salle de pool. Jos. Potara et Mansour Mansour.  
 Stinson & Bell, machines électriques.  
 Russell A. Stinson et Frederick John Bell.

Vézina, Jos. Art., boucher.  
 Ayotte, Blanche, restaurant.  
 Boisseau, H. L. & Co., vins en gros.  
 Bijou Français, Théâtre. Emile Bé-  
 langer.  
 Boisbriant, Honoré, hôtel.  
 Daigneault, Angéla, hôtel.  
 Woodstock, H., libraire.  
 Electric Washing Fluid Co., mfrs. Art.  
 S. Larue.  
 Evans Bros., Ltd., marchands de char-  
 bon. W. Herbert Evans, prés.  
 Fortin & Trudeau, fruits, gros et dé-  
 tail. Chas. Nap. Fortin et Isidore  
 Trudeau.  
 Lafond & Bouchard, contracteurs. Al-  
 phonse Lafond et Thomas Bouchard.  
 The Wright Floral Co., Ltd.  
 Lang & Schleifer, livres. Abraham  
 Lang et Moses Schleifer.  
 Lachapelle, Frank, hôtel.  
 Laurin et Cie, hôtel. Théophile Laurin,  
 Dame Archibald Cousineau.  
 Leclaire, Ernest, hôtel.  
 Méraud, Phllias, hôtel.  
 The Mungo Co., agents. James Mel-  
 ford Sellars et Robert Sinclair Duff.  
 National Skirt Mfg. Co. Adolphe Kell-  
 nor et Abraham L. Gittleson.  
 St. Leon Water Co. Dame Elzéar Mas-  
 sicotte et Chas. Ed. Alph. Langlois.  
 Laporte & Forest. Maxime Laporte et  
 Charlemagne Forest.  
 Libermann, A & Sons, épiciers. Anshel  
 Liberman, Moses Liberman et Jos  
 Liberman.  
 The Retail Merchants Pub. Co. Jos.  
 Antoine Beaudry, gér.-gén.  
 The Western Investment Co. of Can-  
 ada.  
 Canadian Supply Co. Nap. Lafortune.  
 Drysalters, Ltd. E. Fielding Jones.  
 prés.  
 Goldwater & Goldstein, mdses sèches.  
 Wm Goldwater et Abraham Gold-  
 stein.  
 Joyal, E. C., Ltd.  
 Matta & Rameb, mdses de fantaisie,  
 gros et détail.  
 Desormiers & Létourneau, "Hôtel Ar-  
 bour".  
 Stansall, F. W., bijoutiers. Frederick  
 W. Stansall et Chas. V. Keeling.  
 Montréal [Maison-neuve]—Beauchamp, J.  
 A. et Cie, restaurant. Marie Louise  
 Beauchamp.  
 Lachevrotière & Robert, ingénieurs-  
 machinistes.  
 Oka—Dubois, Cadioux et Cie, mag. gén.  
 Portneuf—Arcand Frères, carrossiers.  
 Alphonse et Esdras.  
 St-Damien [Berthier]—Maxwell & Co.,  
 bois. Arsène Beauparlant, Camille  
 Mondor et Siméon Maxwell.  
 Tétreaultville—Guillet, A. H. et Cie, fer-  
 ronnerie. Dame Armand Hubert  
 Guillet.  
 Trois-Rivières—Carignan, H. et Cie,  
 courtiers. Dame Hormidas Carignan.  
 Rivard, H. et Cie, épiciers. Dame  
 Ubald Lamothe.

PROVINCE D'ONTARIO

Cessions

Alliston—Downey, D. J. & Co., mag. gén.  
 Centreton—Drinkwater, J. H., mag. gén.  
 Warren—Laporte, David, mag. gén. et  
 liqueurs.

Décès

Toronto—Westman, E., ferronnerie.

Fonds à Vendre

Blytheswood—Dale & Wellington, mag.  
 gén.  
 Thornebury—Walker & Hulbunt, mag.  
 gén.



LE CHASSIS **"ALZA"**

Nous nous ferons un plaisir de vous  
 montrer le fonctionnement de notre  
 appareil. DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS

**THE ALZA CO'Y, Ltd.** 107, St-Jacques  
 MONTREAL.  
 Téléphone: Main 4445.

**PAIN POUR OISEAUX** Est le "Cottam  
 Seed," fabriqué d'après six brevets. Mar-  
 chandise de confiance; rien ne peut l'appro-  
 cher comme valeur et comme popularité.  
 Chez tous les fournisseurs de gros.

**W. LAMARRE & CIE**

Marchand de  
**BOIS ET CHARBON**  
 Foin, Paille, Avoine, etc  
**242 AVENUE ATWATER**  
 Correspondance  
 sollicitée. Près St-Jacques.  
 Bell Tel. Mount 609 ST-Henri  
 Marchands 1324.



Le plus Simple Le plus Sur  
 Le plus Digne de Confiance

**Le "TRITON"**

Moteur à Gazoline pour  
 Embarcations  
 Chaloupes Complètes. Demandez le Catalogue

**HAMILTON MOTOR WORK, LTD.**  
 HAMILTON, CANADA

**McArthur, Corneille & Cie**

Importateurs et Fabricants de  
**Peintures, Huiles, Vernis, Vitres, Pro-  
 duits Chimiques et Matières Colorantes**  
 de tous genres.  
 Spécialité de Colles-fortes et  
 d'Huiles à Machineries.  
 Demandez nos prix.  
**310, 312, 314, 316 rue St-Paul**  
**MONTREAL.**

Nouveaux Etablissements

Agincourt—Metropolitan Bank.  
 Bowmanville—Royal Bank of Canada  
 Chippawa—Royal Bank of Canada.

MANITOBA, ALBERTA ET SASKAT-  
 CHEWAN

Cessions

Winnipeg—Gordon & Stacey, écurie et  
 louage.

Dissolutions de Sociétés

Minitonas—Cannon & Pollon, mag. gén.  
 Oak Lake—Hood, R. L. & Co., mag. gén.

Fonds Vendus

Mortlach—Michael, K., mag. gén.  
 Pilot Mound—Preston, T. C., mag. gén.

Incendies

Plum Coulée—Rosser & Brownstone  
 mag. gén.

Nouveaux Etablissements

Seeburn—Johnston, V. W., mag. gén. W.  
 R. Power.  
 Stratton—Bryan, F. E. & Co., mag. gén.  
 Winnipeg—Kaufman, M., mag. gén.

PROVINCE DE QUEBEC

COUR SUPERIEURE

ACTIONS

Défendeurs	Demandeurs	Montants
------------	------------	----------

Absents

Lawrence, M. Lyon	Chas. John	150
Price		

Beloel

Huot, Dame Lucien	Dame Co-	
rine Panson et al.		

DeLorimier

Leclair, Odilon	Mendoza Lan-	
glois		

Farnham

Hanna, Jean Racine	Abraham	
Salhani		

Lachine

Dragon, Dame Jos.	J. A. Roch	
et al.		

Laprairie

Madore, Rodolphe	Eugène La-	
fleurès-qual.		

Manniwaki

Henderson, J.	Ogilvie Flour Mills	
Co.		

Montréal

Bassinot, E.	Elzina Bonacina	
Bourque, Fische	Aif. Martin	
Beaudoin, Ls	A. G. Scott	
Brayley, Sons & Co.	H. V. Bray-	
ley		
Consumers Cordage Co.	E. Lé-	
vesque		
Crédit Municipal Can.	Hon. R.	
Da: durand et al.		
Chartrand, A.	Geo. A. Lapointe	
Dominion Textile Co.	J. B. Con-	
stantineau		
Dumas, Eug.	J. A. Bisson	
DesRochers, Cléophas	Stanislas	
Bisson		
Daigneault, Jos.ès-qual.	Edgar	
Richardès-qual.		
Dufour, Benjamin	Fabien Côté	

Dewolf, Harry L. . . Chas. Bond	533
Finley, Arnold S. . . Georgiana Phillips et vir.	4e cl.
Gougeon, J. Bte Alph. et al. . . J. P. L. Ducharme	360
Hart, Alb. J. . . John Caldwell	187
Houle, Dame André . Laporte, Martin et Cie	2e cl.
Leveillé, Narcisse . Fortunat Paquin	1079
Longtin, Arth. et al. . G. A. Lafontaine	101
Laberge, Ls . J. Narcisse Dupuis	1e cl.
Lamooureux, Jos. . Thos. H. Furlong	125
Leduc, Jos. . . René de Salaberry	214
Montreal Star Pub. Co. . Samuel Litner	159
McIndoe, F. C. Augustus . A. R. Clark & Co.	209
McIntyre, J. Lindsay . Ridgeway Greeves & Co.	3e cl.
Mercur, Jos. . G. William Faust	1500
Mineau, Dame Ernest . Dame Mary J. Cassin	275
Offany, J. D. . Narcisse Moquin	212
Ordre Canadien des Amis Choisis, Hermeline Montpetit	1e cl.
Rapp, C. & Son . Wolf Rosenberg	143
Rapel, Z. . . Thos. Forest	177
Senez, Ls J. B. et al. . Roméo Fontaine et al.	273
Sallhani, Abraham . Modern Blouse Mfg. Co.	155
Stafford, J. G. . . S. J. Carlin	147
Tessier, J. Bte . . Ls Coderre	178
Turner, Edmond . Willis & Co.	120
Thackeray, Chas. . Otis Fensom Elevator Co.	1e cl.
Talhofer, Nap. et al. . Sylva Doré	202
Vilani, André M. . Imp. Life Ass.	308
Wright, Dame Jas. A. . Jas. M. Mitchell	1488

**Montréal [St-Louis]**

Dame J. M. A. Lacasse-Rousseau, Packard Electric Co.	113
Gagnon, Amélia et al. . Corp. du Village de Lorimier	100

**Notre-Dame des Neiges, Ouest**

Poirier, Dame Hormidas . Dame Julie Bureau	364
--	-----

**Ottawa, Ont.**

Gagnon, J. T. . Great West Life Ass. Co.	554
--	-----

**Rawdon**

Lindsay, J. O. . W. B. Mathewson	134
----------------------------------	-----

**Rivière des Prairies**

Bélisle, Jos. A. . Delle A. E. Laure Leblanc	1e cl.
--	--------

**Ste-Anne de la Pêrade**

Gagnon, P. . . Ogilvie Flour Mills	151
------------------------------------	-----

**St-Ephrem Station**

Lechamp, J. Désiré et al. . Willie Hayes	124
--	-----

**St-Isidore**

Ph. Nap. . . Donat Lefebvre	199
-----------------------------	-----

**Saint-Laurent**

B. Lette, Eug. . Frs. de S. A. Bastien et al.	256
---	-----

**COUR SUPERIEURE**

**JUGEMENTS RENDUS**

Défendeurs	Demandeurs	Mts.
	Cartierville	
Viz. Camille . Michel Goyer		175
	Coaticook	
Asst. Jos. E. . Ogilvie Flour Mills		414

**GREENING'S**



Licou pour Vaches

**LICOUS**  
Patentés pour Vaches.

Ces Licous pour Vaches ont subi l'épreuve des années.

Sans aucun doute les meilleurs et les plus forts sur le marché.

Il est profitable de ne tenir que le meilleur article.

Une ligne complète dans toutes les grandeurs prête pour expédition.

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE GROS.

**THE B. Greening Wire Co., Limited.**

HAMILTON, Ont.,

MONTREAL, Qué.

**PROCUREZ-VOUS CE QU'IL Y A DE MIEUX.**

Achetez des Articles de vente rapide et augmentez le plaisir et le profit. Le plus grand assortiment qui existe.

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE GROS.

FAITES VENIR LE CATALOGUE 1908



**The Dowswell Manufacturing Co., Limited**

W. L. HALDIMAND & SON  
MONTREAL  
AGENTS POUR L'EST.

Hamilton, Ontario.

<b>Mattawa, Ont.</b>	
Timmins, L. H. & Bros. Lamontagne Ltd.	170
<b>Montréal</b>	
Bernard, Onésime . Dame M. L. Lenghan et vir.	132
Fraser, Robert S. . Foster Machine Co.	190
Hatton, Daniel . Vincent Taranto	100
Kennedy, C. Geo. . A. McN. Shaw	218
Lebel, Jos. G. . J. A. Hurteau et Cie	46
Leclaire, J. et al. . Léandre Bélangier	107
Monti, Lucien V. . Peerless Gas Light Co.	180
Mortimer, H. H. . J. O. Ogilvie et al.	129
Poulin, Louis . . . J. E. Carle	132
Perras, Ant. . Charles Perras Produits Chimiques Labelle . Victor Guertin et al.	1900
Trottier, A. A. . Bank of B. N. A.	103
Vosberg, J. Barker . E. T. Bank	120
<b>Moose Creek, Ont.</b>	
Gagnon, Jos. T. . Christie Brown Co.	128
<b>Warden</b>	
Prémont, Geo. . Lamontagne Ltd.	530

**COUR DE CIRCUIT**

**JUGEMENTS RENDUS**

Défendeurs	Demandeurs	Mts.
<b>Argenteuil</b>		
Carrière, J. N. A. . Librairie Beauchemin		66
<b>Boulevard Saint-Paul</b>		
Bergevin, H. . . . . W. Hamel		3
Berthelette, L. . . . . J. A. Vaillant et al.		24
Fernet, O. T. . . . . B. Dagenais		19
Massé, P. . . . . J. O. E. Chaput		16
Quesnel, H. . . . . J. Charland		9
<b>Chambly</b>		
Courtemanche, O. . . E. Biron et al.		12
<b>DeLorimier</b>		
Forand, W. . . . . J. C. Chaussé		14
Haley, P. G. . . . . J. B. Baillargeon		18
<b>Drummondville</b>		
Perron, G. . . . . A. Rouleau		38
<b>Lachine</b>		
Bleau, W. . . . . J. Schaeter		19
<b>L'Assomption</b>		
Malouin, S. . . . . W. O. Wilson égal.		58
<b>Longueuil</b>		
Macaulay, Dame M. . . D. McAndrew		75
Monier, C. . . . . P. Frankel		24
Robertson, F. G. . . H. Lapointe		13
<b>Louiseville</b>		
Hénault, R. . . . . A. Cinq-Mars et al.		15
<b>Montréal</b>		
Adelstein, J. L. et al. . S. Bourbonnière		63
Audet, G. . . . . E. Perras		22
Bellingham, W. J. . . A. S. Robertson		44
Barbeau, H. . . . . E. Lamarre		16
Bergeron, R. . . . . J. Coursol		35
Brunelle, J. alias N. . A. Lapointe		11
Brederick, R. . . . . J. A. Bonie		21
Barns, J. P. . . . . A. Lagacé		17
Barker, J. . . . . J. A. Laporte		20
Bonneville, O. . . . . T. O'Brien		17
Beaulieu, T. E. E. . . A. Martel		34

**QUEBEC STEAMSHIP CO. LIMITÉE.**

**New-York, Bermudes et Indes Occidentales.**  
Lignes de la Malle Royale.  
Partant de la j tée 47, North River, New-York.

**De New-York aux Bermudes.**  
**Le BERMUDIEN,**  
5530 tonnes, 7 et 21 Novembre.

**BARBADE direct**  
Steamer **PRETORIA**, le 3 Novembre à midi.

**De New-York aux Indes Occidentales.**  
St-Thomas, Ste-Croix, St-Kitts, Antigua, la Guadeloupe, St-Domingue, la Martinique, Ste-Lucie, la Barbade et Demerara.

Steamer **PARIMA**, le 14 Novembre à 3 p. m.

On peut se procurer des tickets dans tous les principaux bureaux de tickets.

Pour fret, passage et assurance, s'adresser à A. E. Outerbridge & Co., 29 Broadway, New-York. Arthur Ahern, Secrétaire, Québec.

**J. G. BROCK & CO. AGENTS,**  
211 Rue des Commissaires, Montréal.



**LE BUREAU DU JOUR**

Toutes les combinaisons nécessaires pour rendre un bureau pratique, abrégant l'ouvrage et économique se trouvent dans ceux que nous manufacturons. Sous le rapport de la matière première, de la construction, du fini et de l'utilité de la durée et du dessin, ils devancent toutes les autres marques.

Ils transforment tout bureau en un bureau plus confortable. Notre catalogue fournit tous les renseignements.

**Canadian Office and School Furniture Co., Limited,**  
Preston, Ont. Can.  
Ameublements pour Bureaux, Ecoles, Eglises et Loges.

**L. R. M. MONTBRIAND,**  
Architecte et Mesureur,  
No 230 rue St-André,  
Montréal.

**Une Industrie Purement Canadienne**

**COUVERTURE EN MICA**

Pour Tuyaux à Vapeur, à Eau Chaude et à Eau Froide, Tuyaux de Chaleur, Fournaises, Chaudières, Etc.

**APPAREILS REFRIGERANTS**

Reconnus par des experts du Canada, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis comme ayant les qualités non conductrices les plus hautes au monde.

MANUFACTURÉE UNIQUEMENT PAR  
**Mica Boiler Covering Company, Ltd.**  
86 à 92, RUE ANN, MONTREAL.

Entrepreneurs pour l'Amirauté Britannique.

Récompenses à  
l'Exposition de Paris, 1900 ;  
l'Exposition Pan-Américaine, 1901 ; Glasgow, 1901 ; Wolverhampton, 1902, etc., etc.

Beaulieu, T. E. E. . . N. Chartrand	
Canavan, J. . . . . J. A. Soucy	
Cave, C. A. . . . . G. Moore	
Clark, J. . . . . J. Stuart	
Charlebois, H. F. et al. . T. R. Ridgeway	
Cadioux, F. . . . . J. E. Bérard	
Clark, J. . . . . P. Henry	
Côté, S. . . . . Dame D. Page	
Collins, A. . . . . L. P. Venne	
Chaillez, I. . . . . L. P. Venne	
Daoust, O. . . . . J. A. Vaillant et al.	
Dusseault, M. . . . . H. Wolofsky	
Dumas, C. P. . . . . T. O'Brien	
Daughters, G. . . . . T. O'Brien	
David, R. . . . . J. P. Oram	
David, Dame M. et vir. . H. Lapointe	
DesRochers, C. . . . . J. Jeannotte	
Duhamel, U. . . . . C. G. de Tonnancourt	
D'Aoust, Delle E. . . . J. I. Lussier	
Desjardins, P. . . . . C. Rath	
Dion, O. . . . . L'Ass. des Barbiers de la Province de Québec	
Driscoll, J. D. . . . . A. Daze	
Demers, V. . . . . L'Ass. des Barbiers de la P. de Q.	
Déchesne, A. . . . . J. Benoit	
Foran, J. M. . . . . G. A. Rose	
Finkelstein, W. . . . . J. R. Douglass	
Gariépy, J. A. . . . . E. J. Brisson	
Gibeault, E. . . . . J. A. Vaillant et al.	
Glauberson, M. . . . . A. Fevron	
Gordon, L. A. . . . . E. H. Botterell	
Giguère, H. . . . . J. B. Dagevais	
Hackett, P. . . . . J. A. Ouimet	
Holder, W. . . . . D. Rousse	
Huet, A. . . . . G. T. Moreau	
Haynes, H. . . . . O. F. Mercier	
Jones, J. . . . . P. J. Doran	
Jarry, G. . . . . W. Mont	
Jessop, W. H. . . . . The Ewart Co. Ltd.	
Johnson, H. . . . . M. Vineberg	
Jodoin, J. . . . . J. A. Vaillant et al.	
Kerber, F. . . . . T. O'Brien	
Lamothe, J. . . . . W. Moat	
Lévasseur, Dame veuve N. . . J. A. Vaillant et al.	
Lefort, E. . . . . E. H. Botterell	
Lachapelle, S. . . . . A. Sauvageau	
Lajeunesse, A. . . . . J. A. Vaillant et al.	
Landry, A. . . . . J. I. Bélanger	
Lescarbeau, J. . . . . A. Leblanc	
Laurin, J. . . . . N. Laurin	
Lafontaine, J. . . . . L'Ass. des Barbiers de la P. de Q.	
Lemay, J. . . . . W. Stern	
Lamouche, A. . . . . A. O'Bone	
Ledoux, A. . . . . L. Cabana	
Lorion, J. . . . . Dame M. Beauchamp	
Laurendeau, G. G. . . . W. J. Price	
Maheu, J. O. et al. . . . J. O'Brien	
McGallivray, W. . . . . S. Garber	
Murray, L. . . . . D. E. Jones	
Major, J. et al. . . . . B. Rigler	
Marsolais, J. . . . . L'Ass. des Barbiers de la P. Q.	
Montbriand, E. . . . . L'Ass. des Barbiers de la P. Q.	
Mann, S. . . . . D. Brown	
Muir, F. et al. . . . . H. Tapley	
Margue, J. O. . . . . J. Jeantel	
Miller, D. . . . . F. P. Tremblay	
Meekeas, C. R. . . . . J. B. Thibaudeau	
Mathieu, A. . . . . M. Tremblay	
O'Connell, D. . . . . D. Lefebvre	
Page, R. . . . . P. A. L. Dufresne	
Piccirillo, S. . . . . W. Champagnon	
Paradis, C. . . . . T. Bertrand	
Poirier, A. . . . . A. O'Bone	
Paquette, A. . . . . Dame A. Sarrazin	
Provost, H. . . . . A. Jodoin	
Pellerin, A. . . . . H. Lapointe	
Perkins, C. . . . . T. O'Brien	
Paquin, G. . . . . O. W. Legault	

Parent, Dame A. . . . .	Dame M. O. Marsan	80
Peeters, C. . . . .	N. Labelle	37
Robinson, J. . . . .	Delle L. Z. Hamilton	60
Rhame, J. O. . . . .	L'Ass. des Barbiers de la P. de Q.	12
Rapotte, M. . . . .	S. Bourget	7
Robert, E. . . . .	W. J. Lambly	19
Raymond, I. . . . .	D. R. Murphy & Co.	6
Sahani, M. . . . .	P. Wright	47
Smith, H. R. . . . .	Thomas Darling	8
Sogala, T. . . . .	J. A. Robillard	57
St-Germain, W. . . . .	A. Provost	34
St-Jean, W. . . . .	L. Pilon	25
St-Jerre, J. . . . .	L'Ass. des Barbiers de la P. de Q.	6
Sobourin, G. . . . .	P. Tanguay	5
St-Charles, J. A. . . . .	D. A. Lafortune	18
Smith, E. H. . . . .	M. Hughes	38
Tremblay, A. . . . .	H. Fortin	11
Therrien, A. . . . .	H. Liverman	39
Therrien, E. . . . .	C. Fafard	79
Vandry, C. et al. . . . .	Quebec Bank	49
Wilbur, G. alias Wilbart . . . . .	G. Gundy	5
<b>Montréal [Maisonneuve]</b>		
Chaillez, I. . . . .	L. P. Venne	23
<b>Montréal [St-Louis]</b>		
Labelle, E. . . . .	A. Drouin	5
Newby, J. W. . . . .	M. Barolet	69
Robb, Dame Wm . . . . .	Dame M. Kirkley et vir.	55
Walsh, W. . . . .	T. O'Brien	10
<b>Ottawa, Ont.</b>		
McGale, J. E. . . . .	H. Ness	22
<b>Outremont</b>		
Hart, W. J. . . . .	Gunn, Langlois & Co.	11
<b>Pont Château</b>		
Papin, A. . . . .	J. B. McColl	23
<b>Portneuf</b>		
Gigot, C. . . . .	J. B. McColl	32
<b>Québec</b>		
Dussault, J. . . . .	Empire Mfg. Co.	75
<b>Rapide de L'Orignal</b>		
Turban, A. . . . .	J. W. Kilgour & Bros.	28
<b>Rigaud</b>		
Theriot, C. . . . .	Imp. Life Ins. Co.	15
<b>St-Benoit</b>		
Bélisle, J. . . . .	Ass. Mut. du Can.	6
<b>Saint-Clet</b>		
Mare, C. . . . .	Ass. Mut. du Canada	5
<b>St-Damien de Brandon</b>		
Bélisle, N. . . . .	J. W. McCall	27
<b>St-Esprit</b>		
Mérand, V. . . . .	J. A. Robitaille	9
<b>Saint-Faustin</b>		
Fitz, W. . . . .	J. Patterson	9
<b>Saint-Laurent</b>		
Lévesque, L. . . . .	A. Bertin	4
<b>Ste-Scholastique</b>		
Vézina, J. C. et al. . . . .	J. A. Denault	17
<b>Saint-Thècle</b>		
Hébert, A. . . . .	Home Life Ass. Co.	22
<b>St-Valentin</b>		
Gauthier, E. . . . .	Massey, Harris Co.	22
<b>Trois-Rivières</b>		
Lalonde, A. . . . .	E. E. Lauzon	60
<b>[Village] Warden</b>		
Poirier, I. G. H. . . . .	J. B. McColl	38
<b>Westmount</b>		
Éthier, R. . . . .	J. E. Bérard	76
Morin, J. E. . . . .	E. H. Botterell	21
Wright, W. & Co. . . . .	Dodge Mfg.	56

# BANQUE D'HOCHELAGA.

## AVIS DE DIVIDENDE.

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de deux pour cent (2%) égal au taux de huit pour cent (8%) par année, sur le capital payé de cette Institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 30 novembre prochain et sera payable au bureau-chef de la Banque en cette ville et à ses succursales, le et après le premier jour de décembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 novembre.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au bureau-chef de la Banque, à Montréal, MERCREDI, le 19 décembre, 1906, à midi.

Par ordre du Conseil de Direction,  
**M. J. A. PRENDERGAST,**  
Gérant-Général.

# La Banque Nationale

Bureau Central: QUEBEC.

Capital - - - - - \$1,500,000.00  
Réserve et Profits indivis - - - - - 648,920.06

### BUREAU DE DIRECTION :

R. AUDETTE, - - - - - Président  
L'Hon. Jge. A. CHAUVEAU, Vice-Président

### DIRECTEURS :

NARCISSE RIOUX - - - - - J. B. LALIBERTÉ  
NAZ. FORTIER - - - - - VICTOR CHATEAUVERT  
VICTOR LEMIEUX

P. LAFRANCE, Gérant.  
N. LAVOIE, Inspecteur.

### SUCCURSALES

Amqui	Québec (rue St-Jean)
Baie St-Paul	Rimouski
Beauceville	Rivière du Loup Station
Chicoutimi	Roberval
Coaticook	Sherbrooke
Deschambault	St-Anne la Pocatière
Fraserville	St-Casimir
Joliette	St-Charles Bellechasse
Lévis	St-Evariste
L'Islet	St-François du Lac
Montmagny	St-Hyacinthe
Montréal (r. St-Jacques)	St-Jean
Murray Bay	St-Marie, Beauce
Nicolet	St-Tite
Plessisville	Trois-Pistoles
Québec, (Basse-Ville)	ONTARIO
St-Roch	Ottawa

### CORRESPONDANTS:

Londres, Ang., The National Bank of Scotland, Ltd.  
Paris, France, Le Crédit Lyonnais; New-York,  
First National Bank; Boston, Mass., First National  
Bank of Boston.  
Les affaires confiées à notre soin recevront toute  
notre attention. La correspondance est respectueusement sollicitée.



Du 13 au 20 novembre 1906

### District de Montréal

Dame Dominique Leduc vs Dominique Leduc.

Montréal—La moitié N. O. du lot 8-734 du quartier St-Denis, situé rue Labelle, No 1876, avec bâtisses.

Vente le 15 novembre, à 10 heures a.m. au bureau du shérif.

### District de Beauce

Philippe A. Angers vs Napoléon Bizier et al.

Beauceville—Le lot 49 du 11ème rang du Canton Jersey.

Vente le 14 novembre, à 10 heures 20 a. m. au bureau d'enregistrement.

Philippe A. Angers vs Nap. Bizier et al. Beauceville—La partie du lot 8c.

Vente le 14 novembre, à 10 heures a.m. au bureau d'enregistrement.

### LA MARINE ANGLAISE EN 1905

L'année 1904 n'avait pas été très bonne pour les grandes Compagnies de navigation britannique; celle de 1905 donne des résultats beaucoup meilleurs. Pour les Compagnies de l'Atlantique Nord, ces résultats sont tout à fait remarquables; pour les autres, celles qui entretiennent surtout des rapports avec le Brésil et les Indes occidentales, ils sont encore notamment favorables.

Les profits nets se sont élevés de 408,000 liv. st. en 1904 à 780,000 liv. st. en 1905 pour la International Mercantile Marine, de 258,000 à 272,000 liv. st., pour la Peninsular and Oriental, de 77,000 à 158,000 liv. st. pour la Booth Steamship de 67,000 à 138,000 pour la Cunard, de 108,000 à 122,000 pour l'Union Castle Mail, de 50,000 à 126,000 pour la Pacific, de 31,000 à 48,000 pour la R. M. Steam Packet. On ne constate de diminution que pour la Clan Line, dont les profits nets se sont abaissés de 24,500 à 22,700 liv. st., ce qui est peu de chose, et pour la F. Leyland and Co. [1900], plus sérieusement (prouvée avec une baisse de 145,000 liv. st. d'une année à l'autre.

L'International Mercantile Marine est une des plus intéressantes parmi ces Compagnies. Elle fait partie, comme on sait, du trust de la navigation qui, aujourd'hui, a trois années d'existence et qui englobe avec elle les Compagnies allemandes de la Hamburg America et du Norddeutsche Lloyd; elle dirige en outre les opérations des lignes Leyland et National. La Hamburg-America avait pu, en présence d'une augmentation de 415,000 liv. st. de ses bénéfices bruts, porter son dividende de 9 à 10 p.c.; le Norddeutsche Lloyd avait, grâce à une augmentation analogue, accru le sien de

51-2 à 71-2 p. c. C'était de bon augure pour les actionnaires de la Mercantile, dont les bénéfices bruts avaient eux-mêmes, de 1904 à 1905, augmenté de 361,000 à 1,181,000 liv. st.

Pour lutter contre les Compagnies qui n'avaient pas consenti à aliéner leur indépendance, le trust avait établi pour les passagers un tarif de guerre insuffisamment rémunérateur. Ce tarif a pris fin en mars 1905, et le mouvement des passagers n'en a cependant pas souffert. Quant au fret, la dépression qui s'était manifestée dès le début de la combinaison s'est maintenue toute l'année, sauf pendant le dernier trimestre, où s'est produite une amélioration très sensible qui a exercé une très heureuse influence sur l'ensemble des comptes.

L'accord conclu entre l'International Mercantile Marine et les deux grandes Compagnies allemandes n'a pu qu'être avantageux en 1905 à la première, puisque toutes deux ont payé à leurs actionnaires des dividendes très satisfaisants. On évalue à 15,000 liv. st. la part qui lui est revenue de la Hamburg-America.

Le tonnage des navires appartenant à la Mercantile est approximativement de 1 million de tonnes, et à beaucoup d'égards sa flotte ressemble à celle de la Compagnie Cunard. Toutefois, on est d'accord pour placer cette dernière, comme qualité moyenne au-dessus de l'autre.

L'amélioration qui s'est produite l'an dernier dans la situation de l'International Mercantile Marine est certainement très marquée; pourtant, l'avenir de cette entreprise n'apparaît pas des plus brillants. Pour payer complètement l'intérêt de sa dette, allouer une somme suffisante au compte d'amortissement et de dépréciation de ses navires et servir le dividende qu'attendent les détenteurs de ses actions de préférence, cette Compagnie devrait réaliser au moins un bénéfice brut de 2 millions de livres; or, le bénéfice brut de l'année dernière, année qui doit être considérée comme des plus favorables, n'a pas dépassé 1,181,000 liv. st.

Les comptes de la Peninsular and Oriental sont arrêtés au 30 septembre. Ils montrent une sensible amélioration des recettes. Le dividende pour les actions différées s'est maintenu au taux de 13 p. c., et une nouvelle attribution a été faite au fonds d'amortissement. On a dû constater une diminution considérable dans les frets de retour, en comparaison des résultats donnés par l'exercice précédent. Malgré une concurrence acharnée en ce qui touche les chargements à destination des Indes, l'ensemble des exportations effectuées par la Compagnie lui a permis de faire face aux difficultés nées de la rivalité des lignes anglaises et allemandes fréquentant le port d'Anvers. Les chargements

## GEO. GONTHIER

EXPERT COMPTABLE ET AUDITEUR

11 et 17 Cote de la Place d'Armes, - MONTREAL.  
TEL. BELL, MAIN 2115.

## BANQUE DE MONTREAL

FONDEE EN 1817

CONSTITUEE PAR ACTE DU PARLEMENT

Capital tout payé . . . . . 14,400,000.00  
Fonds de Réserve . . . . . 10,000,000.00  
Profits non Partagés . . . . . 922,418.31

### BUREAU DES DIRECTEURS

Le Très Hon. Lord Strathecona and Mount Royal, G.C.M.G., Président Honoraire  
Hon. Sir George A. Drummond, K.C.M.G., Président  
E. S. Clouston, Vice-Président Jas. Ross, Ecr.  
A. T. Paterson, Ecr. Hon. Robt. McKay  
R. B. Angus, Ecr. Sir W. C. MacDonald  
Edward B. Greenshields, Ecr., R. G. Reid, Ecr.  
E. S. Clouston—Gérant Général,  
A. MacIndler, Insp. chef et Surlint. des Succursales.  
H. V. Meredith, Asst. Gérant et Gérant à Montréal.  
C. Sweeney, Surlintendant des succursales de la Colombie Anglaise.  
W. E. Stavert, Surlintendant des succursales des Provinces Maritimes.  
F. J. Hunter, Inspecteur N. O. et Succursales C. B.  
W. A. Bog, Asst. Inspecteur, Montréal.

100 Succursales au Canada, aux Etats-Unis, en Angleterre et à Terre-Neuve.

Londres, Ang.—46-47 Threadneedle St., E. C., F. W. Taylor, Gérant.  
New York—31 Pine St., R. Y. Hebden et A. D. Brachwaite, Agents.  
Chicago—Coln Monro et Lassalle, J. M. Greata, Gérant.  
St. John's et Brelhy Cove, (Baie des Isles), Terre-Neuve.

DEPARTEMENTS D'EPARGNE dans chacune des succursales Canadiennes où les dépôts sont reçus et l'intérêt alloué aux taux ordinaires.

COLLECTIONS dans toutes les parties du Dominion et des Etats-Unis, faites aux meilleurs taux.  
LITRES DE CREDIT, négociables dans toutes les parties du monde, émises aux voyageurs.

### BANQUIERS DANS LA GRANDE-BRETAGNE

Londres—Banque d'Angleterre, The Union of London et Smith's Bank Ltd., The London and Westminster Bank Ltd., The National Provincial Bank of England Ltd.  
Liverpool—The Bank of Liverpool, Ltd.  
Ecosse—The British Linen Co. Bank et succursales.

### BANQUIERS AUX ETATS-UNIS.

New-York—The National City Bank, The Bank of New York, N. B. A., The National Bank of Commerce à N. Y.  
Boston—The Merchants National Bank, J. B. Moors & Co.  
Buffalo—The Marine Bank.  
San Francisco—The First National Bank, The Anglo-Californian Bank, Ltd.

## BANQUE DE SAINT-HYACINTHE

Bureau Principal: - St-Hyacinthe, P. Q.

CAPITAL PAYE . . . . . \$329,515.00  
RESERVE . . . . . 75,000.00

### DIRECTEURS:

G. C. DESSAULLES, Président.  
J. R. BRILLON, Vice-Président.  
L. P. MORIN, V. B. SICOTTE.  
M. ARCHAMBAULT, Dr E. OSTIGUY,  
JOS. MORIN, W. A. MOREAU,  
F. PHILIE, Inspecteur, Caissier.

### Succursales:

Drummondville, - - - - - H. St-Amant, Gérant.  
St-Césaire, - - - - - M. N. Jarry, gérant.  
Farnham, - - - - - J. M. Bélanger, gérant.  
Iberville, - - - - - J. F. Moreau, gérant.  
L'Assomption, - - - - - H. V. Jarry, gérant.  
Correspondants: - Canada: Eastern Townships Bank et ses succursales, Etats-Unis: New-York, The First National Bank, Ladenburg, Thalman & Co. Boston: Merchants National Bank.

de retour et principalement les transports intercoloniaux ont subi de sensibles diminutions. Cependant, les résultats généraux sont restés assez satisfaisants pour qu'il soit possible de maintenir les dividendes ordinaires sur les actions tant de préférence que différées.

Le taux élevé du change brésilien au cours de l'année 1905 est sans doute pour beaucoup dans l'augmentation des bénéfices que présentent les comptes de la Booth Steamship Company. Les profits nets ont permis le paiement d'un dividende de 10 p. c. pour les actions ordinaires qui, jusqu'ici, n'en avaient encore touché aucune. Une somme de 50,000 liv. st. a été ajoutée au fonds de réserve, ainsi porté à 150,000 liv. st. Au cours de l'année, le navire "Cyril" a sombré dans une collision avec l'"Anselm" de la même Compagnie; d'où l'inscription d'une somme de 34,000 liv. st. environ au compte des pertes, car la Compagnie ne paraît pas avoir un fonds d'assurance.

Les chiffres de 1904 étaient défavorables pour l'Union Castle Mail Company; ceux de 1905 comportent une amélioration modérée. Ils constatent la continuation de la dépression commerciale en Afrique méridionale pendant tout le cours de l'année dernière; la conséquence en a été qu'on n'a pu trouver le moyen d'employer régulièrement tous les navires de la Compagnie. Les profits nets ont pourtant permis de payer un dividende de 5 p. c. Ce taux est celui de l'année dernière, mais on avait dû en 1904 pour le compléter, emprunter 1 p. c. au fonds d'assurance.

L'amélioration a été remarquable pour la Pacific Steam Navigation Company, d'après ce qu'affirme le rapport des directeurs, de sorte que le dividende distribué est porté de 4 à 5 p. c., et 35,000 liv. st. sont versées au fonds de réserve des dividendes, qui avait été réduit de pareille somme au cours des deux années précédentes. Depuis le 1er janvier 1906, l'accord de la Pacific avec l'Orient Company a pris fin; il a été remplacé par un arrangement avec la Royal Mail Steam Packet, à qui passent les quatre navires affectés au service de la route australienne. On ne dit pas quelles sont les autres conditions de cette combinaison.

La Royal Steam Packet est en progrès constant. L'accroissement des bénéfices est des plus notables, entre l'année précédente et l'année 1905; il résulte de l'augmentation du tonnage employé. 250,000 liv. st. ont été ajoutées au fonds d'assurance, qui s'élève ainsi à 1,000,000 livres sterling.

La Compagnie est depuis longtemps en négociations avec le gouvernement. Elle estime que la somme qui lui est annuellement payée pour le transport de

la malle est tout à fait insuffisante et non proportionnée au service rendu. Comme elle n'espère pas obtenir prochainement une solution équitable et une modification raisonnable des itinéraires qui relient les diverses îles des Indes occidentales entre elles et avec la Grande-Bretagne, elle a pris parti de reviser elle-même ces itinéraires en vue de les rendre pour elle moins dispendieux.

Il nous reste à dire un mot de la Compagnie Cunard, dont nous nous sommes occupés incidemment à propos de l'International Mercantile Marine. Ses bénéfices bruts, qui avaient été de 74,600 livres sterling en 1904, se sont élevés en 1905 à 314,700 liv. st., ce qui lui a permis de payer à ses actionnaires un dividende de 4 p. c.; ils n'en avaient reçu aucun en 1904.

On a pu constater, au cours de cet exposé, que presque toutes les Compagnies de marine marchande en Angleterre sont dans des conditions plus ou moins prospères. On a lieu de s'étonner après cela, des plaintes que font entendre des publications très autorisées au sujet de la "dépression" de l'industrie anglaise des transports maritimes. Ces plaintes sont basées sur l'activité anormale des constructions de navires marchands. La production des chantiers a été énorme au cours du dernier semestre, et cependant elle ne représente pas le tiers ni même peut-être le quart des contrats passés au cours de 1906.

Il y a en ce moment, au-delà du Détroit, 1,500,000 tonnes, au minimum de navires marchands en chantier. Comment trouver l'emploi de tous ces bâtiments quand ils seront mis à la mer, alors que les Compagnies se déclarent, aujourd'hui même, dans l'impossibilité d'utiliser tous leurs transports? Et comment obtiendra-t-on des frets rémunérateurs dans ce prochain avenir, alors qu'aujourd'hui même les chargements de retour de Bombay sont au taux de 9 shillings la tonne, et ceux du Kurrachee de 10 sh. 6 d.?

C'est cette comparaison décourageante, dit la "Gazette Commerciale" à qui nous sommes redevables des lignes ci-dessus, qui fait jeter le cri d'alarme aux prévoyants au moment où les comptes des Compagnies offrent des résultats presque tous satisfaisants.

## LES ALIMENTS ET LES PRODUITS DE L'AVENIR

À un dîner offert, il y a quelques années, par la société des Industries Chimiques et Mécaniques de Paris, le professeur Berthelot parla des aliments qui seront produits scientifiquement dans l'avenir. Se basant sur les résultats des expériences et de recherches, il dit que la rapidité actuelle des progrès,

## EMILE JOSEPH, L. L. B.

AVOCAT

210 NEW YORK LIFE BLDG

11, Place d'Armes, MONTREAL.

Tel. Bell, Main 1787.

## BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

BUREAU PRINCIPAL

No 9 Place d'Armes - - - - - MONTREAL

BUREAU D'ADMINISTRATION.

Monsieur G. N. DUCHARME, - - - - - Président.  
Capitaliste de Montréal.  
Monsieur G. B. BURLAND, - - - - - Vice-Président.  
Industriel de Montréal.  
L'Hon. LOUIS BEAUBIEN, - - - - - Directeur.  
Ex-Ministre de l'Agriculture.  
Monsieur H. LAPORTE, - - - - - Directeur.  
De l'Épicerie en Gros Laporte, Martin et Cie.  
Monsieur S. CARSLLEY, - - - - - Directeur.  
Propriétaire de la maison "Carsley", Montréal.  
M. Tanorède Bienvenu, - - - - - Gérant-Général.  
M. Ernest Brunel, - - - - - Assistant-Gérant.  
M. A. S. Hamelin, - - - - - Auditeur.

SUCCURSALES.

MONTREAL: 316 Rachel, (coin St-Hubert); 271 Roy (St-Louis de France); 1138 Ontario, coin Panet; Magasin Carsley; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.  
Berthelville, P. Q.; D'Israëli, P. Q.; St-Anselme, P. Q.; Terrebonne, P. Q.; St-Guillemme d'Upton, P. Q.; Pierreville, P. Q.; Valleyfield, P. Q.; Ste-Scholastique, P. Q.; Hull, P. Q.

Bureau des Commissaires-Consueurs.

Sir ALEXANDRE LACOSTE, - - - - - Président.  
Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.  
M. le Dr E. P. LACHAPPELLE, - - - - - Vice-Président.  
Honorables ALFRED A. THIBAUDEAU, Sénateur.  
(de la maison Thibaudéau, Frères de Montréal.)  
Honorables LOMER GOUIN, Ministre des Travaux-Publics de la Province de Québec.  
Dr A. A. BERNARD et L'hon. JEAN GIROUARD, Conseiller Législatif.

DEPARTEMENT D'ÉPARGNE.

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p. c. l'an suivant termes. Intérêt de 3 p. c. sur dépôts payables à demande.

## LA BANQUE MOLSON

Incorporée en 1855

BUREAU PRINCIPAL - - - - - MONTREAL.

Capital, - - - - - \$3,000,000  
Fonds de Réserve, - - - - - \$3,000,000

JAMES ELLIOT, Gérant Général,  
A. D. DURNFORD, Inspecteur en Chef et Surintendant des Succursales.

Succursales dans la Province de Québec:

ARTHABASKA  
CHICOUTIMI  
DRUMMONDVILLE  
FRASERVILLE et RIVIERE DU LOUP  
KNOWLTON [STATION  
MONTREAL—  
RUE ST-JACQUES—  
RUE STE-CATHERINE—  
MAISONNEUVE—  
MARKET AND HARBOUR—  
ST-HENRI—  
QUÉBEC  
SOREL,  
STE-FLAVIE STATION  
STE. THÉRÈSE DE BLAINVILLE  
VICTORIAVILLE

58 Succursales dans tout le Canada.  
Agences à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde.  
Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.

le charbon, le bois, la tourbe, etc., seraient remplacés comme combustibles en l'an 2000 par des sources nouvelles et des plus puissantes d'énergie mécanique: Il affirma en outre qu'une grande partie de nos produits alimentaires seraient fabriqués directement grâce aux progrès de la chimie synthétique, au moyen de leurs éléments constituants: carbone, oxygène, hydrogène et azote. Le lait, les oeufs et la farine seraient produits dans des manufactures. On a déjà fabriqué des oeufs artificiellement.

L'alizarine est un composé fabriqué par les chimistes, fabrication qui a détruit une grande industrie agricole. L'alizarine est le principe de la garance, d'où on extrayait un liquide servant à la teinture des étoffes, et de diverses matières.

La garance était cultivée autrefois sur une échelle considérable en Perse, dans l'Inde et le Levant. De là, sa culture se répandit en Espagne, en Hollande et dans les provinces Rhénanes. On l'employait beaucoup dans l'Europe continentale, et son importation annuelle en Angleterre se chiffrait par \$6,250,000, il y a trente ans. Le produit obtenu par synthèse a supplanté le produit naturel, de telle sorte que les champs de garance ont complètement disparu d'Europe.

De même l'indigo pur a été fabriqué directement par la synthèse de ses éléments constitutifs et le produit naturel disparaîtra bientôt.

La théine et la caféine sont obtenues de sources diverses; cependant ces substances ont une composition chimique identique à celles du thé et du café.

La théobromine est le principe essentiel du cacao et on a déjà produit du cacao dans les laboratoires. La nicotine pure a été obtenue par le professeur Berthelot en traitant par l'hydrogène la "salomine", un glucoside naturel.

Le tabac n'est qu'une fibre végétale contenant une grande quantité de nicotine. Ainsi, si toutes les expériences réussissent, le caféier, l'arbre à thé, le cacaotier, le plant de tabac subiront tous le sort de la garance.

L'essence de vanille, qui est grandement employée pour aromatiser la crème à la glace, est le produit de la gousse de vanille ou de la fève de tonka. Beaucoup de manufactures de chocolat et de pâtisseries emploient maintenant un système par lequel l'essence de vanille peut être produite artificiellement à meilleur marché et avec beaucoup plus d'efficacité que par l'ancien système. Par conséquent, la vanille naturelle tend à disparaître des marchés. La vanilline se rapproche beaucoup par sa constitution chimique du principe aromatique et distinctif des clous de girofle et du piment.

Les parfums des fleurs, l'eau de Cologne, l'eau de rose, les couleurs et odeurs végétales d'une valeur médi-

nale seront bientôt fabriqués chimiquement. L'essence de reine des prés est obtenue grandement par composition.

Dans un avenir rapproché, suivant les savants qui font autorité en la matière, la science prouvera que l'azote peut être utilisé pour promouvoir ou activer la production de la richesse.

Les profits retirés des produits manufacturés ont été en grande partie réalisés au moyen de capitaux dont la concentration a permis d'adopter de nouvelles et meilleures méthodes de fabrication. Avec ces méthodes modernes, les produits primaires ont été obtenus sans frais, tout au moins sans les frais de préparation pour le marché, car ces méthodes ont permis d'utiliser ce qui autrefois n'avait aucune utilité.

Il y a quelques années, des pétitions ont été faites pour que la loi protège les pêcheries et les parcs d'huîtres contre les acides boueux déversés dans les baies et les cours d'eau et qui empoisonnaient les habitants de l'eau. Aujourd'hui ces acides défraient les dépenses résultant de l'exploitation des raffineries d'huile.

Un inventeur prétend qu'avec deux tonnes de charbon, et 866 livres d'huile brute, il peut faire un profit d'environ \$30, en faisant passer ces matières dans sa fournaise; le résultat serait un gaz combustible dont la puissance calorifique équivaldrait à celle des cinq-huitièmes des matières d'origine et qui aurait une plus grande utilité dans beaucoup d'entreprises industrielles.

L'accomplissement de tel dessein produira une révolution dans toutes les industries où le combustible est un facteur important. Il signifie la captation de l'azote de l'atmosphère et son utilisation pour le bénéfice de l'homme.

### L'HYGIENE DES CHINOIS

A lire n'importe quelle description d'une ville chinoise, on ne se douterait vraiment pas que les Célestes puissent se préoccuper des questions d'hygiène, dit le "Journal de la Jeunesse".

Leurs rues sont d'une saleté qui passe tout ce que l'on peut imaginer: ce sont à la fois des égouts et des parcs à cochons, où croupissent des mares de purin, au milieu desquelles il faut sauter d'une dalle de pierre sur une autre pour ne point se salir. Enfants, porcs, chiens, poulets, canards grouillent ensemble dans la boue, et les porcs, pauvres êtres méconnus, rendent du moins le service de faire disparaître une partie des immondices, en les dévorant.

Et pourtant les Chinois ne négligent point maintes précautions hygiéniques qu'ignorent encore beaucoup de nos paysans. Non seulement, en été, ils portent de larges pantalons qui permettent une facile circulation de l'air, endossant au

contraire, en hiver, toute une série d'habits les uns par-dessus les autres, habits plus ou moins matelassés de coton et étroitement serrés; mais encore, dans la classe aisée, ils portent des chaussettes de toile, et prennent beaucoup de soins corporels.

Le bain est fréquent, on tout au moins le "tub", ainsi que le bain de pieds, et à chaque instant on voit le plus pauvre coolie s'arrêter au bord de la route, le long d'un ruisseau, pour se laver les pieds.

Les mains sont tenues propres, et les ongles sont l'objet de soins particuliers, chose absolument méconnue chez le paysan de maintes nationalités. Les oreilles sont nettoyées de façon minutieuse.

## PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée?—Si oui, demandez le Guide de l'Inventeur qui vous sera envoyé gratis par Marlon & Marlon, Ingénieurs-Conseils. Bureaux: Edifice New York Life, Montréal, et 407 G Street, Washington, D. C.

Téléphone Est 2358

### J. E. CHAMPAGNE

Expert Comptable et Auditeur

Organisation de Comptabilité  
d'après les meilleurs systèmes

290 rue St. André, - MONTREAL

HORMISDAS CONTANT, Entrepreneur-Plâtrier, 609 Berri. Phone Bell E. 1177.

## Sun Life Assurance Company of Canada

Bureau Principal, - MONTREAL

L'homme habile à prendre des assurances et qui veut conduire son affaire d'une manière strictement honnête et honorable, a une excellente occasion de le faire dans cette Compagnie "Prospère et Progressive." Ecrivez au Surintendant des Agences à Montréal.

## LA JACQUES-CARTIER

Compagnie d'Assurance Mutuelle  
contre l'Incendie.

Bureau: 118 St-Jacques, Montreal

Primes fixes et système mutuel.

Taux raisonnables, sécurité absolue.

Réclamations justifiées promptement payées.

On Demande des Agents.

Arthur W. WILKS

J. Wilfrid MICHAUD

### WILKS & MICHAUD

Comptables, Auditeurs, Commissaires pour  
toutes les Provinces

Règlement d'affaires de Faillites

211 ET 212 BATISSE BANQUE DES MARCHANDS  
Téléphone Main 425 MONTREAL

et les Chinois un peu à l'aise ont recours dans ce but à leur barbier, qui est soit peu médecin. Ajoutons encore que les Célestes savent maintenir leurs dents en bon état, et que, chez eux, l'usage du crachoir est très répandu, ce qui exclut, en partie sans doute, la rareté de la tuberculose.

Assurément, dans les campagnes chinoises, où la terre est fumée d'une façon intense, où des tombes se trouvent disséminées un peu partout, les puits, peu profonds, sont tous plus ou moins contaminés; l'eau n'est pas plus pure dans les ruisseaux et les cours d'eau, où l'on ne se fait pas faute de jeter les immondices et les débris de toute sorte. Mais les Chinois ont soin de puiser l'eau au milieu du fleuve, en se conformant inconsciemment ainsi aux données scientifiques de l'hygiène moderne; et ils brassent toujours leur eau de boisson avec de l'alun. Il est reconnu aujourd'hui par les hygiénistes européens que ce traitement, inventé empiriquement par des ignorants de la microbiologie, est fort efficace pour séparer de l'eau la plus grande partie des impuretés et des germes qu'elle renferme. Aussi bien les Célestes, même les plus pauvres, ne se désaltèrent guère qu'avec des boissons chaudes, par conséquent avec de l'eau bouillie; et c'est là une précaution à laquelle ne s'astreignent point bien des gens qui se considèrent comme autrement civilisés qu'un coolie chinois, même lorsque l'eau qu'ils ont à leur disposition passe pour peu saine.

Et nous pourrions dire encore, à l'éloge de l'hygiène chinoise, que celle-ci réprouve l'usage de l'alcool, et que l'ivresse, l'ivresse de la brute, si fréquente dans nos milieux ouvriers, est inconnue chez les Chinois.

### LE TRAFIC SUR LES CANAUX MARITIMES

Au moment où l'on va se mettre définitivement au creusement du canal "Panama", il est intéressant de donner quelques chiffres sur le développement du trafic sur les divers canaux maritimes existants.

En 1895, il ne passait à Suez que 11 navires représentant 8.448.000 tonnes; à Corinthe, 2.500 navires pour 2.800.000 tonnes; à Manchester, 1.655 navires jaugeant 770.000 tonnes et enfin sur le canal de la Baltique, 4.600 navires pour 890.000 tonnes.

En 1905, les données correspondantes sont 4.116 navires et 13.134.000 tonnes à Suez, 2.928 navires et 428.000 tonnes à Corinthe, 2.693 navires et 1.800.000 tonnes à Manchester, et enfin 4.800 navires et 4.784.000 tonnes au canal de l'Empereur-Guillaume [comme on le voit, me maintenant.]

**L'ASSURANCE MONT-ROYAL**  
 Compagnie Indépendante (Incendie)  
**Bureaux : 1720 rue Notre-Dame**  
 Coin St-François-Xavier, MONTREAL  
 RODOLPHE FORGET, Président.  
 J. E. OLÉMENT Jr., Gérant-Général

**Etat Comparatif**  
 Des affaires de "LA FONCIERE" aux 31 Juillet 1905 et 31 Juillet 1906.

	1905	1906	Aug-mentation
Polices en vi- gueur .....	3382	5112	2130
Assurance en forcee.....	\$2,277,533	\$3,740,488	\$1,462,955
Billets de Dépôt.	\$40,002,00	\$71,723,00	\$31,721 00
Actif.....	\$46,749,00	\$81,519,00	\$34,770.00

**LA PROVINCIALE**  
 Assurance-Mutuelle-Incendie  
 Bureau-chef: **EDIFICE GUARDIAN**  
 160, RUE ST-JACQUES  
**MONTREAL.**

Sécurités absolues. Taux raisonnables.  
 AGENTS demandés dans toutes les localités.

**LA CANADA LIFE A PAYÉ**  
 en 1905, aux détenteurs de polices ou  
 à leurs représentants : : : : :

**\$3,272,000**

contre des paiements similaires de  
**\$4,954,000**  
 faits par les vingt-et-une autres com-  
 pagnies Canadiennes.

(ETABLIE 1855)  
**The Phoenix Insurance Company**  
**OF BROOKLYN**  
 TOTAL DE L'ACTIF - - \$7,112,413.30  
 Robert Hampson & Son, Agents,  
 89 rue St-Sacrement, Montréal

**Assurances**

**AVANTAGES DE LA COOPERATION  
 ENTRE COMPAGNIES D'ASSU-  
 RANCE FAISANT LE MEME  
 GENRE D'ASSURANCE**

Etude lue par F. C. Oviatt à la Confé-  
 rence de Détroit

(Suite).

Ceci est bon en théorie, mais ne l'est pas autant en pratique. La multiplicité des contrats engendre la confusion dans l'esprit du public. Elle offre une grande opportunité à l'exercice de la rivalité qui trouble les relations entre les compagnies d'assurance d'une part et les détenteurs de polices d'autre part. Il y a une tendance aujourd'hui à faire des contrats uniformes. La Conférence de Détroit est unique en ce sens que c'est le premier groupement de compagnies d'assurance qui ait reconnu la sagesse d'obtenir l'uniformité, grâce à l'initiative des membres et qui ait agi en conséquence. Le développement de l'assurance n'a eu qu'une tendance lente à l'uniformité des contrats. Souvent la corporation a affirmé son individualité et a été parfaitement égoïste dans la question des contrats, avec ce résultat que l'état s'en est mêlé.

Dans l'assurance contre l'incendie, avant l'adoption de la police type, les contrats étaient établis en violation du premier de nos principes, celui de la meilleure indemnité possible à accorder aux assurés. Les compagnies ne voulaient pas de l'uniformité des contrats, de sorte que l'état intervint et fit ce que les compagnies auraient dû faire; ceci eut pour résultat la création de la police standard d'assurance contre l'incendie. Récemment l'état de New-York est intervenu pour faire adopter par les compagnies d'assurance sur la vie une police uniforme. Beaucoup de compagnies protestent contre cette police faite par l'état.

Le public approuve cette police, qu'il va essayer.

Les compagnies d'assurance contre les accidents du travail se sont occupées plusieurs fois, au cours de plusieurs années de la question de l'uniformité des polices; mais ces polices ne sont guère uniformes, après tout. Presque tous les jours, vous pouvez lire dans les journaux quelque chose à ce sujet; mais à la dernière convention tenue à Plattsburg, le commissaire Barry a fait clairement comprendre que, si les compagnies

**COMPAGNIE MONTREAL-CANADA.**  
 d'Assurance contre l'Incendie  
 Ci-devant  
 LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE  
 CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.  
 ÉTABLIE EN 1859

Capital autorisé - - - - - \$1,000,000.00  
 Actif net excédant - - - - - 460,000.00  
 Dépôt au gouvernement du Canada  
 pour la garantie des porteurs  
 de polices - - - - - 80,000.00  
 Sinistres payés à date - - - - - 888,021.10  
 Cie indépendante. Taux modérés.

A. A. LA BRECQUE, - - - - - Président.  
 J. B. LAFLEUR, - - - - - Gérant

BUREAU PRINCIPAL :  
 59 rue St-Jacques, Edifice "La Presse"  
 MONTREAL  
 On demande des agents pour les localités non  
 représentées.

**WESTERN**  
**Assurance Co.**  
 Compagnie d'Assurance contre l'Incendie  
 et sur la Marine  
 INCORPORÉE EN 1851

CAPITAL PAYÉ - - - - - \$1 500,000  
 ACTIF, au-delà de - - - - - 3,400 000  
 REVENU pour 1905, au-delà de 3,680,000

Bureau Principal: **TORONTO, Ont**  
 Hon. Geo. A. Cox, Président.  
 J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur Gérant  
 C. C. FOSTER, Secrétaire.  
 Succursale de Montréal :  
 189 rue Saint-Jacques.  
 ROBT. BICKERDIKE, Gérant.

S. T. WILLET, F. GAUTHIER  
 PRÉSIDENT. SECRÉTAIRE.

**"EQUITABLE"**  
**Mutual Fire**  
**Insurance Co.**

Une des plus fortes Compagnies  
 pour le montant assuré.

**J. L. E. BRUNEL**  
 AGENT PRINCIPAL, INSPECTEUR  
 160 RUE ST-JACQUES  
 TÉL. MAIN 4535

**THE METROPOLITAN LIFE INS. CO.**  
 Incorporée par l'état de New-York.  
**La Compagnie du Peuple, par le  
 Peuple, pour le Peuple.**  
**ACTIF : \$151,663 477 29**

A plus de polices payant primes en force (11 ans)  
 aux Etats-Unis et au Canada que n'importe quelle  
 autre compagnie et, pendant chacune des dix années  
 passées, a accepté et émis plus de polices nouvelles  
 en Amérique que n'importe quelle autre compagnie.

**MOYENNE D'UNE JOURNÉE D'OUVRAGE.**

Réclamations payées.....	Par jour	395 6,972 \$1,502,184.00 \$123,788 29 \$ 77,275.94
Polices échues.....		
Nouvelles Assurances inscrites,		
Paiements aux porteurs de Poli- ces et additions à la Réserve...		
Actif accru.....		

A déposé avec le Gouvernement du Dominion,  
 pour la protection des détenteurs de polices au Ca-  
 nada en titres Canadiens, plus de **\$3,000,000.00.**  
 \$1,596,509,709.00 d'assurances en vigueur sur  
 8,596,705 Polices.

n'arrivaient pas à établir une police uniforme, l'état s'en chargerait. Dès les premiers jours de la réunion de la Conférence de Détroit, les hommes placés à sa tête virent la nécessité de l'uniformité et coopérèrent pour y arriver. Dans aucune autre question, la Conférence n'a fait preuve d'autant de sagesse. Le public demande la simplicité, la clarté et une uniformité raisonnable.

Un homme peut, pour une raison ou pour une autre, changer de compagnie; mais il désire acheter toujours le même genre de police, sans avoir à se familiariser continuellement avec de nouvelles polices.

Dans la vente d'un contrat d'assurance, la coopération est essentielle, afin qu'il ne se produise pas de compétition extravagante et, pour que chaque institution, grande ou petite, ait une chance d'affaires équitable. Sous ce rapport, la coopération devrait être telle qu'elle n'empêche pas un homme de transporter ses services d'une compagnie à une autre, mais elle devrait empêcher une compagnie de voler les agents d'une autre compagnie. La coopération dans la vente des polices a aussi une tendance à diminuer la compétition déloyale. Une police devrait être vendue d'après ses mérites et ceux de la compagnie qui l'offre en vente et non d'après les défauts d'une autre police ou de la compagnie par qui elle est offerte. Le seul moyen par lequel des résultats satisfaisants peuvent être obtenus du travail des agents, c'est les efforts combinés des compagnies. La coopération conduit à un traitement équitable et tend à mettre un frein aux extravagances des gérants et des agents. Toutes les compagnies vendent en réalité la même indemnité. Elles la vendent au même genre de public. La loi qui régit la vie veut que la même indemnité soit vendue au même prix dans des conditions semblables. Il y a assez à faire pour tous et on ne devrait pas permettre à la grande compagnie d'écraser la petite compagnie; celle-ci ne devrait pas être simplement un parasite, absorbant assez des affaires de la grande institution pour vivre.

La coopération joue encore un rôle important dans la question des règlements de pertes et des statistiques. Les statistiques sont essentielles à une bonne administration et, pour avoir des statistiques exactes, il faut réunir celles des diverses compagnies, les collationner et les arranger de façon qu'on puisse en tirer des déductions auxquelles on puisse se fier. Sans la coopération, on ne peut avoir que les statistiques des compagnies prises individuellement. Cette question des statistiques ne doit pas être négligée; il ne faut pas s'en occuper à temps perdu, ni ne pas s'en occuper du tout, si un travail pressé fournit une excuse. Elle devrait être considérée comme une

des parties essentielles du travail d'une compagnie. Sans statistiques, une compagnie est comme un navire sans gouvernail, à la merci du flot de la compétition. Quand des compagnies se concertent et arrivent à la conclusion qu'elles devraient avoir certaines informations, chaque compagnie devrait faire connaître volontiers et promptement ce que son expérience lui a appris. Voilà l'esprit de coopération.

Ceux qui assistent aux réunions des organisations d'assurance ne peuvent qu'être impressionnés par le soin jaloux avec lequel certaines compagnies cachent à leurs rivales les résultats de leur expérience. Cela est dû à l'idée que se font certains administrateurs qu'ils sont tout dans leur compagnie et que, lorsqu'ils disparaîtront, la sagesse disparaîtra de la terre avec eux. L'assurance est une affaire donnant donnant. Vous ne pouvez pas recevoir si vous ne donnez pas, et ce que l'on reçoit peut être beaucoup plus précieux que ce que l'on donne.

Nous arrivons maintenant à la question des règlements de pertes. Tout d'abord remarquons que la plupart des compagnies d'assurance essaient d'être justes dans le règlement de leurs pertes, que dans la très grande majorité des cas elles agissent avec équité et justice envers les réclamants. Rappelons-nous aussi que le pourcentage des règlements non équitables est très faible. Toutes ces concessions faites, il est encore juste de dire que le règlement des pertes a donné lieu plus que toutes les autres causes combinées à une législation plus oppressive.

L'homme qui fait un règlement détrimental fait du tort non seulement à sa propre compagnie, mais à toutes les autres compagnies faisant le même genre d'assurance. L'homme qui a l'idée qu'il a été frustré s'en va colportant ses doléances et, tôt ou tard, ces doléances parviennent à l'oreille du législateur; une loi est alors promulguée au détriment de corporations qui n'avaient jamais eu connaissance de ce cas, en dehors du règlement ayant donné lieu à la loi. Reconnaissant cette tendance, chaque administrateur devrait faire tous ses efforts pour réduire au minimum la possibilité des critiques à ce sujet.

On ne devrait jamais céder à des demandes injustes, d'autre part on ne devrait jamais en profiter. Moins l'assuré a de connaissances de l'assurance, plus il est porté à croire qu'il est injustement traité dans un règlement de réclamation. Les compagnies de la Conférence de Détroit ont à faire à une catégorie d'assurés qui sont enclins à mal juger et on devrait exercer un grand soin dans cette question de règlements. Mais en quoi cela concerne-t-il la coopération? Chaque compagnie n'a-t-elle pas à régler ses propres pertes? Oui. Chaque compagnie

ne détermine-t-elle pas d'elle-même ce qu'est un règlement équitable? La réponse est encore: oui. Mais quand le gérant d'une compagnie s'aperçoit qu'un préposé aux règlements lui a fait du tort en ce qui concerne des pertes, il devrait s'en débarrasser.

Le médecin joue un rôle important dans le règlement des pertes. Là, les intérêts des Compagnies entrent en contact très souvent. Le bon médecin devrait être encouragé et le mauvais médecin découragé, sans être employé par aucune compagnie. Là encore, comme dans les autres questions, il y a une grande opportunité pour le travail de coopération. Quand un homme qui est connu pour faire des réclamations se présente, la coopération peut faire beaucoup pour faire connaître à une autre compagnie ce qu'elle peut avoir payé à un prix élevé.

(A suivre).

**TOUR DU MONDE.**—Journal des voyages et des voyageurs.—Sommaire du No 42 [27 octobre 1906].—1o Ce que l'on voit en Arménie, par M. Noël Dolens.—2o A travers le Monde: La culture du pavot et l'opium, par J. Hardy et Ch. Lenormand.—3o L'expansion coloniale: L'occupation de Bilma achève l'oeuvre de francisation du Sahara.—4o Grandes courses de terre et de mer: M. Walter Wellman raconte ses projets d'expédition au Pôle.—5o A travers la nature: Un nouveau dessert: La banane sèche.—6o Livres et cartes.—7o Les revues étrangères.

Abonnements: France: Un an, 25 fr. Six mois, 14fr. Union Postale: Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro 50 centimes. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

#### Travaux d'Inventeurs

**MM. MARION & MARION**, Solliciteurs de Brevets, Montréal, Canada et Washington, E.-U., fournissent la liste suivante de brevets canadiens et Américains récemment obtenus par leur entremise.

Tout renseignement à ce sujet sera fourni gratis en s'adressant au bureau d'affaires plus haut mentionné.

- Nos CANADA**
- 101679—Joseph Moreau, St-Germain de Grantham, P. Q. Machine à écorcer.
- 101684—Charles Vallet, Amherst, N. B. Tenaille à ongles.
- 101713—Rosario Cardinal, St-Philippe, Laprairie, P. Q. Charrue à soyer et égaliser.
- 101726—George Yeates, Montréal, Q. Indicateur de niveau d'eau dans une chaudière à vapeur.

- Nos ETATS-UNIS**
- 832273—Elie Perron, Chicoutimi, P. Q. Scie.
- 832715—Flavien Bombardier, Val-de-la-Qué. Joint de rails.
- 832839—Rosario Cardinal, St-Philippe, Laprairie, Charrue à soyer et égaliser.
- 834315—Joseph Moreau, St-Germain de Grantham, Qué. Arrache-pertes.

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

# *Le Prix Courant*

Page(s) manquante(s)